

L'ALGERIE EN 1830

Essai d'interprétation des recherches historiques sous l'angle de la science politique (1)

Jean-Claude VATIN *

INTRODUCTION

I. LA SOCIETE

- A. Une société équilibrée ?
 - 1° La population algérienne
 - 2° Les groupes sociaux complémentaires.
- B. Une société figée ?
 - 1° la rigidité des statuts sociaux
 - 2° Les effets du mode de production.

II. L'ETAT

- A. Les structures internes de l'Etat
 - 1° L'organisation administrative
 - 2° L'organisation politique.
- B. Les caractères de l'Etat
 - 1° Le caractère indépendant
 - 2° Le caractère national.
- C. Les forces politiques
 - 1° Le Dey
 - 2° Les Beys
 - 3° Les éléments autochtones.

(1) Le présent essai doit beaucoup à l'amitié. Suggéré et encouragé par Jean LECA, il est parvenu au stade de la publication grâce au soutien et à l'insistance d'Ahmed MAHIOU et de Madjid BENCHIKH. Entre temps, Michel BARAK, Claude COLLOT et René GALLISSOT, lecteurs patients et critiques avisés, avaient permis de le mener à son terme.

* Professeur associé à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques d'Alger.

III. LA NATION

- A. Les limites d'ordre institutionnel à l'unité nationale
 - 1° Une administration disparate
 - 2° Un pouvoir restreint.

- B. Les freins d'ordre politique
 - 1° Les divisions artificielles
 - 2° Les oppositions naturelles
 - 3° Les contradictions religieuses.

- C. Les difficultés économiques
 - 1° Une économie mal adaptée
 - 2° Une économie peu cohérente.

CONCLUSION

Indications bibliographiques.

INTRODUCTION

1° L'Etude

Toute analyse politique de l'Algérie contemporaine, malgré l'aide de la sociologie politique et du droit constitutionnel moderne, laisse dans l'ombre beaucoup trop d'éléments pour satisfaire l'esprit.

Le politicologue acquiert rapidement l'impression que sa compréhension de l'Algérie d'aujourd'hui passe par une série d'enquêtes, qui le conduisent à remonter dans le passé. L'indépendance de 1962 n'a pas fait surgir le pays du néant. Il faut suivre la guerre de libération nationale, remonter à sa source. Mais 1954 reporte à 1945. De repères chronologiques en événements, toute mutation s'opère sous une forme, lente en apparence ou accélérée, que l'on finit par prendre « à rebrousse temps ». La politique colonialiste conduit à se poser des questions à propos de la colonisation, et même enfin à l'occupation coloniale. En toute logique, vient le désir de connaître l'Algérie d'avant la conquête française. Non que 1830 puisse livrer des clés pour aujourd'hui, mais la trace d'événements, d'attitudes, d'actions et de croyances à un siècle et demi d'intervalle s'éclairera d'autant que leurs origines auront été dévoilées.

Pour mener à bien une telle enquête, il n'est que de recourir à ce qui est connu, à portée de la main. Il suffit de suivre les historiens, qui nous ont livré les faits, les documents, ainsi que leurs propres observations et interprétations.

Une telle tentative permet de poursuivre deux buts à la fois et de les faire servir, en fin de compte, une même cause. D'un côté, le politicologue va retrouver milieu, institutions, forces et vie politique pour une période et un pays donné, qui vont l'aider à mieux appréhender le présent, ne serait-ce que grâce aux comparaisons. De l'autre, il tente d'appliquer ses propres instruments d'analyse aux découvertes que les historiens ont effectuées avec des instruments similaires ou fort différents. A force de ne s'attacher qu'à la compréhension de son époque, il est fort peu armé pour comprendre les autres. Les recherches historiques vont lui permettre de donner à son tour une image plus sensible, plus nuancée sinon plus cohérente, du passé.

Naturellement, l'opération s'effectue sous un jour un peu particulier. Il n'est pas question de réinterpréter l'histoire, après coup, de se substituer aux historiens, ni de distribuer bons points et réprimandes, en entrant dans les conflits de tendances ou d'écoles. Il serait trop facile de se gausser des opinions émises par certains historiens français, et de « dénoncer rétroactivement les abus d'une histoire aujourd'hui forclosée » comme le fait remarquer J. BERQUE.

Ne pas prendre parti ne signifie pas refuser une démonstration, repousser une suggestion, une hypothèse, une théorie. La véritable objectivité consiste à dire qu'elle n'est point de ce monde. Aussi n'y prétendrons-nous pas. Ce que nous tentons ici est à la fois simple et partiel. Nous proposons une esquisse de bilan, donc provisoire, des connaissances apportées par la recherche historique essentiellement française, depuis une vingtaine d'années. Afin de rassembler les éléments

épars de l'univers politique. Pour le recréer d'un point de vue institutionnel. Tout en tenant compte des fondements sociaux et économiques. Sans *a priori* ni exclusives, et en ne repoussant pas tout essai d'interprétation théorique, l'utilisation de concepts et catégories peut-être arbitraires, et en sachant que tous les documents nécessaires à une connaissance en profondeur sont loins d'avoir été recensés et dépouillés. En assimilant si possible l'apport d'autres disciplines auxquelles l'histoire moderne fait de plus en plus appel : l'ethnologie, la sociologie et l'économie, par exemple.

Il s'agit donc d'une estimation de l'ensemble algérien précolonial en ses derniers instants. Moins pour en donner une synthèse que pour en découvrir les diverses facettes, et tenir compte ainsi d'interprétations parfois opposées. Mais la méthode employée pour y parvenir doit éviter l'anachronisme au maximum et ne pas aboutir à de simples descriptions.

Afin d'échapper au premier danger, nous manierons avec circonspection les instruments que les sciences sociales contemporaines ont permis d'élaborer en quelques années. C'est ainsi que la sociologie politique offre toute une gamme de grilles et de variables que l'on serait tenter de faire jouer, sans y rien changer. L'idéal consisterait alors à appliquer aux éléments fournis par la recherche historique un modèle déterminé, de mettre en œuvre les seules méthodes d'analyse et d'explication modernes. Appliquer un cadre rigoureux parceque cohérent à l'univers politique algérien précolonial permettrait sans doute d'esquiver et les hésitations dans l'observation et les approximations lors de la démonstration. Une telle attitude, toutefois, n'est pas sans danger. Pour ne prendre qu'un seul exemple, le déphasage entre les concepts contemporains, les typologies construites pour des ensembles actuels, risque de provoquer des distorsions considérables. C'est pourquoi, tout en conservant à l'esprit les thèmes d'investigation fondamentaux, nous avons préféré suivre une démarche plus empirique et informelle, finalement plus conforme à l'approche des historiens eux-mêmes ; la problématique générale et les méthodes particulières dussent-elles en souffrir.

Le second écueil est le corollaire antithétique du précédent. Il consiste à refuser tout appel aux techniques récentes, pour verser dans le simple récit historique et la mise bout à bout de constats purs et simples. Aussi nous proposons-nous de sous-entendre en permanence : a) que le système politique algérien, qui a son unité et sa logique interne propres, peut être considéré comme un tout, comme produit historique d'un procès séparé ; et en même temps b) que cet ensemble n'est qu'un élément d'autres systèmes concurrents ou plus vastes, auxquels il se confronte ou s'intègre, Maghreb, monde arabe, monde méditerranéen, ensemble des nations au début du XIX^e siècle.

Nous ne prétendons, en aucun cas, faire œuvre d'historien mais seulement exploiter les produits de la recherche historique, sous un angle un peu particulier, celui de l'organisation et de la dynamique politique, du niveau d'intégration économique et politique d'un Etat,

à un moment précis de son évolution. Ceci, dans le but non gratuit de procéder à un repérage des conditions socio-politiques antérieures à l'occupation française. Afin, surtout, de localiser les premiers signes éventuels de la formation nationale algérienne.

L'interrogation apparaîtra comme nouvelle, iconoclaste ou présomptueuse et la démarche comme prématurée. Nous pensions cependant qu'il n'est pas vain de formuler celle-là ni trop tôt pour entreprendre celle-ci. La guerre de libération puis la décolonisation n'ont pas été sans effets sur la manière dont les chercheurs contemporains abordent l'Algérie d'autrefois. L'univers d'alors est réapprécié, au contact d'idées nouvelles, en même temps que les méthodes de reconstitution des sociétés passées s'enrichissent et s'affinent, que les propositions de classification se renouvellent que les réponses à d'anciennes questions amènent à en formuler de nouvelles (1). Qu'il nous soit donc permis à la fois de procéder empiriquement et d'essayer de tirer parti des derniers efforts de conceptualisation comme des dernières propositions interprétatives, pour le seul bénéfice de la science politique. Même si cet essai de seconde et quelquefois de troisième main n'évite les erreurs ni de fait ni d'analyse.

2° Les moyens

L'histoire de l'Algérie avant la conquête donne lieu à des interprétations contradictoires, oppose des tendances, confronte des écoles. Même si l'on s'en tient à une étude qui ne touche par exemple que la formation du sentiment national, la mise en place d'un appareil étatique, l'évolution d'une société, il est impossible de ne point tenir compte de telles disparités.

La plus grave oppose d'ailleurs historiens européens et historiens nationaux. Les premiers n'ont vu souvent l'Algérie qu'à travers le prisme de la colonisation elle-même. Si leurs descriptions et analyses s'avèrent remarquables, à bien des égards leur vision reste néanmoins faussée. Ils retiennent des époques successives les aspects négatifs, plutôt que positifs, les facteurs de désunion plutôt que d'unité (2). Au fond, ils retracent l'évolution d'une puissance vers sa chute, dessinent

(1) Cf. l'enrichissement qui peut représenter pour la présente étude les apports par exemple d'A. ABDEL-MALEK et de J.-J. GOBLOT. Du premier : « Esquisse d'une typologie des formations nationales dans les trois continents », *Cahiers internationaux de sociologie*, N° 42, 1967, pp. 49-57 ; « Sociologie du développement national - problèmes de conceptualisation », *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1967, N° 2-3, pp. 249-264. Du second : « Pour une approche théorique des faits de civilisation », *La Pensée*, N° 133, 134, 136, juin 1967, pp. 3-24 ; septembre 1967, pp. 3-34 ; décembre 1967, pp. 65-88.

(2) Nous ne mentionnons que les travaux d'historiens. Non les ouvrages de pure propagande. On aura une idée de ces derniers en consultant un relevé particulièrement orienté de citations empruntées aux voyageurs et résidents, Shaw, Laugier de Tassy, Venture de Paradis, Shaler, etc. (« L'Algérie en 1830, vue à travers les témoignages de l'époque ». *Documents algériens*. Synthèse de l'activité algérienne 1957, pp. 113-158).

le portrait d'un *Etat* vaincu par un autre *Etat*, auquel eux, Français, appartiennent. Ce faisant, ils affectent l'objet de leur étude d'un coefficient de faiblesse *a priori*. Pour justifier l'entreprise de conquête, ils prédéterminent l'Algérie comme colonisable. En d'autres termes, « ils ont cherché l'histoire des Arabes et des Berbères, des tribus et des dynasties, des sédentaires et des nomades, là où il fallait quêter l'histoire d'un peuple et d'une formation » (1).

Bien que munis d'excellents instruments d'approche et de démonstration, ces historiens se trouvent placés, de par le phénomène colonial, dans une perspective déformante (2). Ils tireront de l'enchaînement des faits une morale de la désagrégation, de l'appauvrissement des empires, mettant en valeur, par contrecoup, les effets salvateurs de l'occupation coloniale, et la montée d'autres empires.

Consciemment ou non ils mettront en relief les événements ou des périodes parce que déterminants, toujours selon leur optique. L'invasion hilalienne sera ainsi longtemps considérée comme un moment-clé, à l'origine de décadences futures. La « Régence » turque prendra, sous leur plume, des couleurs d'autant plus sombres qu'elles souligneront le caractère nécessaire de l'intervention française (3). Et ceci en dépit de sources, turques et arabes, particulièrement rares ou peu consultées.

(1) DJENDER, M. : *Introduction à l'histoire de l'Algérie*, Alger, SNED, 1968, p. 75. Nous ne parlons pas ici de la période coloniale où l'histoire devient purement et simplement celle de la conquête et de la société conquérante. L'Algérie n'est vue que par les Français qui l'occupent. Même le dernier ouvrage de Ch.-A. JULIEN (cf. infra) laisse bien dans l'ombre les Algériens eux-mêmes. Il faut lire entre les lignes et deviner leurs actions et réactions, en fonction de celles du colonisateur.

(2) cf. J. BERQUE : « Aux chercheurs de l'époque coloniale... Le Maghreb d'avant l'occupation apparaissait comme une préhistoire... L'accent était mis sur l'intervention occidentale, et les troubles, adaptations et substitutions qu'elle avait provoqués. La société maghrébine était vue comme un champ d'action aux résistances et survivances inégales, et plus ou moins dignes d'intérêt, mais qu'on n'envisageait guère en tant que système d'évolution propre ». « Le Maghreb d'hier à demain », *Cahiers internationaux de sociologie*, Juil-Déc. 1964, p. 51.

(2) cf. J. BERQUE : « Aux chercheurs de l'époque coloniale... le Maghreb Forum, 1959, May, pp. 15-18. A l'inverse, A. HUMBARACI, dans *Algeria, a revolution that failed*, Pall Mall Press, London 1954, soutient que « A tout prendre le joug turc fut bien léger aux épaules algériennes » p. 18 et cite un texte de Karl Marx à l'appui de sa thèse. D'un auteur turc, nous espérons des références à des documents plus précis, trouvés en Turquie même. A propos des sources d'origine turque, le seul relevé existant en langue française est dû à MANTRAN, R. : *Inventaire des documents d'Archives turcs du Dar El Bey (Tunis)* Paris, P.U.F., 1961. R. MANTRAN a par ailleurs soulevé les problèmes de toute affirmation et de tout raisonnement qui ne tiendraient pas compte de ces documents ; cf. R. MANTRAN : « Les données de l'histoire contemporaine de l'Algérie et de la Tunisie » *Annuaire d'Afrique du Nord*, 1962, pp. 243-248. En fait les documents turcs commencent à faire l'objet de recherches. cf.

Le passé algérien s'est trouvé ainsi littéralement pulvérisé, présenté comme « impuissant à se rassembler et à aboutir à quelque chose » (1).

A cette tendance, dont E. MERCIER, à la fin du siècle dernier, E. F. GAUTIER vers 1930 et G. MARÇAIS, aujourd'hui encore sont, entre autres, les plus éminents représentants, s'oppose, toujours dans le cadre d'une conception européenne et française des choses, une orientation nouvelle.

Peu à peu, l'historien de la puissance coloniale adopte une attitude plus objective, tente mieux, à la limite, de décoloniser l'histoire du pays qu'il étudie. Ch.-A. JULIEN en est sans conteste le plus remarquable exemple (2). Des chercheurs comme P. BOYER, M. EMERIT, H. ISNARD, X. YACONO (3) pour ne citer qu'eux, ont préféré retourner aux sources, accumuler les observations, confronter des données et des faits précis, à propos de sujets bien déterminés. Par le biais de ce travail, pointilliste, mais nécessaire, tranparaît une réalité que les grandes interprétations tendaient à nier. C'est à eux que l'on doit notamment de concevoir sous

les deux articles de A. TEMIMI, rédigés à partir des archives de la Présidence du Conseil d'Istanbul : « Trois lettres de Hadj Ahmed Bey de Constantine à la Sublime Porte », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1er semestre 1967, pp. 133-152 et « Documents turcs inédits sur le bombardement d'Alger en 1816 », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1^o et 2^o semestre 1968, pp. 111-133. Il reste, bien entendu, des sommes de documents à exploiter, ne serait-ce que les registres turcs du Beylik conservés à la Bibliothèque Nationale d'Alger. Un certain nombre d'hypothèses avancées jusqu'ici ne pourront être confirmées ou infirmées qu'après consultation des données comptables (impôts, échanges internes et externes, mouvements de population, etc...) qui y figurent. Des sources italiennes sont en voie d'exploitation, cf. E. de LEONE, « La 'reggenza di Algeri alla vigilia dell'occupazione secondo le fonti italiane », *Actes du Congrès International d'Etudes Nord-Africaines, Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, numéro spécial, 1970, pp. 143-152. L'article, qui porte essentiellement sur les causes directes ou apparentes du conflit avec la France c'est-à-dire sur l'affaire dite des créances Bacri tient compte de la correspondance officielle italienne appartenant aux archives de Florence, Livourne, Naples et Turin.

(1) DJENDER, op. cit, p. 81.

(2) cf. *Histoire de l'Afrique du Nord, Algérie, Tunisie, Maroc*. De la conquête arabe à 1830, 2ème ed. revue par R. Le Tourneau, Paris, Payot, 1964, et surtout : *Histoire de l'Algérie Contemporaine*, Vol. 1 : conquête et colonisation (1827-1871). Paris, P.U.F., 1964. Mais cet ouvrage n'a pas été sans soulever des contestations de la part d'auteurs algériens, dont certains de ses anciens étudiants. cf. à titre d'exemple : l'analyse de l'ouvrage par M. BOUAYED, dans la *Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques*, Septembre 1966, pp. 639-644.

(3) cf. leurs articles et travaux dans la Bibliographie. On notera l'inépuisable travail d'approfondissement de P. BOYER, dont un des derniers travaux éclaire une question qui nous retiendra, cf. : « Introduction à une histoire intérieure de la Régence d'Alger » *Revue Historique*, Avril-Juin 1966, pp. 297-316.

un nouveau jour l'Algérie précoloniale de 1830. Un pays se précise ainsi, plus nuancé, grâce à l'étude d'éléments jusqu'alors délaissés, bien que, pour eux, les documents arabes et turcs soient encore de peu de poids.

La véritable histoire décolonisée ne doit pas seulement être française. Mais un historien comme Ch.-R. AGERON (1) aura montré la voie. Les travaux de trois chercheurs, qui, non sans passion, ont esquissé et poursuivent une large entreprise de démythification, Y. LACOSTE, A. NOUSCHI, et M. PRENANT, auront mieux fait encore (2). Ce sont eux les vrais responsables d'une Algérie précoloniale enfin réhabilitée.

A cette histoire « européenne », mais pas toujours purement coloniale s'oppose une histoire « algérienne ». Une histoire qui se contente quelquefois de prendre le contre-pied de la science historique coloniale et qui débouche le plus souvent sur une conception « idéaliste de la nation algérienne » (3), faute d'études suffisamment poussées et d'une rigueur exemplaire. Une histoire défendue par des hommes tels le Cheikh EL MILI, T. EL-MADANI et A. EL-DJILALI, et plus récemment la conviction l'emportant plus encore sur l'analyse par M. BENNABI et M. C. SAHLI (4). Ces auteurs tentent de rendre à l'Algérie sa dimension historique et au peuple algérien un passé qui lui soit propre. Ils sont les instruments d'une « reprise de possession » par le biais de l'histoire.

Histoire et nation étant liées, il est normal que les écrits des nationalistes, surtout après 1954, tendent à réintégrer leur patrie dans un contexte historique, pour la mieux réactiver. L'ouvrage de M. LACHERAF, bien que sociologique, en est une remarquable illustration (5)

(1) cf **Histoire de l'Algérie Contemporaine**. « Que sais-je ? » 2^o ed., Paris, P.U.F., 1966.

(2) **Algérie, Passé et Présent**. Le cadre et les étapes de la constitution de l'Algérie actuelle. Préface de J. DRESCH, Paris, Ed. Sociales, 1960. (La partie historique rédigée par A. PRENANT en sera cependant contestée, soit en raison de l'aspect partiel des documents utilisés soit du fait des conclusions tirées. V. MANTRAN « Les données... » art. cit. p. 246). Cf. aussi : NOUSCHI, A. : **Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises, de la conquête à 1919**. Essai d'histoire économique et sociale. Paris, P.U.F., 1961 ; et « Constantine à la veille de la conquête » **Cahiers de Tunisie**, 3^o trimestre 1955, pp. 370-387.

(3) DJENDER, op. cit., p. 128.

(4) BENNABI, M. : **Vocation de l'Islam**, Paris, Le Seuil, 1954. SAHLI, M.C. : **Décoloniser l'histoire**. Introduction à l'histoire du Maghreb. Paris, Maspéro, 1965. et le **Message de Yougourtha**. Alger, En Nadha, 1947. Il faudrait y ajouter TAZEROUT : **Histoire politique de l'Afrique du Nord**. Rodez, Subervie, 1961 ; ainsi que BENACHENHOU, A. : **L'Etat Algérien en 1830**. Ses institutions sous l'Emir Abdelkader. Alger, S.N.E.D. 1969.

(5) **Algérie, Nation et Société**. Paris, Maspéro, 1965.

[Il n'est plus question, dès lors, de simples récits historiques, commentés avec art, mais de se servir du passé comme d'une arme, de transformer l'histoire en combat.] L'Algérie ne se cherche plus pour s'expliquer à elle-même. Elle se retrouve pour se projeter tout entière face aux autres. La liberté reconquise, c'est le droit acquis de réintégrer l'histoire par la grande porte (1). Les textes officiels de la guerre de libération et de l'après-guerre donnent ainsi aux événements antérieurs à 1830 une dynamique nouvelle. Les documents fondamentaux en fournissent successivement la démonstration (2). En réalité, le thème ne naît pas de la guerre ni ne s'épuise au moment de la libération. Il ne cesse d'alimenter l'idéologie nationalitaire puis nationaliste, au point que l'on constate une grande continuité entre les textes publiés par les partis politiques avant 1954, les revendications des principaux mouvements autonomistes et les affirmations postérieures à 1963. Entre les déclarations du M.T.L.D., les discours ou écrits des principaux leaders et des articles parus récemment dans la presse algérienne, peu de dissemblances mais une profonde unité de vue.

Le M.T.L.D., en 1953, publie une analyse de la situation précoloniale fortement appuyée sur les ouvrages d'historiens français et des textes qui « démontrent éloquentement que l'Algérie était en 1830 un Etat, délimité, indépendant, souverain, ayant une vie nationale propre et étant en relations économiques et diplomatiques avec de nombreux pays » (3). L'Algérie y apparaît comme un Etat organisé avec administration, forces armées, justice, culture et activités internationales spécifiques. En 1960, lui font écho les phrases d'un homme qui, plusieurs années auparavant n'imaginait pas que son pays formât une nation. Pour lui, « on ne peut cacher indéfiniment à un peuple son histoire. Il finit par la connaître et par l'écrire lui-même » (4). S'appuyant sur les comptes-rendus de BUGEAUD et de SAINT-ARNAUD, et sur l'historiographie française, il affirme l'existence d'un Etat qui, selon lui, remonterait à 1515 et qui n'était « ni mieux ni moins bien organisé que beaucoup d'autres (5). Un Etat qui « grâce à sa prospérité... se trouvait créancier de la France » (6), dont les richesses étaient variées

(1) « La Lutte pour l'indépendance n'est rien d'autre... qu'une tentative de se réintégrer à cette histoire dont les vaincus avaient été comme gommés, à ce temps des hommes vivants dont le fait colonial les avait refoulés, vers le domaine, tout à la fois sacré et dérisoire de l'ineffable tradition et de l'éternité sans poids ». R. PARET : « Quant l'Algérie ne savait pas qu'elle était algérienne ». *Preuves*, octobre 1966, p. 79.

(2) Notamment *L'Etat Algérien avant 1830*. Ed. de la Résistance Algérienne S.d. ; *Projet de Programme pour la réalisation de la Révolution démocratique et Populaire* (Tripoli, juin 1962) ; *La Charte d'Alger* : Ensemble des textes adoptés par le premier congrès du parti du Front de Libération Nationale, Alger, F.L.N., 1964.

(3) *Réalités algériennes*, janvier 1953, Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques, Alger, 1953, p. 17. Reprend pour l'essentiel *Le Problème algérien*, La conquête militaire de l'Algérie. Commission centrale d'information et de documentation du M.T.L.D., Alger, 1951, cf. pp. 8-19.

(4) F. ABBAS : *La nuit coloniale*, Paris, Julliard, 1962, p. 48.

(5) Ibid.

(6) Id., p. 48.

et les ressources immenses. Un Etat condamné ensuite « à devenir l'instrument de la prospérité des autres » (1).

Ces thèmes reviennent dans la Proclamation du G.P.R.A. de septembre 1958, qui affirme la préexistence juridique de l'Etat à l'occupation française, simple occupation de guerre, c'est à dire « impropre à faire disparaître la souveraineté algérienne » (2). Non seulement les droits de cet Etat sont imprescriptibles mais tout indique que nous sommes en présence au XIX^e siècle d'une entité du droit international comparable, à l'image de beaucoup d'autres. Territoire, autorité centrale, administrations étatique, régionale et locale, appareil judiciaire, actions dans le cadre de la communauté des nations, tout prouve l'indépendance antérieure. Si le *Programme de Tripoli* se borne à montrer comment les féodalités agraires, administratives et religieuses ont survécu à l'occupation, au besoin en s'alliant avec le colonisateur, impliquant qu'elles existaient déjà en 1830, la *Charte d'Alger* se fait beaucoup plus nette. Ses rédacteurs ont eu à cœur de replacer le mouvement de libération dans sa perspective historique, en l'épurant des « falsifications » et « simplifications » des « historiens publicistes liés politiquement et idéologiquement au colonialisme ». Ils ont voulu aussi éclairer le contenu social de l'Etat précolonial, replacer celui-ci au centre de conflits sociaux précis. L'analyse et la démonstration empruntent alors plus à la sociologie et au marxisme qu'aux conceptions occidentales du droit international. Mais les deux explications se complètent et ne se contredisent pas (3).

Une pareille réinterprétation des événements et des faits n'a pas plus de raison de choquer que l'approche de type colonial d'autrefois ; au contraire. Elle a d'ailleurs peut-être autant d'importance, sinon plus, que les faits eux-mêmes.

Entre la version, scientifique mais imposée et la version, passionnelle mais choisie, nous n'avons pas à prendre position, les deux, d'ailleurs ne sont finalement pas comparables. L'une se place sur le terrain de la rigueur et du noble savoir. Mise au service d'une cause fort peu noble à l'origine, le maintien du *statu quo* colonial, elle est restée ambiguë depuis. L'autre hésite entre la critique pure et simple de la version occidentale, et l'hagiographie, le panégyrique ou la démonstration pas toujours fondée sur des faits et documents irréfutables (4).

(1) Id., p. 56.

(2) **Proclamation du Gouvernement Provisoire de la République algérienne**, Front de Libération Nationale, Département de l'Information et de la Presse, Bureau du Maroc, 1956, pp. 20-23.

(3) Toutefois le thème de l'indépendance nationale ne disparaît pas pour autant ; cf. « L'Etat algérien dans la vie internationale avant 1830 », El Djeich, nov. 1967, pp. 9-11.

(4) Notons qu'un courant nouveau se dessine, chez les historiens maghrébins, pour intégrer données concrètes et interprétations successives, vérifier les premières et faire la part des secondes. Il aboutit déjà à proposer les premiers bilans scientifiquement fondés. Le dernier ouvrage de A. LAROUÏ (*Histoire du Maghreb. Un essai de synthèse*. Paris, Maspero, 1970) apparaît bien comme une tentative réussie, sinon exemplaire, en ce domaine.

Nous sommes donc en présence de deux tentatives d'interprétations. La première est d'apparence scientifique mais étrangère et souvent marquée par l'idéologie coloniale dominante. La seconde est plus émotionnelle mais nationale. Mais les causes qu'elles servent sont trop opposées pour qu'il n'en soit pas ainsi (1). Antithétiques à l'origine, elles peuvent, par le biais d'une évolution progressive, aider à préciser une image de l'Algérie, à la veille de l'occupation française, sous le triple aspect des hommes, des institutions et de leur degré d'intégration dans un cadre unitaire, c'est-à-dire de la société, de l'Etat et de la nation (2).

*
**

I. LA SOCIÉTÉ

Le milieu social algérien dans le premier quart du 19^e siècle, nous paraît, avec le recul mais grâce surtout aux travaux publiés depuis peu, moins perturbé et désorganisé que les commentateurs ne l'ont laissé entendre.

Peut-on parler, dès lors, de société équilibrée ? Et est-ce bien là le caractère dominant d'un ensemble qui reste foncièrement statique, figé ?

A) Une société équilibrée ?

Le kaléidoscope des ethnies et des groupes sociaux, des formes de vie et des croyances ne perturbe pas un équilibre qui repose et sur le nombre de la population et sur la profonde complémentarité entre ses composantes.

1° La population

Le décompte de la population algérienne aux alentours de 1830 ne vas pas sans quelques difficultés. Les historiens, puis les démographes, ont permis peu à peu de réduire la fourchette des estimations.

Contrairement à certaines affirmations, réactivées au moment de l'indépendance, et estimant à 10 millions les habitants de la Régence, des enquêtes permettent de déterminer un total approximatif de 3 millions (3). Les résultats des études régionales et locales fort

(1) R. PARET a fort bien résumé ces deux attitudes conflictuelles à propos de l'histoire et surtout de l'existence ou non d'une nation algérienne avant 1830, art. cit., pp. 68 et 69.

(2) Ces concepts ne seront, délibérément, pas précisés au préalable. Tant il apparaît illusoire de tenter de retrouver les caractéristiques exactes de définitions actuelles et occidentales de ces termes dans des réalités anciennes et orientales.

(3) « Environ 3 millions » disent la plupart des auteurs, dont Ch.-R. AGERON, Ch.-A. JULIEN. 3.400.000 affirme R. GALLISSOT, cf. « Essai de définition du mode de production de l'Algérie précoloniale ». *Revue Algérienne...*, Juin 1968, p. 386.

Le chiffre de 10 millions, avancé par Sidi Hamdan ben Othman Khodja, dès 1833 (*Le Miroir. Aperçu historique et statistique de la Régence*) semble plutôt correspondre à une possible capacité démographique du pays qu'à la réalité. cf. aussi M. HABART : *Histoire d'un parjure*. Paris, Ed. de Minuit, 1960, (« Le vaste royaume », pp. 55-95).

détaillées que nous ont livrés P. BOYER, A. NOUSCHI et quelques autres, comparés ou additionnés, confirment ce chiffre (1).

Par régions, le Constantinois dépassait le million et l'Oranais le demi-million, l'Algérois se situant entre les deux. Les régions steppiques et sahariennes ayant naturellement la densité la plus faible. Les taux d'urbanisation permettent d'inverser ces rapports puisque c'est l'Oranais qui arrivait en tête avec plus de 7 %, contre 6 % à l'Algérois et 3 % au Constantinois. Les démographes, par une méthode d'extrapolation fondée sur les différents recensements établis à partir de 1856, et sur ce que l'on sait de l'évolution des conditions économiques, aboutissent aux mêmes résultats (2).

Alger, avec plus de 30.000 habitants restait la cité la plus peuplée, bien qu'en un siècle elle ait fondu des deux tiers. Constantine venait ensuite avec 25.000 habitants. Tlemcen (12.000), Mascara et Miliana (10.000) et Oran (9.000) voire Blida (8.000) se suivaient de près. Médéa représentait la dernière ville à atteindre le chiffre de 5.000. Les autres villes (les ports de Bougie, Cherchell, Ténès par exemple), en même temps que leur splendeur, avaient perdu une grande partie de leur population.

Les Algériens, dans leur très grande majorité (95 %) étaient donc d'origine rurale, montagnards ou gens de plaine, nomades ou sédentaires. L'Algérie présentait toutes les caractéristiques d'un « pays de villages et de tribus » (3). Mais entre toutes ces formes de vie, entre arboriculteurs, céréaliculteurs et pasteurs d'une part et les bureaucrates et commerçants des villes d'autre part, comme entre les nomades et les sédentaires, ce n'est pas tellement la disparité qui touche d'abord mais la complémentarité.

2° Les groupes sociaux complémentaires

La ville sert au paysan comme au nomade pour échanger ses produits et se ravitailler. Elle est donc beaucoup moins coupée du milieu géographique qui l'encadre qu'on ne s'est plu à le démontrer.

(1) P. BOYER : *L'Evolution de l'Algérie médiane* (Ancien département d'Alger) de 1830 à 1956. Paris, Maisonneuve, 1960, et : « L'Evolution démographique des populations musulmanes du département d'Alger (1830-1948) », *Revue Africaine*, 3^e-4^e trimestre 1954, pp. 308-353. A. NOUSCHI : *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'à 1919*. Essai d'histoire économique et sociale. Paris, P.U.F., 1961, et « Constantine à la veille de la conquête » *Cahiers de Tunisie*, 3^e trimestre, 1955, pp. 370-387. Pour les autres villes voir aussi R. LESPES : *Alger*, Etude de géographie et d'histoire urbaines, Paris, Alcan, 1930 et *Oran*, Etude de géographie et d'histoire urbaines. Paris, Alcan, 1938. Pour les problèmes posés par le dénombrement, voir X YACONO : « Peut-on évaluer la population de l'Algérie vers 1830 », *Revue Africaine*, 3^e-4^e trimestre 1954, pp. 227-307.

(2) Voir A. BAHRI : « Le recensement algérien de 1966 », *Revue Algérienne...* juin 1968, p. 416.

(3) P. BOURDIEU *Sociologie de l'Algérie* « Que sais-je ? », Paris, P.U.F., 1963, p. 54.

Si les disparités sociales demeurent (1), ville et campagne ont besoin l'une de l'autre (2). Alger sert même de déversoir à des minorités trop nombreuses et aide indirectement à vivre grand nombre de familles, kabyles ou mozabites par exemple. Les hommes sont venus chercher dans les cités une source de revenus, que le milieu rural leur refuse. Si bien que les migrations auxquelles on assistera, au fur et à mesure du développement d'une économie industrielle, ont déjà des antécédents précis.

Un autre type d'équilibre semble s'être réalisé entre population et milieu naturel, entre besoins et types de production. Certes, dans de nombreuses régions, les récoltes dépendent des variations climatiques. Les épidémies et les sécheresses successives causent des ravages considérables. Mais à lire les études, évidemment fragmentaires, touchant certaines régions où certains secteurs, le rapport entre les hommes et le milieu donne l'impression de relative harmonie. Par exemple, on a calculé que, pour certaines régions d'économie céréalo-pastorale, un hectare de terre arable par personne correspondait à la superficie susceptible de faire vivre les individus décemment, eu égard aux techniques de production. On sait aujourd'hui que cette surface minimum correspond bien à ce que possédaient grand monde de ruraux (3).

Quelquefois c'est *a contrario* que cette impression se dégage, en constatant les effets futurs de l'occupation française et des méthodes de la colonisation sur le monde rural, peu à peu perturbé, appauvri, puis atomisé (4).

Les effets de la destruction du cadre économique et du cadre social sous l'impact colonial prennent diverses formes.

Les troupes françaises, débarquant en Algérie bousculeront un ordre dont elles n'ont nulle notion et qu'elles nommeront d'autant plus

(1) cf. infra.

(2) P. BOYER donne un point de vue opposé, « L'impression qui domine est que « les villes » ne sont pas profondément intégrées dans l'économie générale du pays, qui peut fonctionner sans elles. Ce sont plutôt des organismes enkystés ». *L'Évolution de l'Algérie médiane*, op. cit., p. 61. Mais est-ce vrai de cités qui jouent le rôle de centres d'échanges importants ? Est-ce vrai d'Alger plaque tournante des importations par mer et de la redistribution vers l'intérieur ? Est-ce vrai de Constantine, marché dont l'importance dépassait largement le cadre de la seule Algérie et qui représentait le lieu d'échanges le plus important de la Régence ? J. DRESCH dit bien : « Malgré les apparences, il n'existe pas de coupure brutale entre le bled et la grande ville et les transitions sont nombreuses. » p. 473 et plus loin « la grande ville musulmane est donc non seulement un marché mais un centre administratif, un centre d'affaires aux relations lointaines, un centre culturel musulman ». p. 475, in P. BIROT et J. DRESCH : *La Méditerranée et le Moyen Orient*, T. I, Paris, P.U.F., 1953.

(3) cf. BOYER : « L'évolution démographique des populations musulmanes du département d'Alger (1830-1948) », art. cit., pp. 354-355.

(4) cf. les effets de la dégradation du système de nutrition pour ne citer que ce détail chez les paysans du Constantinois, A. NOUSCHI : *Enquête sur le niveau de vie des paysans du Constantinois*. op. cit. p. VIII.

volontiers désordre, qu'elles essaient d'appliquer les critères de la société française à la société algérienne ; qu'elles ignorent tout du pays conquis et qu'elles feront finalement peu pour essayer de le comprendre de l'intérieur. « A la veille de la conquête française, la province de Constantine présente un « équilibre dynamique », écrit A. NOUSCHI (1). Cet exemple local est généralisable et peut s'appliquer non seulement à l'Algérie mais sans doute au Maghreb (2).

Equilibre encore que celui de l'unité économique et sociale, grâce à la tribu, qui « représente la cellule sociale dont dépendent tous les individus » (3). La francisation progressive des terres collectives, la dépossession des terres tribales par les colons, entraîneront la destruction de ces « cellules ». La désintégration des tribus, déclenchera un processus en chaîne : désintégration économique, destructuration sociale, éclatement politique (4).

Equilibre toujours, mais entre milieu sédentaire et milieu nomade, cette fois. Entre agriculteurs et pasteurs, en dépit des rivalités traditionnelles et des formes de vie et de production différentes, existe « une véritable symbiose de complémentarité » (5). Les nomades du Sud trouvent dans les champs du Nord les pâturages d'été sans lesquels leurs vastes troupeaux ne peuvent survivre. Des contacts se prennent, des échanges s'opèrent, des alliances ne nouent entre sahariens et telliens, entre habitants du désert et de la steppe d'une part, et ceux des hauts plateaux et des vallées de l'autre. Les zones humides relaient les zones sèches, à la saison chaude. L'hiver venu, c'est l'inverse qui joue. L'Oranais représente le terrain d'élection de ces remontées cycliques.

Cette complémentarité n'est pas totale. Et il conviendrait d'établir certaines nuances, de noter les exceptions. Le terme de nomade tout d'abord, est employé par commodité, mais bien improprement. Il recouvre une réalité différente. Il n'existe plus guère de véritables

(1) op. cit., p. 739. L'auteur va même plus loin quand il affirme : « La marge de sécurité entre les besoins de la population et les possibilités d'exploitation est importante ».

(2) J. DRESCH, parle d'une économie équilibrée entre techniques et conditions naturelles et entre ressources et population. Voir aussi R. PARET « Quand l'Algérie ne savait pas qu'elle était algérienne » Preuves octobre 1966, p. 70 et Ch.-A. JULIEN : *Histoire de l'Algérie Contemporaine. Conquête et colonisation (1827-1871)* op. cit., p. 9. Sur ce problème voir encore X. YACONO « La Régence d'Alger en 1830 d'après l'enquête des commissions de 1833-34 ». *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1^{er} et 2^{ème} semestres 1966.

(3) Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises : A. NOUSCHI : op. cit., p. VIII.

(4) « Le centre tribal disloqué laissait l'individu isolé, muni d'un équipement technique archaïque et soumis aux pressions de l'économie française ». A. NOUSCHI, *Ibid.*, p. 741.

(5) H. ISNARD : *Le Maghreb*. Paris, P.U.F., 1966, p. 19. L'auteur précise ainsi sa pensée : « Le Maghreb du milieu du XIX^e siècle vivait donc d'une économie agro-pastorale organisée pour assurer l'existence d'une multitude de petites communautés : familles, douars, tribus... » *Ibid.*

nomades à la veille de l'occupation française. Ce sont plutôt des semi-nomades ou mieux encore des transhumants, qui forment l'écrasante majorité des hommes que les climats, les saisons, la nature des sols, amènent à rythmer leurs déplacements entre des lieux précis et quasi immuables. D'autre part, le phénomène n'est pas général à l'ensemble du pays. C'est ainsi que la plaine de Bône, la Mitidja, la vallée du Chélif, la plaine de Sidi-Bel-Abbès, qui offrent une gamme étendue de terrains, reçoivent moins les troupeaux sahariens que ceux des douars qui les bordent. Enfin, les difficultés politiques et économiques ne vont pas sans ralentir ces mouvements. Mais les liaisons entre domaine aride et domaine productif, entre deux communautés complétant les ressources de leur milieu naturel, culture et élevage, représentaient une nécessité vitale pour le maintien d'une économie de subsistance relativement stabilisée. Elles présupposaient une série d'accords et d'ententes préalables, explicites ou implicites, à propos des déplacements des troupeaux, des terrains de parcours, des moments choisis pour la transhumance (1). Elles sous-entendaient aussi le respect d'un équilibre entre les modes d'exploitation des terres, entre terres de cultures, jachères et terrains de parcours.

Dès l'installation des Français, l'exploitation moderne des régions les plus rentables va détruire cet édifice. Dépossessions, attributions ou achats de terres, assèchements de zones marécageuses, bousculeront conventions et habitudes. Une économie coloniale, tournée bientôt vers la production de denrées agricoles exportables entraînera la réduction des terrains de parcours, rendra peu à peu la transhumance impossible, perturbera les genres de vie. Ce qui s'était maintenu des siècles durant, disparaîtra en quelques décades.

Entre montagnards et hommes des plaines et des villes, mêmes relations nécessaires, même coordination imposée par les hommes, ou par les besoins qu'ont les communautés les unes des autres.

L'exemple de la Kabylie est particulièrement frappant, à cet égard. La société kabyle (2) en 1830 est déjà aux prises avec ce qui restera sa contradiction fondamentale : une population trop nombreuse d'un

(1) cf. J. DRESCH in *La Méditerranée et le Moyen-Orient* op. cit. T.I, p. 508.

(2) Le terme kabyle est pris ici dans son sens actuel, géographiquement déterminé (nom propre aux collectivités montagnardes berbérophones habitant les Kabylies petite et grande) et non dans le sens qu'il pouvait avoir aux environs de 1830 que lui donnent alors les voyageurs et que maintiendront les premiers occupants français (habitants des montagnes, en général, berbérophones ou arabophones).

Cf. J. MORIZOT : *L'Algérie kabylisée*. Paris, Peyronnet, 1962 ; Ch.-R. AGERON : « La France a-t-elle une politique kabyle ? », *Revue Historique*, 1960, p. 311, note 2 ; A. HANOTEAU et A. LETOURNEUX : *La Kabylie et les coutumes kabyles*. 3 vol., Paris, 1872-1873, et la lecture qu'en fait J. FAVRET, modèle d'exploitation anthropologique d'une étude historique, in « Relations de dépendance et manipulation de la violence en Kabylie », *L'Homme*, Oct.-Déc. 1968, pp. 18-44. Lire aussi le roman de Malek OUARY : *Le grain dans la meule*. Paris, Buchet Chastel Corrèa, 1956, qui décrit la vie d'un village kabyle avant l'occupation française.

côté, et des ressources insuffisantes de l'autre. Démographie et production semblent progresser en sens contraire. Une terre peu cultivable ou de rendement médiocre, un bétail difficile à élever sur des terrains peu propices, ne permettent pas de demander à l'économie locale les moyens de la subsistance de tous.

L'émigration reste la seule issue possible. Saisonnière, elle correspond aux moissons dans les plaines et sur les plateaux avoisinants. De vastes franges de population paient ainsi de leur travail le grain que leur propre sol ne peut fournir. Des chiffres variant autour de 15.000 personnes ont été avancés, pour situer l'ampleur du phénomène. Ils correspondent à première vue à une relativement faible partie des montagnards ; c'est oublier une émigration à moyen terme de Kabyles allant échanger avec les zones rurales quelques produits naturels.

C'est faire bon marché aussi d'une émigration à plus long terme, qui intéresse environ la même proportion d'individus (1). Elle a pour but la vente ou troc des objets fabriqués sur place. Ne dit-on pas que la Kabylie est devenue « la région la plus industrielle de l'Algérie », à l'époque ? (2) Les outils en fer, les armes, les meules mais aussi les poteries, les tissages, l'orfèvrerie, voire la fausse monnaie, sont transportés, soit par les fabricants eux-mêmes, soit par une communauté spécialisée de colporteurs, vers les villes et autres régions de la Régence. Les colporteurs, en retour, ramènent dans les villages « tout un assortissement de marchandises qu'ils écoulaient sur les marchés à leurs moments perdus » (3). N'hésitant pas à s'expatrier, ils poussent quelquefois largement au delà des frontières de l'Algérie. Ils accroissent peu à peu des gains qui vont permettre à des familles entières de survivre.

✓ Ainsi, cette région de Kabylie, politiquement irréductible par ailleurs, refusant la domination turque (4), jalouse de son indépendance, échange-t-elle, avec ceux qui cherchent à la réduire, à la fois des produits et une main d'œuvre indispensables. Cette société fermée, organisée d'après un modèle qui lui est propre, repliée sur ses traditions, ne peut cependant vivre en autarcie. Elle a besoin des autres, comme les autres ont besoin d'elle.

Naturellement. De tels exemples présentent l'aspect le plus favorable de cette complémentarité. Le tableau dans son ensemble n'est pas aussi parfait. Il ne s'agit d'ailleurs pas de le peindre sous des traits idylliques, et de tomber dans le travers inverse des historiens de la colonisation, qui encadrèrent tout de noir. Les difficultés économiques sont certaines. L'absence de voies carrossables, l'insécurité, ne permettent

(1) Voir C. DEVEAUX : *Les Kebaïles du Djurdjura*. Etude nouvelle sur les pays vulgairement appelés Grande Kabylie. Marseille, Challamel, 1859. Cet ouvrage, bien qu'ancien, n'en comporte pas moins un certain nombre de notations utiles.

(2) Cité par J. MORIZOT, op. cit., p. 51.

(3) Ibid, p. 54.

(4) Voir ci-après.

guère d'intensifier les échanges. Le monopole étatique ou provincial du commerce et les taxations grèvent les transactions (1). Mais l'Algérie semble former un tout, peut-être pas totalement cohérent, mais viable, donc capable de survivre sans l'intervention nécessaire du capitalisme d'entreprise française.

Nous trouvons un nouvel élément de cet équilibre fragile, dans un autre type de complémentarité, qui amène à prendre ici le contre-pied de la fameuse thèse d'E.F. GAUTIER sur la sociologie du Maghreb et dont les historiens français devaient faire, à sa suite, si grand cas.

Partant d'IBN-KHALDOUN et de ses *Prolégomènes (La Muqaddima)* et les déformant au passage, les analystes finissaient par établir comme une constante l'opposition entre deux mondes irréductibles : tribus et cités.

Revenant aux sources et les explicitant, Y. LACOSTE a mis en valeur les nuances de la pensée khaldounienne et fait un sort aux interprétations simplistes antérieures (2). En réalité, les nomades s'avèrent les seuls capables de fonder des Etats, mais en même temps ils ne peuvent les préserver, les livrant ainsi à la conquête d'autres nomades. Un Etat conquis par une tribu entraîne la dislocation de ce qui fait sa force même et qui lui a permis de s'imposer : sa structure tribale. Si cette tribu victorieuse donne naissance à une classe privilégiée elle est la seule à composer cette classe, la seule aussi à se différencier socialement. Le reste de la population, c'est-à-dire les autres tribus, subit la domination du vainqueur du moment. Mais, en

(1) Voir CH.-A. JULIEN ; *Histoire de l'Algérie Contemporaine* op. cit., pp. 17-18.

(2) Y. LACOSTE. *Ibn Khaldoun*, naissance de l'histoire, passé du Tiers-Monde. Paris, Maspéro, 1966, voir 1ère partie, chapitre 6. « Le devenir de l'Etat » et principalement les pages 155-157. Il faut noter que ses interprétations seront contestées à leur tour par ses pairs. cf. la critique de *Ibn Khaldoun* par R. Le Tourneau, in *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 2^e semestre 1966, pp. 253-256. Et dans ce même numéro, du même auteur. « Ibn Khaldoun, laudateur et contempteur des Arabes ».

Pour l'interprétation des concepts fondamentaux d'*açabiya*, de *mulk*, d'*umran*, en plus de l'ouvrage sus-mentionné, voir G. LABICA *Politique et religion chez Ibn Khaldoun*. Alger, SNED, 1966, pp. 100-127, et G. H. BOUSQUET : *Les textes sociologiques et économique de la Muqaddima.*, 1375-1379. Paris, M. Rivière, 1965, pp. 52-97 ; M. M. RABI : *The Political theory of Ibn Khaldoun*, Leiden, E.J. Brill, 1967 ; N. NASSAR : *La Pensée réaliste d'Ibn Khaldoun*, Paris, P.U.F., 1967 ; M. LABHABI : *Ibn Khaldoun*, Paris, Seghers, 1969 ; F. STAMBOULI : « Ibn Khaldoun et le système social traditionnel maghrébin » *Revue tunisienne des sciences sociales*, mars 1970, pp. 215-225.

Pour une étude critique détaillée de quelques unes des affirmations de LACOSTE (concernant les structures sociales et politiques du Maghreb, la notion de « démocratie militaire », le mode de production...) voir : J. PONCET : « D'Ibn Khaldoun au sous-développement. Une démystification de l'histoire maghrébine ». *La Pensée*, février 1967, pp. 22-39.

même temps, les dites tribus conservent leur structure égalitaire. Jusqu'au jour où l'une d'entre elles plus homogène, renforce son « esprit de corps », augmente sa « solidarité », détient donc à son tour *l'açabiya*, se lève et vient s'emparer du pouvoir central, le *mulk*. S'affaiblissant, elle aussi, aux commandes de l'Etat, elle cédera sa place à une autre... Et le cycle khaldounien semble pouvoir se renouveler indéfiniment (1).

Cette interprétation du devenir historique du Maghreb médiéval, qui a le mérite de mettre en relief des liens profonds entre phénomène tribal et instabilité politique, ne s'applique guère à l'Algérie (nous avons noté l'étroitesse du nomadisme). Elle montre cependant que les groupes ne sont pas aussi imperméables vis à vis les uns des autres qu'on l'a écrit. Si bien que, mettant à part la boutade qui veut que les « sédentaires ne soient jamais que des nomades stabilisés », et tenant compte du fait que bédouin est déjà synonyme de campagnard donc qu'il n'y a guère de différence de nature les uns et les autres, il faut tenter d'établir « la gamme de transitions, d'états variés » (2) qui lie plus qu'elle n'oppose ces deux catégories. On y trouvera que le phénomène d'équilibre est bien une des caractéristiques de cette société du début du 19^e siècle, mais aussi que ce n'est pas la principale.

B) Une société figée ?

En fait, si d'un côté la société algérienne paraît équilibrée, de l'autre elle demeure figée. Ce dualisme harmonie-sclérose n'a peut-être qu'une origine : une trop longue stabilité à l'intérieur de limites contraignantes.

Une telle ankylose a été interprétée selon deux optiques d'ailleurs complémentaire, l'une plus politique, l'autre plus économique. Dans le premier cas, c'est la rigidité des statuts sociaux qu'il faut mettre en avant ; dans le second, ce sont les effets du mode de production (3).

1° La rigidité des statuts sociaux

Vu sous l'angle de ses structures et de son contenu, cette société est à la fois composite et fortement hiérarchisée. Au sommet de la pyramide, les Turcs forment l'ossature de la puissance militaire et politique de la Régence. Certains d'entre eux détiennent le pouvoir et l'exercent tant à Alger que dans les autres provinces.

D'autres, les janissaires, se chargent de soutenir ce pouvoir. Certains attendent de regagner leur Anatolie natale, ou d'autres parties de l'empire, une fois leur temps accompli. D'autres envisagent

(1) E. GELLNER appelle cela plaisamment *la théorie de la circulation tribale des élites*.

(2) M. C. SAHLI : *Décoloniser l'histoire*, op. cit., p. 74.

(3) Il va sans dire que statuts sociaux et mode de production ne sont dissociés ici que pour la clarté de l'exposition. Ces deux aspects ne peuvent être séparés dans notre esprit, puisque dialectiquement liés.

de se fixer à Alger, soit pour gravir les échelons menant aux honneurs militaires ou politiques, soit pour jouir d'une propriété acquise dans les environs immédiats des villes.

Quelques uns de ces Turcs d'Asie, de par leur alliance avec les familles maures d'Alger, ont donné naissance à une seconde catégorie sociale : les *Kouloughli*. Ces demi-turcs ont peu à peu obtenu leur intégration sociale et politique mais tant dans l'administration que dans l'armée ils n'ont pu prétendre longtemps qu'à des postes subalternes (1).

Citadins comme eux, les Maures forment un autre groupe à part. Fruits d'un brassage d'apports différents au cours des siècles, dont l'essentiel est formé de descendants des Maures andalous expulsés d'Espagne, ils composent une bourgeoisie de propriétaires et de commerçants, exclue des fonctions administratives.

Dans les villes, toute une série de couches de semi-citadins forment autant de groupes à part. Ces *berrani* ou étrangers remplissent un certain nombre de fonctions précises. Kabyles, Mozabites, originaires de Biskra ou de Laghouat, attirés par les villes en raison des chances d'emploi qu'elles offrent, forment souvent des corporations correspondant à des corps de métiers bien déterminés. Ils vivent à l'écart des citadins, ou plutôt en marge de la cité, composant « mozabites exceptés, une sorte de prolétariat flottant ». (2)

En ville encore, une population noire, servile ou affranchie, compose deux nouvelles sous-catégories aux attributions précises.

Les juifs, aux yeux du reste de la population, peuvent présenter un aspect homogène. En fait, la communauté ne forme pas un bloc harmonieux. Les juifs livournais, d'origine européenne, commerçants de haut vol et éléments devenus indispensables aux Deys et à la Régence tout entière, ne se mêlant pas aux juifs indigènes, petits commerçants, artisans, prêteurs ou comptables. (3).

(1) P. BOYER « Le problème Kouloughli dans la Régence d'Alger » Actes du II^e congrès international d'études Nord-Africaines, Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, numéro spécial, 1970, pp. 79-94.

(2) P. BOYER. *La vie quotidienne*, op. cit., p. 165.

(3) L'analyse vaut surtout pour Alger, qui représente le milieu urbain par excellence. Elle devrait être complétée par les quelques travaux déjà publiés sur le monde citadin précolonial. Pour Constantine, cf. NOUSCHI « Constantine à la veille de la conquête », Cahiers de Tunisie, 1955, 3^e tr., pp. 370-387 que devrait venir compléter la thèse en préparation de B. MOJRABA : *La province de Constantine de la veille de l'expédition française à la chute d'Ahmed Bey, d'après les documents arabes, turcs et européens*. Pour Nedroma, cf. Marie-Anne PRENANT-THUMELIN, Diplôme d'Etudes Supérieures, Paris Sorbonne, 1955 ; dir. J. DESCH. (une version résumée a été publiée dans les *Annales algériennes de géographie*, n° 4, juil.-déc. 1967, pp. 21-63, sous le titre « Nedroma 1954 » voir plus spécialement p. 24) ; Pour les villes de l'ouest, D. SARI : *Les villes précoloniales de l'Algérie occidentale*. Kalaa, Mazouna, Nedroma. Thèse de 3^e cycle, Faculté des lettres et sciences humaines, Institut de géographie, Alger 1969. (1ère partie).

Dans l'intérieur du pays, cultivateurs, pasteurs et semi nomades, Arabes et Berbères, représentent le groupe des deshérités, que des notables, sur lesquels s'appuient les Turcs, encadrent et pressurent. Le fellah est la victime toute désignée d'un système fiscal lourd et compliqué, qui rapporte finalement plus à toute une hiérarchie de fonctionnaires qu'à l'Etat. Entre ces couches sociales, toute une gamme de barrières et tabous. Analysée sous le seul aspect des revenus, la hiérarchie varie, presque du tout au tout pour certains. Les juifs livournais, au début du 19^e siècle tout au moins, ont sans doute accumulé les fortunes les plus grosses, sans pouvoir acquérir pour autant des propriétés foncières. Dignitaires turcs, Kouloughli, Maures aisés et marchands mozabites ont un niveau de vie assez comparable. Les trois premiers ont d'ailleurs « pratiquement le même mode de vie » (1).

Mais aux frontières religieuses (musulmans d'origine, de rite hanéfite malékite et schismatiques, chrétiens et juifs), s'ajoutent des frontières ethniques politiques, économiques, qui interdisent le plus souvent tout passage d'un état ou d'un statut à un autre. La mobilité sociale est exceptionnelle car elle rencontre une série de murs insurmontables. Les quartiers d'Alger, où les groupes sociaux vivent séparés les uns des autres, de même que le quadrillage des tribus, le démontrent assez.

Ce monde complémentaire est donc un monde figé.

2° *Le mode de production et ses effets.*

Une explication socio-économique de ce phénomène a été tentée récemment. Elle repose sur l'absence de moteur ou de catalyseur d'évolution, rôle que la bourgeoisie a assuré en Europe lors de la Révolution industrielle.

Nous trouvons une première esquisse de cette thèse, à propos de l'Afrique du Nord, chez IBN-KHALDOUN. L'explication du « piétinement de l'histoire » et des problèmes et difficultés propres à l'époque qu'il a vécue, permet à IBN-KHALDOUN de montrer que l'absence d'un groupe homogène comparable toutes proportions gardées à la bourgeoisie européenne a été à la source d'une instabilité économique et politique, facteurs de stagnation et d'affaiblissement.

Le blocage structurel que l'on observe est dû à un mode de production particulier, que Marx a baptisé « *mode de production asiatique* ». Selon Marx, dans un tel mode de production une classe s'approprie non les moyens de production, mais les surplus de production. En d'autres termes, la couche dirigeante ne possède rien privativement. Une *aristocratie marchande* ou une *bureaucratie aristocratique* tire profit des impôts versés par la population à l'Etat. La terre reste propriété collective, soit de communautés, villageoises, tribales ou familiales, soit directement ou non de l'Etat lui-même. Et la

(1) BOYER : *La Vie quotidienne*. op. cit., p. 147.

minorité de privilégiés ne réinvestit pas dans le circuit de production l'essentiel de ses gains. En tout cas, elle ne peut que dans des limites fort restreintes réaliser cette appropriation privative du sol (1).

La pérennité d'un tel mode de production n'a pas permis l'évolution de la société. Une couche sociale n'ayant pu se différencier des autres, du seul fait du jeu économique, les contradictions au sein de cette société donc les conflits entre classes n'ont pu se développer. L'absence d'un élément dynamique, capable et de s'emparer du pouvoir politique après avoir détenu la puissance économique, et de faire naître et se développer oppositions et antagonismes sociaux, explique l'ankylose des sociétés précoloniales et de la société algérienne en particulier.

L'Algérie ne présente cependant pas toutes les caractéristiques du mode de production asiatique, défini à partir des « sociétés hydrauliques » où de grands travaux furent effectués par des populations entières, au profit d'une caste dirigeante. La seule existence de tribus fortement structurées interdisait en effet de telles réalisations.

(1) Voir Y. LACOSTE : **Géographie du sous-développement**. Paris, P.U.F., 1965, pp. 224-228 et Ibn Khaldoun, op. cit., pp. 34-45. Pour une analyse détaillée du mode de production asiatique, étant donné la relative complexité du problème et la multiplicité des interprétations et tendances, on ne peut que renvoyer à quelques travaux essentiels.

Cf. G. DHOQUOIS : « le mode de production asiatique », **Cahiers internationaux de sociologie**, Juillet-décembre 1966, pp. 83-93.

- M. GODELIER : « La notion de « mode de production asiatique » et les schémas marxistes d'évolution des sociétés », **Cahiers du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes**, Paris, 1964, et « La notion de mode de production asiatique », **Les Temps modernes**, Mai 1965, pp. 2002 - 2027.

M. RODINSON : **Islam et Capitalisme**, le Seuil, Paris, 1966, chapitre III, pp. 73-83.

P. VIDAL NAQUET : Préface à K. WITTFOGEL : **Le despotisme oriental**. Paris, Ed. de Minuit, 1964 et : « La Russie et le mode de production asiatique » **Annales**, 1966, 2, pp. 378-380.

Des revues ont consacré d'importantes études à ce mode de production. Voir notamment :

- « Premières sociétés de classes et mode de production asiatique ». **Recherches internationales à la lumière du marxisme**, n° 57-58.

Dans **La Pensée** :

Série d'articles dans le n° d'avril 1964.

Etats successifs des recherches, cf. J. CHESNEAUX « Où en est la discussion sur le mode de production asiatique ». I, n° d'août 1965, pp. 40-59 ; II, n° d'octobre 1966, pp. 33-46 ; III, n° d'avril 1968, pp. 47-55.

- K. DEME « Les classes sociales dans le Sénégal précolonial » Décembre 1966, pp. 10-31.

- J. SURET CANALE : « les sociétés traditionnelles en Afrique tropicale et le concept de mode de production asiatique ». octobre 1964, pp. 21-42.

Le Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes a publié un essai collectif sur le **mode de production asiatique**, avec une préface de R. GARAUDY. Paris, Editions sociales, 1969, 347 p.

Les auteurs, qui ont essayé de dégager les formes particulières à l'Algérie, ont fait ressortir certains traits. (1)

MARX lui même, nous a laissé quelques indications touchant directement l'Algérie, à partir de notes prises sur l'ouvrage de l'historien russe KOWALEWSKY. (2)

S'appuyant sur une analyse des modes de propriété, donc des modes d'appropriation des terres, MARX a recherché les fondements d'une société non capitaliste qui, écrit KOWALEWSKY, « conserve les traces les plus importantes après l'Inde de la forme archaïque de la propriété foncière ». La démonstration de KOWALEWSKY selon laquelle la propriété collective (familiale et tribale) est restée la forme la plus largement répandue met l'accent sur l'aspect indivis des possessions et de la transmission des sols. Cette forme s'est compliquée, sous l'influence du pouvoir turc, mais pour n'aboutir que très secondairement à un type d'appropriation privative. L'Etat a certes pris, à partir du 16^e siècle, des terres et les a fait fructifier. Pour l'essentiel, elles n'en sont pas moins demeurées domaniales. Le statut foncier est donc resté, en règle générale, celui de la collectivité, ou des collectivités, familles, tribus, Etat. Lorsque la puissance publique en est venue à louer ou affermer des parcelles du territoire qu'elle détenait, elle ne l'a jamais fait au point de bouleverser le système existant.

Des saisies, des confiscations, à la suite de rébellions ou dans le désir d'installer en des points stratégiques des minorités d'origine turque ou alliées au pouvoir, ont entraîné des attributions ou ventes de terrains à des particuliers. D'où l'existence de propriétaires privés. Mais avant de tirer les conséquences d'un tel phénomène, MARX admet qu'il est resté marginal et n'a jamais pu devenir majoritaire. La « domination turque ne conduisit nullement à une féodalisation à la manière hindoustane », car « un accaparement héréditaire des

(1) Voir Y. LACOSTE : *Ibn Khaldoun*, pp. 37-45, G. DHOQUOIS : « Les étapes de la formation algérienne, propositions pour une recherche », *Revue Algérienne*, juin 1968, pp. 373-383 ; surtout R. GALLISSOT : « Essai de définition du mode de production de l'Algérie précoloniale » *Ibid*, pp. 385-412 et : « L'Algérie précoloniale. Classes sociales en système précapitaliste ; mise en question du mode de production féodal ». *Cahiers du C.E.R.M.*, n° 60 ; R. GALLISSOT et L. VALENSI : « Le Maghreb précolonial : mode de production archaïque ou mode de production féodal ? » *La Pensée*, Décembre 1962, pp. 57-93. Voir aussi une étude inédite de Karl MARX. « Le système foncier en Algérie au moment de la conquête française » (1880), *la Nouvelle Critique*, sept.-oct. 1959, pp. 69-88.

(2) M. KOWALEWSKY : *La propriété collective du sol : causes, historique, et conséquences de sa décomposition*. 1^o partie. Moscou, 1879. (Voir les deux derniers Chapitres). Cf. notes de Karl MARX, art. cit. de *La Nouvelle Critique*, sept.-oct. 1959 et R. GALLISSOT : « Marx et l'Algérie », *Le Mouvement Social* avril-juin 1970, pp. 39-63. (Consulter plus précisément les pages 48 à 54). Il serait intéressant, à ce propos, de comparer les « lectures » que Karl MARX et Rosa LUXEMBOURG (in *L'accumulation du Capital*, Tome II, Paris, Maspero, 1967, pp. 47-58) font l'un et l'autre des pages que KOWALEWSKY consacre à l'Algérie.

fonctions locales et la transformation de leurs titulaires en grands propriétaires terriens quasi indépendants du Dey » s'est avérée impossible. En effet, les administrateurs de la Régence, capables de favoriser les acquisitions privées ou de devenir acquéreurs eux-mêmes n'ont pas le pouvoir d'apporter des modifications aux conséquences déterminantes. Ils ne restent que peu de temps en fonctions. Ils ne peuvent transmettre leurs charges à leurs héritiers, pour assurer une continuité minimale.

Un certain nombre de freins sont donc en place, pour limiter cette appropriation privative et pour prévenir, *volens nolens*, l'implantation d'une structure de type féodal.

Du côté algérien, là où existe une transmission héréditaire de certains pouvoirs, ainsi qu'une hiérarchie des fonctions, titres et rôles donc là où existent des rapports de vassalité de fait le régime foncier est communautaire. Quant aux agents directs de l'Etat (à même de prélever une rente sur les terres, où ils prennent à la fois leur propre part et celle du pouvoir central, ce qui est une forme semi-féodale institutionnalisée), s'ils achètent leurs charges, ils ne les transmettent pas. Ils ne peuvent donc s'ériger en seigneurs et créer ces dynasties et ces hiérarchies, si caractéristiques de la féodalité française classique, par exemple.

MARX, toutefois, a noté, prenant appui sur les chiffres cités par KOWALEWSKY, et donnant un aperçu statistique comparatif des différents types de propriété, qu'il existe bel et bien 1.500.000 hectares dans le Tell « devenus objets d'appropriation individuelle à l'époque de la domination turque ». Ces chiffres, bien que sujets à caution (l'auteur les emprunte au député français WARNIER qui en fit état en 1873 et dont les mobiles ne sont pas désintéressés) et demandant une estimation plus détaillée, prouvent que les formes collectives de propriété, tout en demeurant la règle, ne sont pas uniques.

La coexistence entre plusieurs modes de production à l'intérieur d'un pays, perçue ici par MARX, permet déjà d'affirmer que la formation sociale de l'Algérie précoloniale combine effectivement plusieurs procès de production. La saisie de l'aspect dominant d'un phénomène ne saurait donc faire attribuer à l'ensemble de la totalité sociale le seul caractère de la dominante. (1)

Approfondissant les investigations de Karl MARX, R. GALLISSOT a fort bien montré, en analysant successivement les différents modes

(1) Cette affirmation ne fait que reprendre ce que MARX suggérait déjà, lorsqu'il faisait état à propos de l'Allemagne de son temps d'un mode de production capitaliste dominant en fait du point de vue économique en même temps que d'un mode de production féodal qui, conçu du seul point de vue des superstructures politiques semblait dominer en apparence. Nous sommes bien en présence d'autre part de ce qu'ALTHUSSER nomme « une structure articulée à dominante ». Cf. L. ALTHUSSER *Pour Marx*, Paris, Maspero, 1966, pp. 198-224.

de propriété et d'exploitation dans l'Algérie de 1830, quel était le niveau réel des forces productives et la nature des rapports de production. Il a surtout démontré combien les types de propriété et les régimes des terres (*habous*, terrains de fondations religieuses, *melk*, propriété privative souvent familiale et *arch*, terre collective des tribus) variaient, de même que les systèmes d'exploitation. On n'est donc pas en présence d'un mode unique. Cette bourgeoisie marchande des villes par exemple, suivie, ou précédée, par quelques représentants des aristocraties, nationale ou locale, s'est déjà livrée à des achats de terre dont elle tire des profits (1). De même peut-on trouver des formes de féodalité, plus ou moins élaborées, en tout cas qui supposent un rapport entre types de forces productives et rapports de production, différents de ceux définis par MARX à propos de l'asiatisme (2).

Selon R. GALLISSOT, une Algérie tournée vers un mode d'exploitation terrien permet à toute une série de relais situés entre les paysans et l'Etat d'opérer les prélèvements nécessaires aux revenus des privilégiés. Fonctionnaires turcs et chefs traditionnels vivent de et sur un monde agricole et pastoral. Mais les exploités dans leur majorité ne possèdent pas les terres qui les nourrissent. Ce ne sont d'ailleurs pas uniquement des citadins ou des délégués du pouvoir central algérois, puisque certains sont issus des milieux mêmes dont ils tirent bénéfices et recettes.

Aux caractères de l'asiatisme s'ajoutent donc des traits spécifiques. A un mode de production de type primitif exploités vivant direc-

(1) Cf. La Charte d'Alger. « Cependant, des représentants de l'Etat se constituent en féodalités (possesseurs d'azel) et s'approprient à titre privé des moyens de production. Certains chefs familiaux en font de même (propriétaires melk) » p. 11. Ceci semble confirmé par des recherches récentes (cf. DJERBAL : La propriété foncière dans la région de Mascara. Mémoire, D.E.S. d'Histoire, Dir. M. KADDACHE, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Alger, 1968 et A. SAINTE-MARIE, L'application du sénatus-consulte de 1863 dans la province d'Alger - (1863-1870) - Thèse de 3^e cycle, Dir. A. NOUSCHI, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Nice) qui montrent une extension de la propriété privée avant la colonisation. Et par A. PRENANT : « La propriété foncière des citadins dans la région de Tlemcen et de Sidi Bel Abbès » Annales algériennes de géographie, n° 3, Janv.-Juin 1967, pp. 2-94.

(2) R. GALLISSOT « Essai de définition du mode de production de l'Algérie précoloniale » art. cit. : « Par l'existence d'une aristocratie conjuguée, guerrière rurale et même marchande, nous glissons vers une complexité féodale, bien éloignée de la démocratie militaire » p. 387 et plus loin : « Tout se passe comme si la féodalité banale se compliquait mais en demeurant féodalité banale ; il serait possible de l'appeler féodalité de commandement tant le pouvoir d'exploitation reste lié à l'exercice de l'autorité politique et militaire » p. 411.

L'auteur suggère en effet trois voies possible d'évolution pour le féodalisme : *féodalité seigneuriale*, du type de l'Europe occidentale, *féodalité avec servage* d'Europe centrale et *féodalité de commandement* dans les grands empires comme dans les aristocraties militaires.

tement ou non du produit de la terre et exploités fournissant leur force de travail se surajoutent des rapports économiques et sociaux plus complexes. D'autre part, le « principe ethnique de différenciation », « Turcs » opposés à « masses indigènes », est inopérant et dépassé. L'hypothèse de « société bifurquée », dont Ibrahim Abu LUGHOD (1) dit déjà qu'il ne s'applique plus à l'Egypte des Khédives, au même moment, ne peut rendre compte de la division en classes.

Les relations entre paysannerie et couche dirigeante présentent plusieurs aspects, car ces deux termes recouvrent deux catégories sociales différenciées. Dans la première se rangent, entre autres, les individus chargés d'exploiter les domaines *azel* du beylik, des tribus dépossédées de leurs terres, des montagnards du Tell. La seconde comprend l'aristocratie de fonction, les dignitaires centraux et régionaux, l'aristocratie associée, les chefs *maghzen* ralliés au pouvoir, une aristocratie de commandement composée des chefs indigènes solidement implantée localement et politiquement, enfin un *aristocratie religieuse*, tirant ses ressources des fruits de biens *habous*.

Au sein du monde rural, se tissent donc des rapports de domination suffisamment divers pour ne pas rencontrer des contradictions sociales plus complexes et pour ne pas se trouver « devant un ensemble diversifié de classes dominantes et parcourues par des rivalités internes » (2). Le caractère de classe de l'Etat est l'évidence même. Qu'il ne cache pas pour autant la gamme élargie des rapports d'exploitation !

D'autant qu'entre ces deux blocs non monolithiques, une bourgeoisie ne peut s'imposer pour de multiples raisons dont certaines ont déjà été évoquées. Tout d'abord, les villes ne forment point des pôles d'attraction et de contact suffisamment importants. Ensuite, la propriété privée des terres, lorsqu'elle a lieu, ne permet pas de constituer des sommes suffisantes pour établir cette fortune vraiment « distincte de la richesse foncière comme le voudrait MARX » (3). Enfin, l'économie marchande reste marginale par rapport à l'économie de subsistance. La bourgeoisie s'intéresse moins de toute façon, à la fabrication qu'aux échanges. Elle ne peut donc accumuler soit par la vente foncière ou mobilière les sommes sans lesquelles le secteur capitaliste ne peut « préparer les voies au capitalisme vrai » (4).

(1) Cité par A. ABDEL-MALEK : *Idéologie et renaissance nationale*. op. cit., p. 419.

(2) Id. p. 409.

(3) M. RODINSON : *Islam et capitalisme*, op. cit., p. 49.

(4) Id., p. 66. M. RODINSON note plus loin, p. 82, ... les origines du capitalisme ne peuvent s'expliquer par une évolution unilinéaire des relations de productions agraires. C'est d'un développement essentiellement urbain qu'il faut partir, l'accumulation d'une fortune monétaire considérable et l'orientation de la production (avant tout de la production industrielle) vers le marché ».

A ce sujet, seuls des estimations précises nous permettraient de connaître la proportion des placements en terre, des réinvestissements dans le commerce, dépenses de subsistance et dépenses somptuaires de cette bourgeoisie. cf. ci-après : « les difficultés économiques ».

Mais ces traits spécifiques s'ajoutant à ceux de l'asiatisme, au point de les voiler aux yeux de l'observateur, ne confèrent pas pour autant à l'Algérie une place unique. Les rapprochements esquissés jusqu'ici (1) tendent à démontrer que les caractères algériens sont assez proches de ceux présentés par l'ensemble du monde méditerranéen, au début du XIX^e siècle. Elle apparaît comme l'élément plus nuancé, ou le moins avancé, de ce Maghreb dont on finissait par la séparer, un Maghreb lui-même reflet amorti d'un Orient plus vaste. La Régence, dans les années 1800, représenterait à la fois des traits dûs au relatif déclin de cet ensemble géographique et la marque distincte que lui vaut un écart précis entre mode de production économique et type d'organisation politique. Ici aussi, des enquêtes détaillées, permettant de situer le degré des modifications en cours repli terrien, extension de l'appropriation privative des sols, réorganisation politique permettront de préciser. (2)

En résumé, la diversité ethnique, politique et économique ne favorise guère une lecture aisée des dominantes et des constantes. De même le développement difficilement perceptible des forces productives ne permet pas de définir un mode de production valable pour l'Algérie tout entière (3). Les couches sociales bien que différenciées statutairement, ne le sont pas assez économiquement pour s'opposer. S'il est vrai que « dans l'ensemble la structure sociale de l'Algérie est plutôt constituée par des groupes privilégiés ou ordinaires (*raïa*) plutôt que par des classes sociales » (4), si les conflits ont lieu entre groupes de même nature plutôt qu'entre groupes différents, des traces de changements sont nettement perceptibles. L'aucuns parleront de « potentialités évolutives ». Peut-être auraient-elles pu se concrétiser dans le cadre d'un Etat-national, encore embryonnaire en 1830.

Il n'en demeure pas moins que cette société, de par sa profonde ambiguïté, implique des appréciations nuancées. Trancher aboutirait à simplifier, à déformer. Prendre parti en faveur du seul équilibre,

(1) cf. par exemple l'article que D. CHEVALLIER a consacré aux « Cadres sociaux de l'économie agraire dans le Proche Orient » (*Revue Historique*, janv.-mars 1968, pp. 87-100) et qui démontre que certains traits que nous attribuons à l'Algérie se retrouvent aussi au Liban. Le cas de l'Egypte, où l'industrialisation débute vers 1816, lui vaut sans doute une situation particulière. cf. A. ABDEL MALEK : *Idéologie et renaissance nationale l'Egypte moderne* Paris, Anthropos, 1969, pp. 23-32.

(2) La question est d'importance, car si l'on parvient à établir que l'Algérie possédait les moyens de sa propre conversion, on nie à la fois le sous-développement proposé comme fatalité, le modèle européen comme unique, et l'on cesse d'attribuer à un pays la responsabilité d'un retard qui serait alors plus le fait de la domination coloniale que le sien propre.

(3) « L'Algérie de 1830 est trop divisée, trop complexe, pour recevoir une définition simple » G. DHOQUOIS : « Les étapes de la formation algérienne. Propositions pour une recherche ». art. cit., p. 382.

(4) M. EMERIT : « Les tribus privilégiées en Algérie », *Annales*, janv.-fév. 1966, p. 44. Et plus haut ; « dans la campagne, le régime de propriété collective des tribus empêche la constitution de classes sociales conscientes de leurs intérêts... dans les villes la division du travail est trop peu marquée pour engendrer un capitalisme et un véritable prolétariat ».

c'est faire bon marché des tiraillements internes et des phénomènes de désadaptation grandissants. D'un côté, le schéma des structures sociales aboutit à donner une image simpliste et parcellaire de la réalité. Les groupes ethniques, communautés religieuses, couches sociales bien que différenciés du point de vue de leur situation (économique, politique, géographique) et de leurs statuts (hiérarchies concurrentes, pyramides des états juridiques, échelles des valeurs et des ordres), donnent lieu le plus souvent à de pures descriptions, d'où toute dynamique est absente.

Par contre, si l'on met l'accent sur les seuls conflits, on privilégie artificiellement les tensions entre exploités et exploités, entre caste dirigeante et classes dirigées, entre oligarchie militaire, bourgeoisie marchande, propriétaires et paysans, entre citadins, ruraux et nomades. Statuts et privilèges, différenciés à l'extrême, aiguissent les antagonismes. Toute enquête socio-politique sans les mésestimer, ne doit pas aboutir à leur donner, à eux seuls du relief.

La vision « ankylosée » du monde algérien n'explique pas tout, la conception « antagoniste » non plus.

Et, à la lecture des ouvrages et articles récents traitant de ces questions, nous nous trouvons en présence de deux interprétations possibles, répondant *grosso modo* à cette division. La première, largement représentée par les historiens contemporains, devrait donner lieu à de plus subtiles appréciations. La fameuse stagnation qui leur sert d'explication est un concept fort vague. De plus son application à la seule Algérie est impropre. Il conviendrait mieux de parler de déclin, d'un véritable déclin d'origine économique et commun à l'ensemble méditerranéen au XVIII^e siècle. D'un déclin qui touche sans doute plus le Maghreb que le Proche Orient et plus l'Algérie, moins urbanisée donc plus fragile, que ses voisins de l'Est et de l'Ouest. L'époque marque bien une chute de la guerre de course, qui elle-même serait liée pour partie à l'affaiblissement du commerce méditerranéen, donc à la Méditerranée en tant que zone d'échanges (1). Les réorientations conversions en faveur d'un mode d'exploitation plus terrien,

(1) Ce second point demanderait ample démonstration. Le déclin de l'Algérie replacé dans un contexte plus vaste, celui de la Méditerranée, fournit une explication de la mise hors du commerce mondial de la Régence. Mais il reste à le démontrer ; et les ouvrages consultés ne nous permettent pas de le faire :

cf. d'une part **Tableau de la situation des Etablissements français dans l'Algérie** : au cours de l'exercice 1838 - Impr. Royale, Ministère de la guerre et ainsi que ceux des années suivantes ; **Procès-verbaux et rapports de la Commission nommée par le Roi, le 7 juillet 1833, pour aller recueillir en Afrique tous les faits propres à éclairer le gouvernement sur l'Etat du pays et sur les mesures que réclame son avenir.** Paris. Impr. Royale, 1834.

cf. d'autre part : LACOUR-GAYET : **Histoire du commerce**, Paris, S.N.I.D., 1950, Vol. IV, J. JULLIANI : **Essai sur le commerce de Marseille**, Paris, Marseille, 1^o ed. 1834, 2^o ed. 1842 ;

M. LEVY - LE BOYER : **Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX^e siècle**, Paris P.U.F. 1964.

impliquant une fiscalité désormais axée sur les masses paysannes ne s'opèrent pas en une seule décade.

La seconde version, insistant sur les clivages sociaux, tient peut-être, elle, trop compte des seuls aspects économiques. Elle met bien l'accent sur la prépondérance d'une aristocratie composée de deux éléments : les militaires étrangers ou assimilés, Turcs et Kouloughli d'une part et les autochtones, grandes familles de commandement et grandes familles maraboutiques d'autre part. Elle insiste aussi à juste titre sur la domination de la paysannerie par cette couche privilégiée (1). Mais une telle opposition de classes, que la reconversion de l'économie vers l'exploitation de terres pouvait aider à révéler au grand jour, est encore trop perturbée par un système communautaire, qui lui-même se modifie, tout en continuant à faire écran. Ce sont moins les tribus, au sens ethnique, c'est-à-dire proprement « tribal » du terme, qui viennent entraver de possibles confrontations entre exploités et exploités, que les groupes de commandement d'ordre politique ou religieux aux mains de grandes chefferies. Les révoltes maraboutiques du premier quart du XIX^e siècle fournissent l'exemple type de mécontentements à mobiles économiques qui s'expriment par le canal d'organisations à inspiration essentiellement religieuse. La transcription politique conflictuelle des appartenances sociales s'en trouve brouillée d'autant.

Une structuration sociale et économique trop complexe ne permet donc pas de décider ni pour la prépondérance « harmonie », ni pour la prépondérance « stagnation ». Elle interdit tout autant de se déclarer sans réserve pour une impossible évolution, comme d'affirmer à l'inverse l'existence de moteurs de développement évidents et de prédire des transformations inévitables. (2) La difficulté d'appréhension des facteurs essentiels rend malheureusement plus malaisée la description des institutions en général et de la machine étatique en particulier.



(1) Les rapports sociaux n'auraient-ils abouti qu'à opposer les mêmes couches sociales depuis IBN KHALDOUN ? Depuis qu'une « aristocratie citadine parasitaire qui, bénéficiant de profits d'origine à la fois, artisanale et agricole, intègre le pouvoir d'Etat et s'appuie sur une clientèle urbaine aspirant à se confondre avec elle, (s'oppose) à des classes rurales et agropastorales exploitées, en partie soumises et détribalisées, en partie encore cohérentes au sein de communautés « tribales hiérarchisées ». A. PRENANT « Unité et diversité du Tiers Monde africain », *Annales algériennes de géographie*, n° 2, juil.-déc. 1966, p. 151.

(2) A situation confuse, interprétations souvent contradictoires. Cf. les propositions pleines d'humour de R. GALLISSOT in « Le Maghreb précolonial... » *La Pensée*, art. cit., pp. 88-89, pour se faire successivement l'avocat de deux conceptions antithétiques de l'organisation sociale citadine.

II. — L'ETAT

Appréhendé par le biais de ses structures et de son fonctionnement ou par celui de son action internationale, l'Etat algérien laisse apparaître les forces qui l'animent et dont certaines pouvaient jouer un rôle déterminant dans sa transformation.

A) Les structures internes de l'Etat

Les moyens dont l'Etat dispose pour s'imposer ce que globalement, on pourrait appeler l'appareil d'Etat dépendent à la fois du système d'administration utilisée et du type de régime politique en place.

1° — L'organisation administrative (1)

L'Algérie en 1830 est divisée en quatre régions d'inégales étendues et administrées selon deux procédés distincts. La ville d'Alger et ses environs relèvent directement du Dey, chef de la Régence, donc de l'ensemble du territoire. Ce *Dar es Soltan* recouvre deux régions agricoles importantes, le Sahel et la Mitidja, et pousse, à l'Est, une pointe jusqu'à la basse Kabylie. Cette région, gérée par l'Agha des Arabes, est divisée elle-même en quatre *outhan*, sortes de cantons à la tête desquels sont placés des *caïds*.

Les trois autres régions ou *beylik* sont gouvernées par des représentants du Dey. Le Bey de Constantine administre le *beylik* de l'Est. Celui de Mascara (installé à Oran depuis 1792) régit l'Ouest. A Médéa réside le Bey de la plus petite de ces entités, le Titteri. Dans ces zones, l'unité administrative est l'*outhan*, autour de quelques villes, et la

(1) Il ne s'agit ici que de donner un aperçu des institutions à la veille de l'occupation française, non de retracer en détail le système d'administration turc depuis le XVI^e siècle. On trouvera un résumé bref et clair de cette période dans *Initiation à l'Algérie*, Paris, Maisonneuve, 1957, voir le chapitre II « L'Algérie turque » rédigé par M. COLOMBE, pp. 99-123. On consultera, bien entendu, les ouvrages déjà cités, entre autres : Ch.-A. JULIEN : *Histoire de l'Algérie Contemporaine*, pp. 1-20 ;

P. BOYER : *La vie quotidienne à Alger*, pp. 84-124. et *L'Evolution de l'Algérie médiane*, pp. 11-77 ;

Y LACOSTE, A. NOUSCHI, M. PRENANT : *L'Algérie, passé et présent*, pp. 143-150 et 187-189 ; X. YACONO : « La Régence d'Alger en 1830 d'après l'enquête des commissions de 1833-1834, *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1^o sem. 1966, pp. 227-244. Ainsi que des travaux plus anciens, notamment : *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie*. Précédé de l'exposé des motifs et du projet de loi portant demande de crédits extraordinaires, au titre de l'exercice 1838. Paris, Imprimerie Royale, 1838. Où l'on trouvera (II^o partie, « Administration », I. « Gouvernement de la Régence d'Alger sous les deys » pp. 185-190) une description de l'appareil administratif. L. RINN : *Le Royaume d'Alger sous le dernier Dey*. Alger, Typographie Adolphe Jourdain, 1900, où l'auteur donne la nomenclature des tribus de chacun des quatre gouvernements ou *beylik* de ce qu'il nomme « le Royaume d'Alger », c'est-à-dire un relevé de 516 groupes ethniques ou politiques regroupés par catégories.

tribu partout ailleurs. En fait, circonscription administrative et groupements politiques ne se disjoignent pas aisément. Ainsi l'*outhan* ou canton regroupe en général plusieurs fractions soit de tribus ou *ferka*, soit de villages groupes de tentes en vérité ou *douars*. A sa tête, le Dey nomme un *caïd*, qui à son tour procède à la désignation des *chioukh*, responsables des fractions. Mais certaines tribus sont assez nombreuses ou puissantes pour former à elle seules une unité administrative ; *outhan* et tribu se confondent alors. Et le chef du clan se trouve investi du pouvoir caïdal. Au-delà, de véritables confédérations tribales, que dominent quelques grandes familles, ou des groupes religieux, dépassent le cadre de l'*outhan* et s'administrent elles-mêmes. Enfin certaines régions, de par leur éloignement (Sud) ou leur relief (Grande-Kabylie-Aurès), n'ont de divisions que toutes théoriques. Elles échappent à toute délimitation, donc à tout contrôle ; le gouvernement turc se contente d'en surveiller les accès et les limites (1).

Le Dey nomme et révoque les fonctionnaires et jouit d'un pouvoir en matière administrative à la fois considérable quantitativement et limité dans son champ d'application. Considérable, parce qu'il a pouvoir de remercier, voire mettre à mort, tout agent à quelque niveau de la hiérarchie que ce soit, du Bey au cheik. Mais limité car la nomination des caïds ne va pas sans pressions et jeux d'influences, ni celle des *chioukh* sans, bien souvent, la consultation de ses pairs ou de ses futurs administrés. Plus le milieu est homogène, plus l'administrateur échappe au souverain, qui, à la limite, finit par antérioriser un choix qui n'est pas le sien ; les tribus puissantes, imposent plus qu'elles ne se laissent imposer. Ici, comme ailleurs, degré d'organisation et relations Etat-administrés dépendent du niveau de domination ou d'intégration politique (2). Mais si le *Dar Es Soltan* que gère l'Aga des Arabes et quatre caïds semble un modèle du genre par rapport au reste de l'Algérie, c'est un modèle que le pouvoir turc ne cherche pas absolument à étendre, sous cette forme directe en tout cas.

L'administration a comme première tâche de lever l'impôt ou au moins de faire rentrer les sommes nécessaires à la vie de la Régence, sommes d'autant plus grandes que les besoins augmentent et que la guerre sur mer, autrefois la principale ressource, en vient à ne plus rien rapporter.

La seconde tâche consiste à éviter que les conflits inter-tribus ou les révoltes ne mettent en péril un système à la fois empirique et précaire.

(1) Toutefois, certaines tribus du Sud dépendent directement du Dey ou le reconnaissent comme suzerain direct. Ainsi, les Ben Gana, dans le sud Constantinois. D'autres, situées sur le territoire des provinces donc dépendant théoriquement des Beys, échappent en fait à leur contrôle et relèvent du seul *khodjet el Kheil* ou ministres des finances. Ainsi l'administration des tribus *Azel*, cultivant les terres du Beylik, s'effectue-t-elle depuis Alger même.

(2) Sur les effets des disparités entre organisation administrative et pouvoir politique ainsi que sur les différents types de tribus en tant que groupements en survivance de pouvoir, cf. infra.,

L'administration répond à ce double besoin. Elle organise et en même temps opère un contrôle financier des plus minutieux. Administration et système fiscal sortent du même moule pyramidal des délégations. Les Beys ont pouvoir sur une région donnée, à condition d'envoyer, deux fois l'an, une somme forfaitaire correspondant au montant de l'impôt pour leur territoire. Les Beys s'appuient à leur tour sur les caïds ou chefs locaux pour prélever dans leur district un montant déterminé. Les caïds s'en remettent aux chefs de fractions, qui eux-mêmes... Pour les zones mal contrôlées, les Beys dispensent certaines tribus de taxes pour mieux leur permettre d'aller les prélever pour lui, chez d'autres. En cas de manquement ou d'opposition, une colonne, *méhall* ou *méhallé*, encadrée de janissaires, dont certains sont prêtés par le Dey, va saisir la dîme sur place (1).

La multiplicité des catégories d'impôts n'a d'équivalence que dans la manière de les prélever. Un véritable « délire de taxation » (2) s'est emparé de la Régence. Redevances en nature et en argent ne se concurrencent point, elles s'ajoutent. Comme les fonctionnaires chargés de les percevoir achètent leur charge, et fort cher, les chances pour que les impôts diminuent sont minimes.

De cet enchevêtrement de normes et de moyens, les fonctionnaires turcs semblent s'être fort bien accommodés, faisant montre d'un pragmatisme exemplaire. (3). Par exemple, on constate que les fonctionnaires sont moins des employés de l'Etat que ses représentants aux différents échelons politiques et administratifs. En fait de traitement, ils prélèvent eux-mêmes leur part sur les impôts et charges qu'ils ont mission de faire parvenir à Alger, à date fixe. La plupart des services dits publics ne sont pas assurés par l'Etat mais par les collectivités. Qu'il s'agisse de voies de communications à établir, d'intérêts stratégique, commercial ou autre, la règle consiste à faire appel au travail obligatoire et gratuit des populations ou à la main d'œuvre servile. En matière d'éducation, chaque groupe religieux pourvoit à l'enseignement de ses propres ressortissants. La tâche du pouvoir central est, encore une fois, surtout financière et militaire.

(1) cf. P. BOYER : *La vie quotidienne à Alger*, op. cit., Pour une description fort vivante de ces pratiques, remise de l'impôt biannuelle (pp. 102-104) et *mehallé* (pp. 139-146) ainsi que du fonctionnement du Divan, de la vie du Dey, etc...

(2) P. BOYER, op. cit., p. 114.

(3) « Nous fûmes brusquement, en 1830 mis en présence d'une construction baroque, mal définie, qui choquait au plus haut point notre goût pour les réglementations uniformes et harmonieuses... Les Turcs, au contraire, ignoraient ce travers et se contentaient d'accoler à chaque fait social, dans la mesure où ils s'y intéressaient, une prescription particulière, sans s'embarasser de contradictions ou de double emploi » P. BOYER. *L'évolution de l'Algérie médiane*, op. cit., p. 11.

2° *L'organisation politique*

Le gouvernement de la Régence est entre les mains du Dey, traditionnellement élu par une assemblée composée du corps des Janissaires (l'Odjak). Autrefois porté au pouvoir par la caste militaire seule, puis par celle des corsaires et armateurs ou *raïs* seule, le Dey reçoit toujours l'investiture des couches dirigeantes dont il ne cesse d'être le représentant au sommet de l'appareil politique. Sa force réelle correspond à la puissance militaire dont disposent les privilégiés, sur lesquels il s'appuie. Les éléments autres du système politique sont donc liés à lui, comme il est lié à eux.

Ce raccourci a le défaut essentiel de mettre l'accent principalement sur le Dey et ne pas tenir compte d'une évolution qui dure depuis près de trois siècles. En réalité, le centre de décision n'a cessé, au cours de cette période, de se déplacer. Au point que les commentateurs s'y sont le plus souvent trompés et ont attribué à une époque ce qui appartenait à une autre. Aucune synthèse n'a d'ailleurs, jusqu'à ce jour permis de dresser un véritable bilan des institutions politiques de la Régence ni d'analyser les fondements et les modalités d'exercice de ce régime (1). Il semble que les institutions, dont le rôle ait été prépondérant en dehors du pouvoir deyal dont l'évolution sera examinée plus loin, soient essentiellement le Divan (*Diwan*) et ce que l'on a appelé « Les Puissances ».

Le vocable de *Diwan* recouvre une série d'assemblées, dont le rôle, la composition et les pouvoirs ont bien varié au cours des temps. Emanation des militaires turcs, le Divan a d'abord été l'instrument des Janissaires. En élisant les plus anciens d'entre eux, ils créaient ainsi un corps de réflexion, d'arbitrage et de décision à l'intérieur de l'Odjak, capable de régler les problèmes venant à naître en son sein. Lors de l'extension de la puissance des Janissaires, ce conseil qui jusqu'alors leur était propre a fini par étendre sa compétence à des questions intéressant l'ensemble de la Régence, l'Etat tout entier. L'institutionnalisation du Divan s'est opérée ensuite, lors du conflit qui opposa l'Odjak algérien au Sultan turc. Le refus progressif de se laisser imposer un maître désigné à Constantinople par le Sultan, et de se choisir eux-mêmes un chef, a conduit les Janissaires à renforcer le Divan, pour en faire un contrepoids efficace au Pacha, l'homme de la Sublime Porte. Ils ont créé, ce faisant, une instance typiquement ottomane d'apparence, car semblable à celle de la Turquie, mais en réalité bien particulière ne serait-ce que par ses buts.

La hiérarchie particulière à la caste militaire y apparaît transposée. Le Divan comprend en effet les officiers et est dominé par le plus important d'entre eux, « *l'Aga des Janissaires* ». La durée des mandats varie même selon les degrés, puisque leur chef et président dont on a lieu de se méfier voit l'exercice de ses pouvoirs limité à deux mois.

(1) Le seul essai, d'origine récente, est encore dû à P. BOYER, ; « Des Pachas triennaux à la révolution d'Ali Khodja Dey (1571-1917) », *Revue Historique*, Juil.-Sept. 1970, pp. 99-124.

Le Pacha, puis le Dey vont donc devoir compter avec l'Odjak, donc avec le Divan, quand ils n'en seront pas les prisonniers. Le terme de Conseil rend bien mal compte de la position dominante exercée par cette assemblée au milieu du XVII^e siècle. Le clan qui domine Alger définit par ses représentants une politique que le Dey est chargé d'exécuter.

Mais ce régime oligarchique fonctionne mal et le pouvoir, à force d'être partagé, en vient à n'être plus exercé. Aussi, après une série d'avatars, n'est-il pas étonnant que le pseudo-gouvernement d'assemblée qu'il recouvrait ait abouti à un système autocratique, au début du XVIII^e siècle. Le Dey a réussi à acquérir une autonomie vis-à-vis du Divan, qui fait de lui le détenteur désigné du pouvoir. Mais qui fait aussi de lui un homme seul, divisant pour régner, s'appuyant sur des coteries aussi instables que les alliances et aussi futiles que les motifs qui les ont fait naître. De nombreux Deys paieront de leur vie l'absence de support socio-politique sans lequel il n'est point d'autorité continue, sinon reconnue.

L'affirmation de la souveraineté deycale a eu au moins pour effet de réduire le Divan à la portion politique congrue. Simple assemblée de consultation d'abord, il tend à passer au second plan, à ne plus jouer qu'un rôle honorifique ou d'apparat, tel quelque Sénat ou Chambre des pairs d'autres régimes. Sous sa forme traditionnelle, en tout cas, il disparaît au XVII^e siècle du devant de la scène, subsistant sous le nom de Grand Divan lors de cérémonies traditionnelles.

A sa place, un organe plus restreint, le Petit Divan, prenant ses décisions à l'unanimité et groupant une trentaine de dignitaires va siéger de façon permanente. Désormais plus lié au Dey, qui trouve en lui cet appui dont il a besoin, qu'à l'Odjak, il devient progressivement une instance d'un poids égal ou peu s'en faut à celui du souverain. Il n'est plus alors l'expression de l'ensemble des Janissaires mais seulement d'une fraction d'entre eux, socialement la plus élevée, politiquement la plus forte. La transformation fut plus souple que brutale et ne se passa point sans que les membres de l'Odjak ne tentent, sitôt qu'ils se retrouvèrent en position de force ou que l'occasion se présente, d'en reprendre le contrôle.

Le Grand Divan, réuni épisodiquement eut encore pour tâche d'élire le Dey. Il se contenta de plus en plus souvent d'entériner un choix opéré au cœur du Petit Divan et, qui plus est, parmi les propres membres de celui-ci. Au XVIII^e siècle, la balance semble donc pencher en la faveur de cette formation réduite. Toutefois, à la fin du siècle et au début du suivant, la création d'une instance assez comparable à un conseil des ministres et son influence grandissante ne permettent plus au Petit Divan d'exercer à son tour d'autres fonctions que protocolaires. Le Divan, en tant que conseil issu à un degré ou à un autre du corps militaire turc a vécu. Et si le conseil des ministres (Puissances) reprend l'appellation, la tâche et la composition de ce nouveau Divan sont totalement différentes. Il s'agit maintenant d'un organe essentiellement exécutif, choisi par le Dey et appelé à servir

sa politique. Une dernière tentative, en 1816, cherche à redonner vie à l'ancienne institution représentative. Elle a le mérite de se présenter comme un retour aux formes proprement turques, tout en créant une assemblée délibérative (issue toujours de la seule minorité turque en Algérie, bien entendu). Mais l'expérience du Dey Omar se solde par un échec dont le Divan, en tant que chambre de l'aristocratie militaire, ne se relèvera plus.

Qui sont ces *Puissances*, au nom particulièrement évocateur, qui reconstituent un Divan nouvelle manière, à tel point que le terme « devient synonyme de gouvernement » ? (1) On peut déceler deux groupes distincts. L'origine du premier semble modeste ; ses membres sont les fonctionnaires tenant en plusieurs exemplaires, un chacun, les grands registres de l'Etat, qui ont pris ou auxquels on a attribué le nom de Grands Ecrivains du Divan. Le Dey en a fait ses conseillers officieux puis officiels, au cours des décades. Echappant aux normes et à la structure hiérarchisée de l'Odjak, ils ont fait une carrière administrative. Ils occupent des postes leur permettant de concurrencer les dignitaires traditionnels, officiers surtout, qui forment le second groupe.

Ces derniers se partagent les autres fonctions et les titres. L'*Aga des Arabes* joue le rôle d'un Ministre de la Défense pour l'ensemble de la Régence, et en même temps de Ministre de l'Intérieur pour le *Dar es Soltan*. Le *Khodjet el kheil* contrôle les impôts en nature et en assure la répartition. Il devient aussi, on l'a noté, administrateur des terres *Azel*, biens du Beylik dispersés sur une grande partie du territoire. Le *Khasnadji*, chargé des prélèvements en espèces, est en même temps gardien du Trésor et responsable de l'utilisation de ses fonds.

L'un et l'autre sont à la fois ministres de l'économie et des finances, mais dans deux domaines séparés. L'influence du second fut d'abord déterminante, tant qu'impôts en numéraire et guerre de course rapportèrent suffisamment. Le premier a pris ensuite le pas sur lui quand ce fut au tour des campagnes de pourvoir la Régence en grains, animaux et matériaux. Le *Bit el Maldji* renforcera encore ce clan des financiers, au fur et à mesure des besoins grandissants du Trésor. Son office consiste à confisquer les biens des nombreux notables destitués et à opérer un prélèvement sur les droits successoraux, au profit des caisses publiques. Le *Vekil Harâdji*, équivalent de Ministre de la Marine, a cumulé ces fonctions avec celles de Ministre des Affaires Etrangères durant un temps. Son rôle décroît avec celui de la flotte algérienne. Tout comme à décliné l'importance du chef de l'Odjak, l'ancien chef du Divan, l'*Aga des Janissaires*, qui ne commande plus qu'une troupe clairsemée.

Dey et Puissances se complètent, ayant longtemps formes un ensemble souvent divisé de l'intérieur mais plus souvent uni face aux

(1) cf., BOYER, art. cit., Id., p. 116.

membres de l'Odjak et aux milieux algériens. Leur cercle est resté fermé. N'y pénètre pas qui veut. Le seul moyen d'y entrer est l'effraction. L'origine modeste de quelques Deys et Puissances prouve que d'anciens clients sont devenus vassaux puis associés, en quelques années. Mais la règle qui continue à prévaloir veut que cette élite politique pratique et la coopération au niveau supérieur et le « patronage » aux échelons inférieurs. Des liens de parenté renforcent les clans et les alliances. Ainsi le second personnage du régime se trouve être tantôt le gendre, tantôt le beau-frère ou le cousin du Dey.

Dey et Puissances se succèdent, en ce sens que la situation de l'un des Ministres lui confère un droit de préséance dans l'ordre de succession par rapport aux autres. Une hiérarchie des pouvoirs réels est reflétée par l'étiquette. Le *Khaznadji* autrefois, l'*Aga des Arabes* et le *Khodjet el kheil* désormais, sont autant de Deys en puissance, héritiers implicites du souverain. La spécialisation relativement faible des fonctions se trouve donc compensée par une précise estimation des influences, comme du poids politique, potentiel et effectif.

Mais les Puissances, en même temps, méritent de moins en moins cette appellation. Jadis grands féodaux associés au Dey contre le Divan des Janissaires, ils sont devenus les exécutants d'une politique, qui, dans les dernières années, est l'apanage du Dey. En 1830, l'aristocratie semble dépossédée de ses prérogatives. Et la réduction de la caste militaire semble bien le fait d'Ali KHODJA comme de HUSSEIN.

Pour synthétiser : le Divan, représentant l'aristocratie militaire à l'origine, a d'abord été un organe délibérant, placé auprès du Pacha, souverain nommé et envoyé par le Sultan. Rejetant cet élément étranger, le Divan l'a remplacé par le Dey, choisi parmi les siens, qu'il contrôle de fort près sitôt élu. Ce gouvernement d'Assemblée tourne court. Et le Dey en tire profit pour cantonner le Divan dans des fonctions à nouveau d'ordre délibératif, en s'appuyant sur les éléments les plus titrés et les plus représentatifs. Ainsi s'est formé un nouveau conseil avec lequel le Dey partage le pouvoir. Puis, en choisissant les membres d'un véritable Cabinet en partie hors de son sein, le souverain a neutralisé à son tour cet organe. Le Divan en 1830, n'est plus que le Dey et ses Ministres, auxquels ne s'oppose aucune assemblée ou groupe chargé de représenter les intérêts turcs. Et l'aristocratie arabo-berbère pourrait bien servir de relais entre l'ancienne formule et la nouvelle, c'est-à-dire être à la source d'un nouveau Conseil (1). Le Dey est donc devenu, au cours d'un lent processus non dépourvu d'ambiguïtés et d'à-coups, le détenteur unique du pouvoir.

(1) Il est intéressant de noter que, durant les quinze dernières années du régime, les principales possibilités d'évolution et d'orientations futures ont été esquissées. La première, avec le Dey Omar, ex Aga des Arabes, représente un effort pour s'inspirer du modèle turc et pour s'en rapprocher. Aussi cherche-t-il à redonner vie à l'ancien Divan. La seconde, avec Ali Khodja, proclamé Dey alors qu'il n'appartient pas aux Puissances, symbolise un choix d'un autre ordre : la tendance favorable à un gouvernement plus

Mais le Dey assisté de ministres, s'appuyant sur les Beys et caïds, pour faire respecter son autorité directe, et sur les *chioukh* et chefs de grandes tribus et confréries religieuses, pour asseoir son autorité indirecte, est loin d'exercer la même influence que les monarques pourtant « parlementarisés » de son époque.

Tantôt souverain au sens plein du terme, tantôt simple suzerain, il domine un ensemble de structures, dont les unes ressemblent fort au système féodal européen et dont les autres appartiennent plutôt au mode d'association communautaire. Ici chef réel, là chef nominal, gouvernant les uns, contrôlant les seconds, associé aux troisièmes, quasiment ignoré des derniers, le détenteur du pouvoir en Algérie est au point de jonction d'un ensemble de relais, aussi divers dans leur nature que décentralisés dans leurs effets. La disparité des statuts et des systèmes sociaux, déjà notée et sur laquelle nous reviendrons, a donc des répercussions au niveau de l'organisation politique.

Le pouvoir d'Etat, nécessairement décentralisé à l'extrême, malgré de récents efforts, contient par essence ses propres limites. La puissance des Deys et leur autorité sont plus menacées au XIX^e siècle que leur personne ne l'était auparavant. Si l'unité de l'Etat n'est pas en soi remise en question - aucune fraction ne cherche à faire sécession ou à s'allier de façon durable aux Etats voisins de l'Est ou de l'Ouest - les méthodes de gouvernement ne favorisent guère un renforcement de ceux qui en détiennent les rênes. Pour simplifier, le pouvoir est fortement concentré dans une faible fraction et très diffus et atomisé pour le reste (1).

Une telle description laisse cependant de côté un problème que les constitutionnalistes estiment de la première importance : celui du type de régime politique. Il nous semble en réalité de peu d'intérêt ici. En effet, que la Régence ait été une *république militaire* (2), un *régime prétorien* (3) ou une *oligarchie de corsaires et de janissaires* (4) ou, pour reprendre une formule plus contemporaine et appliquée à un tout autre régime il est vrai : « une dictature tempérée par l'anarchie », dans le fond peu importe. D'ailleurs l'Algérie a bien été tout cela, successivement.

centralisé, à un pouvoir plus concentré et où la minorité turque n'est plus représentée en tant que telle. Le Dey Hussein, désigné par son prédécesseur, incarne la troisième. Il apparaît en effet comme à un point de rupture entre deux systèmes. Comme un souverain peut-être capable de s'appuyer sur une minorité d'origine nationale.

(1) Voir ci-après.

(2) CH.-A. JULIEN : *Histoire de l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 1 et M. COLOMBE ; « L'Algérie turque » p. 107.

(3) Ibid. et Y. LACOSTE, A. NOUSCHI et A. PRENANT, op. cit., p. 143.

(4) CH.-R. AGERON : *Histoire de l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 6.

A. LAROUI (*L'Histoire du Maghreb*, op. cit., p. 248) emploie le terme quasi identique d'*oligarchie militaire*.

L'Etat algérien, observé de l'intérieur, fonctionne selon des modalités suffisamment particulières pour ne pas chercher à le classer à tout prix dans une des catégories habituelles du droit constitutionnel. Comparé aux types de son époque, il apparaît bien loin du modèle européen occidental, différent du modèle européen oriental, et peu assimilable aux systèmes en vigueur dans l'ensemble du bassin méditerranéen. S'il possède quelques caractères du sultanat voire de ce que Max WEBER nomme le sultanisme, quelques traces du moule originel turc, s'il peut être influencé par le mouvement de réformes qui se développe en Egypte, il conserve des traits irréductibles à toute simplification.

Aussi, la question fondamentale semble-t-elle plutôt être la suivante : est-on en présence d'un Etat, au sens où on l'entendait à l'époque, c'est-à-dire d'une puissance indépendante ayant une action internationale autonome, d'une entité dont les caractères soient suffisamment marqués pour lui attribuer une personnalité propre ?

B) Les caractères de l'Etat

1° *Le caractère indépendant de l'Etat.*

De nombreux auteurs ont employé un peu vite le qualificatif de colonial à propos de la domination turque sans toujours démontrer son bien-fondé (1). Quel type d'exploitation les Turcs d'Algérie exerçaient-ils donc au profit de la Turquie même ? Dans quelle dépendance économique Istanbul tenait donc Alger ?

L'interprétation la plus convaincante apparemment est suggérée par P. BOYER. Après avoir noté les difficultés de ranger la Régence dans une catégorie connue du droit international, l'auteur suggère une comparaison avec les territoires contrôlés et exploités par les Compagnies à charte de l'ancien régime (2). Cette proposition, aussi tentante

(1) Ainsi Ch. - A. JULIEN (*Histoire de l'Algérie contemporaine*) : « c'était une colonie d'exploitation dirigée par une minorité de Turcs avec concours de notables indigènes. », p. 1 et « Que les Turcs fussent musulmans comme leurs sujets ne change rien au caractère du régime colonial, qu'un petit nombre d'étrangers privilégiés fit peser sur une population qui le supportait mal. » p. 2 et encore : « Les Turcs pratiquèrent une politique coloniale de division » p. 15. Aussi Ch.-R. AGERON (*Histoire de l'Algérie contemporaine*) : « Cette domination coloniale tenait solidement le pays en s'appuyant sur des groupes privilégiés maghzen », p. 6.

(2) Système par lequel « une entreprise privée, que des liens à la fois politiques et économiques rattachaient au pouvoir central, gérait, sans contrôle, pour son propre compte et selon ses propres méthodes, des territoires d'Outre-Mer, qui ne faisaient pas partie pour autant du domaine de la couronne ». P. BOYER : « *L'évolution de l'Algérie médiane* », op. cit. p. 13. (On trouve un autre jugement de P. BOYER, plus récent, dans « Introduction à une histoire intérieure de la Régence d'Alger », *Revue historique*, avril-juin 1966, p. 312 : il y aurait « gouvernement colonial au plus mauvais sens du terme », mais pour la seule région relevant directement de Dey, l'Algérois). Ce seraient plutôt certaines sociétés étrangères, des familles juives, telles les BUSNACH et les BACRI, ou maures ayant acquis par privilège le mono-

soit-elle par l'image la mieux venue qu'elle suggère, n'est pas satisfaisante. D'une part elle ne tient pas compte du fait que le système colonial en réalité est à la fois public et privé, disons semi-public, semi-privé. D'autre part, il est bien difficile d'assimiler l'Odjak à une seule entreprise privée ou à une entreprise possédant à la fois les deux caractères mentionnés. Enfin la tâche administrative assurée par l'Etat a d'autres fonctions qu'une exploitation financière de type colonial.

Cette exploitation d'ailleurs s'effectuait en Algérie, pour l'Algérie, bien que celle-ci restât officiellement province autonome jusqu'à l'indépendance internationale. Les ressources tirées de l'impôt ne prenaient pas le chemin d'Istanbul. On ne saurait, à ce propos, assimiler le tribut envoyé par le Dey au Sultan turc à la remise d'une partie, proportionnellement décomptée ou forfaitaire, des sommes prélevées par l'intermédiaire des Beys, caïds et autres *cheikhs*. Ce tribut remplissait trois fonctions fort précises, sinon évidentes. La première permettait de faire confirmer un pouvoir par un lointain suzerain lors de l'avènement. Par la seconde, le Dey obtenait implicitement que le Sultan ne mette obstacle au recrutement des volontaires anatoliens, susceptibles de venir renforcer l'*Odjak* algérois, recrutement qui s'avère de plus en plus malaisé depuis que la Sublime Porte a supprimé chez elle le corps des Janissaires (1). Enfin, il faut s'assurer l'appui matériel et politique du Sultan. Il n'est que de parcourir la liste des objets que le « suzerain » envoie à son « vassal », en échange des cadeaux composant le tribut (2), pour comprendre à quel point il n'avait pas exploitation d'une puissance par une autre mais bel et bien échange en bonne et de forme.

Un autre argument avancé voudrait que les sommes non remises dans le circuit algérien et entassées dans le fameux trésor du Dey soient confondues avec les profits que pourrait tirer une exploitation coloniale, puisqu'elles sont « gelées » sur place. Ici aussi, on ne peut confondre apparence et réalités, au nom de rapprochements et de comparaisons. Si le Trésor du Dey est à Alger, ce n'est donc pas une autre puissance coloniale qui en tire profit. De plus, ces réserves apparaissent, en 1830, comme fort utiles ; les lourdes taxes intérieures

pole de commerces importants (blés, bois de charpente pour les navires, par exemple), qui feraient figure de *Compagnies* dans l'Etat lui-même. Ajoutons qu'une grande partie des profits qu'elles tiraient de pareilles opérations étaient souvent placés en Europe, sur les marchés financiers de Londres ou d'ailleurs.

(1) cf. M. COLOMBE : « Contribution à l'étude du recrutement de l'odjak d'Alger dans les dernières années de la Régence », *Revue africaine*, 1943, pp. 166-183.

(2) Voir P. BOYER : *La vie quotidienne à Alger*, op. cit., p. 86.

n'arrivent plus à compenser le peu de rapport de la course (1). Le Dey y puise, pour payer ses troupes il est vrai.

Une oligarchie a accaparé une forte proportion du revenu national, le Dey en tête. Mais non pour l'envoyer sur le Bosphore. La part que les anciens janissaires remportaient avec eux en Anatolie, leur temps accompli, est faible par rapport à celle que leurs camarades, demeurés sur place, dépensaient.

Faut-il ajouter que l'administration en Algérie, si elle était turque, restait néanmoins algérienne. On ne connaît pas d'exemple de fonctionnaires, depuis la disparition des pachas, envoyés par le Sultan pour gérer ou gouverner un territoire algérien. Les hauts fonctionnaires de la Régence ont pris du galon sur place. Et lorsqu'ils avaient abandonné leur patrie d'origine, simples janissaires, c'était à titre individuel et bien souvent sur l'invite des recruteurs que le Dey d'Alger entretenait sur place.

L'Etat algérien est sans conteste une entité indépendante et souveraine, répondant aux définitions courantes du droit international. M. BEDJAOUÏ n'a eu aucun mal à démontrer que l'Algérie était bel et bien alors un membre de la société internationale, au même titre que d'autres (2). Suivant les préceptes de la doctrine, il trouve que les conditions classiques, territoire, groupement d'hommes, organisation d'une autorité publique, indépendance effective, reconnaissance par d'autres Etats, sont largement réunies. Sur le tout dernier point, la liste des principaux traités conclus entre la France et l'Algérie, entre 1619 et 1830, démontre le bien-fondé de son analyse.

Une puissance qui ratifie des traités, déclare la guerre et signe la paix, existe juridiquement. Elle existe plus encore matériellement, car elle possède les moyens de se faire respecter et craindre. Jusqu'au bombardement d'Alger par Lord Exmouth en 1816, les Etats riverains de la Méditerranée ou ceux qui y envoient des navires voient dans l'Algérie tantôt un adversaire, tantôt un partenaire, que, de toute façon, il convient de ménager. Les négociations à mobiles stratégiques en cachent souvent d'autres, purement commerciales. Des relations économiques se nouent, car la Régence achète et vend. Les principales nations européennes, mais aussi les Etats Unis, établissent donc des représentations diplomatiques à Alger.

Les entreprises réitérées des puissances maritimes, la France surtout et presque la France seule à partir de 1827, la destruction de la flotte à quai, puis lors de la bataille de Navarin à cette même date,

(1) Peu avant 1830, les consuls étrangers, américains et français, constatent que les dépenses dépassent largement les revenus.

Voir : DU BOIS-THAINVILLE : « Mémoire sur Alger » (1809) in G. ESQUER : *Collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie*, Paris, Champion, 1927, et W. SHALER : *Esquisse de l'Etat d'Alger considéré sous les rapports politique, historique et civil...* (texte anglais de 1826), Paris, Ladvocat, 1830, (traduction X. BIANCHI).

(2) M. BEDJAOUÏ : *La Révolution algérienne et le droit*. Préface de P. Cot, Bruxelles, Ed. de l'Association Internationale des Juristes Démocrates, 1961, pp. 17-23.

s'ajoutèrent aux troubles internes et aux difficultés économiques pour affaiblir l'Etat. Mais au moment de l'occupation certains prétendront jusqu'en 1837, date du traité entre la France et l'Emir ABD EL KADER - l'Algérie est une puissance à part entière.

2° *Le caractère national de l'Etat.*

Si l'on a insisté sur la non-dépendance coloniale c'est qu'elle permet de mener le raisonnement plus loin. A partir du moment où il n'y a pas sujétion économique, où la Turquie ne peut être considérée comme le pays colonisateur, peut-on parler alors d'un Etat réellement *algérien* ? Est-on en présence d'un Etat national, et dans ce cas est-ce un Etat qui se construit avec les Turcs, malgré les Turcs ou contre les Turcs ? Ces trois nuances ont leur importance, mais il est hélas ! beaucoup plus malaisé d'y répondre clairement. Non que les avis fassent défaut, mais bien parce que nous ne sommes guère en possession de tous les documents, turcs et arabes mais espagnols aussi, qui nous permettraient de fonder un choix sur une argumentation solide. La diversité des positions prises dans les seuls ouvrages postérieurs à l'indépendance démontre qu'aucun fait absolu n'est venu aider les auteurs à trancher dans un sens ou dans un autre. Dans l'éventail des attitudes, il en est une qui a le mérite de la clarté. Pour ceux qui la défendent, il ne saurait être question d'Etat national. Ch.-A. JULIEN, après avoir esquissé un bilan positif des chances d'évolution, qu'il nomme « virtualités encourageantes », et montré que, après tout, la domination turque pouvait être acceptée ou subie longtemps encore, refuse d'envisager toute évolution dans un cadre autonome. Il note un patriotisme certain mais aucun nationalisme (1).

(1) « La nation implique une conscience commune qui n'existait pas » écrit-il *Histoire de l'Algérie contemporaine*. op. cit., p. 19.

A propos des nuances entre patriotisme et nationalisme, cf. :

a) M. LACHERAF, qui oppose patriotisme à colonisation et en fixe les premières manifestations entre 1830 et 1884 (le nationalisme lui, s'opposant au colonialisme). Voir *l'Algérie, nation et société*, Paris, Maspéro, 1965, pp. 69-70 et le terme de *patriotisme de combat*, employé notamment p. 89.

b) A. ABDEL-MALEK : *Idéologie et renaissance nationale*. L'Egypte moderne. op. cit., 1969. (CH. VI, Section 2, pp. 211-230) qui, procédant à un repérage des prémices du nationalisme, montre l'importance de la progressive différenciation entre les concepts d'*umma*, communauté des croyants musulmans et de *Watan*, patrie, dans l'Egypte du 19^e siècle. Une telle recherche des premiers moments de la formation nationale devrait être menée à bien à propos de l'Algérie.

c) L'étude pouvant servir aussi de terme de comparaison et établie à partir du vocabulaire d'une chronique tunisienne, de A. DEMEERSEMAN : « Formation de l'idée de patrie en Tunisie (1837-1872) », *IBLA*, 1966, 1^{er} trim., pp. 35-71 et 2^o-3^o tr., pp. 109-142.

d) L'article de G. AYACHE in *Revue Historique*, cité ci-après, qui concerne le Maroc, et celui de A. BOUDHIBA : « Genèse du concept de nation en Tunisie », *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1967, n^o 2-3, pp. 441-456.

e) L'ensemble des communications du VI^e colloque de l'Association Internationale des Sociologues de langue française, (Royaumont, 28-30 octobre 1965) consacré à la *Sociologie de la « construction nationale » dans les nouveaux Etats*. *Revue de l'Institut de Sociologie*, p. 167, n^o 2-3.

Pour lui, finalement, il n'y aura de nation algérienne, que sous le poids d'un colonisateur qui dépossèdera l'Algérie de ce à quoi il tient le plus, sa terre ; ce que les Turcs n'ont pas tenté.

Dans la même ligne, l'article de R. PARET va même plus loin puisque si « l'Algérie en 1830 formait à coup sûr un Etat... il n'était « *Algérien que de nom* » (1). En deça, au contraire, si toutefois ce n'est pas déformer sa pensée, se situerait R. MANTRAN dans son court article publié dans *l'Annuaire d'Afrique du Nord*. R. MANTRAN met en relief la non-assimilation des Turcs et la sujétion constante dans laquelle furent maintenues les populations, sans que lesdites populations l'aient jamais véritablement mise en cause (2).

La théorie d'une unité nationale, qui ne vienne pas forcément d'un conflit direct avec l'oligarchie turque mais qui se forge en dépit d'elle, parallèlement à elle, semble bien être celle défendue par les Algériens eux-mêmes, cent trente ans plus tard. La Charte d'Alger, par exemple, rend directement responsable la caste militaire au pouvoir de l'affaiblissement de la Régence, et affirme en même temps que l'unité algérienne était une réalité, dont l'Etat représentait la meilleure expression et la meilleure garantie. Si la version d'une opposition commune à la minorité turque apparaît en clair, non sans que soient suggérés des motifs d'ordre religieux, le texte rétablit tout de suite la balance en précisant que certains de ces éléments s'étaient bien intégrés (3).

(1) R. PARET : « Quand l'Algérie ne savait pas qu'elle était algérienne » art. cit., p. 69. Le titre seul indique déjà la tendance. L'auteur dit plus loin « il existait un Etat d'Alger mais pas d'Algérie » et « Point d'Etat national, point d'économie unifiée, mais le sentiment d'appartenir à l'Islam, que le débarquement des chrétiens allait mettre à l'épreuve », p. 70. Ici c'est la religion qui jouera le rôle que Ch.-A. JULIEN attribue à la terre, toutes proportions gardées.

(2) R. MANTRAN « les données de l'histoire moderne de l'Algérie et de la Tunisie », *Annuaire d'Afrique du Nord*, 1962, voir pp. 243-244.

(3) *Charte d'Alger*, pp. 11 et 12.

Ce paragraphe mérite d'être mentionné : « ... Malgré ses aspects contradictoires, l'Algérie constituait déjà un Etat différencié. La culture islamique, une hiérarchisation sociale identique, une organisation juridique commune constituaient un lien entre tous les membres de la communauté algérienne, bien renforcé par l'hostilité de caractère social manifestée à une caste d'origine étrangère mais déjà partiellement enracinée, accusée de frapper les croyants d'impôts non coraniques et de pactiser avec les infidèles ».

A. PRENANT in *l'Algérie passé et présent*, op. cit., ne serait pas très éloigné de cette thèse. A. LAROUÏ (op. cit., pp. 251-252), non plus, lorsqu'il écrit : « La minorité turque, vivant en vase clos, s'intéressait bien à l'intérieur du pays, mais n'y organisait qu'une présence militaire, au service d'une fiscalité de plus en plus lourde ». Il parle peu après d'« incapacité de se fondre dans la population locale » et de « faiblesse congénitale du pouvoir des deys » et p. 161 : « Les Deys d'Alger, enclins à une utilisation abusive de la force, allument révoltes sur révoltes... ». M. LACHERAF parle de *conscience politique* existant dès 1830, sans que l'on puisse présupposer quelles conclusions il en tire, d'autant que le terme ne vise qu'une partie de la population algérienne, l'élite des grandes villes principalement ; cf. *Algérie nation et société*, p. 49.

Le thème de l'intégration turque au milieu algérien est tout aussi nuancé. Si début de fusion il y a, c'est, bien sûr, dans le cadre restreint des villes. Les insurrections sanglantes du début du 19^e siècle montrent bien les limites de l'assimilation totale. Les Turcs représentent trop l'exploitation fiscale systématique dans l'esprit de beaucoup, pour être totalement acceptés. En fait les janissaires ont identifié « les intérêts de leur corps avec ceux de l'Etat » (1) plutôt qu'ils ne sont identifiés eux-mêmes au milieu. « Vouloir fondre l'Odjak dans la Communauté algérienne est une vue de l'esprit » souligne P. BOYER, qui pencherait pour une possible union *contre* les Turcs, en raison des révoltes déjà citées, mais qui refuse finalement toute crédibilité à un Etat national algérien (2).

Deux derniers témoins peuvent être cités, pour représenter, un peu malgré eux sans doute, l'Algérie et la Turquie.

A. HUMBARACI (*Algeria, a revolution that failed*) reconnaît au gouvernement, donc à l'Etat algérien, une autonomie totale nous dirions indépendance vis-à-vis du Sultan. Mais il n'envisage même pas une situation conflictuelle entre les communautés tant l'apport turc auquel l'Algérie doit sa transformation lui semble positif ! (pp. 16-18). M.C. SAHLI (*Décoloniser l'histoire*), s'attache à prouver que peu à peu une conscience nationale a pris corps en Algérie. Il en veut pour preuve non seulement les mouvements insurrectionnels mais aussi les manifestations collectives visant à faire disparaître les privilèges de certains accapareurs (BACRI, entre autres). Il note surtout les réactions de plus en plus exacerbées devant les revendications des puissances ultimatum du congrès de Vienne, bombardement d'Alger par la flotte anglaise en 1824, blocus français en 1827. Pour l'auteur le « réveil populaire », terme qu'il emploie plusieurs fois, permet de situer les origines des futures réactions contre le colonisateur.

Un tel tableau, partiel, des opinions ne permet guère d'avancer ou de pencher en faveur de telle ou telle probabilité. Cependant on est amené à un certain constat, à partir duquel une hypothèse peut être avancée.

Ce constat repose sur un des caractères archi-classiques de l'Etat, le territoire. La Régence, (c'est-à-dire les Turcs) a réussi à donner à la partie centrale du Maghreb une autonomie géo-politique précise.

(1) M. COLOMBE : « L'Algérie turque » in *L'initiation à l'Algérie*, op. cit., p. 107. L'auteur précise peu après sa pensée « ... Les Turcs resteront toujours en Algérie des envahisseurs dont le pouvoir réel reposera sur la force de leurs troupes », p. 108.

(2) « Ainsi, si l'on embrasse d'un coup d'œil général l'histoire d'Alger du XVI^e siècle, on constate les efforts, puis le triomphe d'une minorité ethnique, constituée en caste militaire, pour exploiter à sa façon - c'est-à-dire très mal, et à son profit exclusif, les ressources de la Régence. Voilà qui s'accorde bien mal avec certaines affirmations relatives à l'existence d'un « Etat national » algérien, antérieur à l'époque contemporaine ». cf « Introduction à une histoire intérieure de la Régence d'Alger », art. cit., p. 311. Mais, ici aussi, l'auteur ne nie pas de très grandes possibilités d'évolution.

L'Algérie s'est ainsi coupée du Maroc. D'autant que le Sultan fait montre d'une indépendance en matière religieuse et politique qui le différencie du Dey en ce domaine et qu'il n'hésite point à soutenir tribus, Beys rebelles ou confréries situées en territoire algérien à l'occasion de leur lutte contre Alger. Par rivalité traditionnelle avec le Bey de Tunis, par des expéditions entreprises depuis Constantine et qui ne cessent qu'à la fin du XVIII^e siècle, la rupture avec la Tunisie est aussi nette. Le Constantinien a longtemps joué le rôle de marche militaire ou de glacis. Les frontières géographiques d'Est et d'Ouest sont claires. Seules celles du Sud demeurent floues, sans conséquences toutefois pour l'unité territoriale. A cette délimitation du cadre géographique s'ajoute une gravitation économique, d'ordre essentiellement fiscal (prélèvements d'impôts, exploitation de terres directement par le Beylik en différents points du territoire, *azel*), qui fait d'Alger un point d'aboutissement. Centre que la réorganisation du système pourrait transformer à long terme en véritable pôle des affaires et des décisions. Un regroupement géographique, administratif, fiscal, à l'intérieur de frontières déterminées donnent un caractère algérien au territoire, donc à l'Etat.

A partir de ces prémices, et en tenant compte du processus déjà observé de déturquisation d'un pouvoir amené à s'appuyer sur des éléments antochtones, il est possible d'envisager qu'un renforcement de l'organisation politique, une restructuration du cadre administratif aient pu mener à une véritable indépendance. Dès lors, en reprenant l'idée d'une *prise de conscience*, on peut tenter de mieux cerner les prodromes d'unité. Le concept de nation, au sens où nous l'entendons aujourd'hui n'est pas opératoire en ce domaine. Il conviendrait mieux d'employer celui de préparation nationale, de *formation nationale* et de constater que le cadre de son expression existe avant 1830. On peut se demander dès lors quels agents pouvaient lui donner de l'ampleur, quels catalyseurs étaient capables de faire naître le sentiment national puis de l'animer ? Plus concrètement, cela revient à s'interroger sur les éléments à même de conférer à cet Etat, partiellement sous le contrôle d'une minorité étrangère plus ou moins assimilée, une dimension nationale (1). A se demander, en d'autres termes, quelles forces politiques étaient capables de servir de ferment nationalitaire.

(1) Sur l'utilisation du concept de sentiment national, non en tant que révélateur de nations déjà constituées mais comme indicateurs d'un processus de transformation d'un ensemble socio-politique en nation, cf. G. AYACHE : « le sentiment national dans le Maroc du XIX^e siècle », *Revue Historique*, oct.-déc. 1968, pp. 339-410. L'auteur y tente un relevé des données constitutives de la conscience nationale marocaine ainsi qu'une analyse des divers modes d'expression de cette conscience, qui peuvent fort bien être appliqués au cas algérien.

C) Les forces politiques

Trois institutions, sinon trois types d'hommes pouvaient prétendre jouer le rôle de force unificatrice : le Dey, les Beys ou l'un d'entre eux, et les chefs indigènes ou des éléments purement algériens parmi les groupes existants.

1° *Le Dey*

Depuis le jour où Alger fit appel aux frères KHEIR-ED-DIN, le pouvoir gouvernemental n'a cessé de changer de titulaire. Beylerbeys, Pachas, Agas, Deys, autant de titres parce qu'autant de fonctions. Les premiers ne furent que les représentants envoyés d'Istanbul par le Sultan, les autres partagèrent l'exécutif avec l'Odjak. Les derniers finirent par diriger seuls les affaires de ce que les puissances étrangères continuèrent de nommer la Régence. Malgré des heurts, des hésitations, des retours en arrière, un mouvement se dessine, à partir du XVII^e siècle qui fera du détenteur du pouvoir un souverain unique et indépendant. En 1659, le Pacha nommé par la Porte, est dépossédé de ses droits politiques et confiné dans des fonctions purement administratives. Il n'apparaît plus guère aux réunions du Divan, et le contrôle des affaires publiques lui échappe désormais. Il est flanqué d'un aga qui contrôle les revenus et en assure l'utilisation. L'Odjak a obtenu que le paiement de ses membres, l'essentiel de ses préoccupations, soit confié à l'un des siens. L'aga doit désormais tout aux janissaires qui l'élisent et rien au Sultan.

Le Pacha ne conservera bientôt plus que des fonctions purement honorifiques. Quelquefois consulté, rarement écouté, il devient une sorte de gouverneur à l'image de ceux que la Couronne britannique envoie encore aujourd'hui dans certains Etats du Commonwealth. Il finira par disparaître, le jour où les janissaires refuseront de lui reconnaître toute représentativité et empêcheront ce représentant d'Istanbul purement et simplement de débarquer à Alger.

Entre temps, un nouvel élu du Divan, qui prend le nom de Dey et cumule les attributions des anciens agas et pachas, va aider à la stabilisation des institutions. Nombre de ses successeurs périront assassinés, tant il est difficile de gouverner à la fois l'Algérie et l'Odjak, mais ses pouvoirs iront se renforçant.

Libéré de la tutelle turque, le Dey tend à se libérer peu à peu de celle du Divan et des janissaires qui le dominent, en payant régulièrement la précieuse solde, en obtenant de prendre des ministres de son choix, en se soustrayant physiquement à leur influence enfin. Le jour où il décide d'abandonner le palais de la Djenina en plein cœur de la ville pour la forteresse de la Casbah sur les hauteurs dominant Alger, le Dey met le Trésor, et sa personne de surcroît, à l'abri des convoitises et pressions de ses grands électeurs. Il accomplit en même temps un geste politique d'importance. Car pour aller au bout de son acte, il doit poursuivre jusqu'à l'épreuve de force. Pour ce faire, il n'est d'élément sur lequel s'appuyer qu'algérien, en fait kouloughli et kabyle. L'ancien Odjak, appauvri par un recrutement anatolien qui diminue, vaincu, perd son poids politique. La logique mène à une troisième étape, la nomination par le Dey lui-même de son propre successeur.

Les commentateurs ne s'y sont pas trompés, lorsqu'ils parlent de règne, d'Etat quasi-monarchique (1). Ils ne font qu'opérer des comparaisons avec un régime fort répandu, et qui correspond mieux aux catégories traditionnelles. Certains d'entre eux, toutefois, n'ont vu dans le Dey qu'un souverain sans autorité, sans pouvoir spirituel, au pouvoir politique restreint et au pouvoir militaire déclinant. Pour A. LAROUÏ, par exemple, « Au début du XIX^e siècle, le caractère d'aliénation, de faiblesse et d'isolement du pouvoir des deys devenait évident ». C'est une des faces possibles du devenir algérien, une face probable car : « le pouvoir turc s'use à Alger au fil des jours et sans même l'attaque de 1830, il n'est pas sûr qu'il eût pu se maintenir tel quel » (LAROUÏ). Mais une face qui ne saurait cacher l'autre, moins évidente car moins déterminée et impliquant une réorientation économique et politique rapide. Les signes d'une telle *volonté* de recommencement ne sont pas simple apparence, même s'ils ne suffisent pas, à eux seuls.

Deux deys seulement en treize ans. Le premier meurt dans son lit, le second est renversé par l'armée française. Une succession effectuée sans heurt. La minorité turque, cette aristocratie militaire d'origine étrangère enfin matée, donc sans plus grande influence politique ; ce qui permettrait un rapprochement avec l'aristocratie arabo-berbère. Un soutien recherché auprès des groupes nationaux (2). Un effort de remise en ordre de l'Etat et l'installation d'une administration plus cohérente. Tout concorde pour permettre d'envisager la formation d'un embryon d'Etat national, à plus ou moins long terme. Certaines conditions indispensables, nécessaires mais encore insuffisantes, sont présentes en tout cas. L'entreprise coloniale française met fin au processus. Le conquérant voit les institutions de la Régence en 1830 à travers les récits des voyageurs du début du siècle et avec des préjugés d'occidental. L'effort d'adaptation des dernières décades lui échappe totalement. Les vainqueurs ont pourtant l'habitude de rehausser leurs adversaires pour donner plus de poids à leur victoire. Il est vrai que les vrais vaincus ne sont encore que les Turcs. Et le Dey le premier. En s'embarquant avec ses coffres et ses femmes celui-ci laisse derrière lui un royaume qui, le temps aidant, serait peut-être devenu héréditaire, à l'image de la Tunisie voisine. Il a manqué à l'Algérie

(1) P. BOYER : « Introduction à une histoire intérieure d'Alger », art. cit., p. 311. Nous empruntons l'essentiel du raisonnement à l'auteur de ce article.

Sur toute l'évolution aboutissant à la concentration du pouvoir au profit d'un seul titulaire, le Dey, à travers un long processus, on ne peut que renvoyer à un article du même auteur « Des Pachas triennaux à la révolution d'Ali Khodja Dey (1571-1817) » art. cit., cf. aussi *supra*.

(2) Encore ne faut-il pas surestimer ce point. Il peut s'agir de la vieille politique consistant à opposer les groupes ethniques entre eux. D'ailleurs, l'histoire a gardé trace de revendications et de révoltes où Kabyles et Kouloughli se sont affirmé comme des éléments avec lesquels il valait mieux quelquefois composer ou s'entendre. cf. COLOMBE « L'Algérie turque », *Initiation à l'Algérie*, op. cit., 108.

Il s'agit d'ailleurs de tendances ou tentatives, que contrecarrent l'action des Beys notamment le Bey Ahmed et des tribus et confréries, dont il est fait état ci-après.

un souverain de la stature de Méhémet Ali (*Mohammad Ali*) qui réussit, à la même époque à libérer l'Égypte de l'emprise turque, à transformer les institutions et l'économie et à fonder une dynastie (1). Il lui a manqué un homme capable de fondre la minorité turque avec l'aristocratie arabe et kouloughli en une nouvelle classe, de favoriser sa transformation en aristocratie terrienne et de prendre appui sur elle pour gouverner (2).

2° Les Beys

Ce que le Dey n'a pu réaliser, pourrait être tenté par les Beys. Ils en ont moins les moyens matériels apparemment puisqu'ils n'exercent de pouvoir que sur une partie du territoire algérien seulement mais, après tout, le Dey n'a-t-il jamais contrôlé directement autre chose qu'une province ?

Ils sont en tout cas beaucoup mieux intégrés que le Dey au milieu algérien. Largement indépendants dans leur politique (3), dans la mesure où ils adressent bien à Alger les sommes requises, les Beys s'organisent comme ils l'entendent.

On trouve à Oran et Constantine, moins à Médéa, ce qu'on ne saurait imaginer à Alger. L'administration fait appel à des cadres non turcs. La police est assurée par certaines tribus, sous le contrôle de leurs propres chefs.

Le Bey, dont la puissance est moins sujette à contestation donc moins menacée que celle du Dey, reste en moyenne plus longtemps au pouvoir que son suzerain. Il transmet donc le dit pouvoir plus facilement, s'allie plus volontiers à des familles importantes sur lesquelles il s'appuie, fait souche sur place, évitant ainsi par son exemple, le cloisonnement socio-politique de la capitale. Souvent même, il va plus loin. Il favorise des minorités, voire les masses autochtones mais plus fréquemment les Kouloughli pour faire pièce aux Turcs et à travers eux au Dey (4). Des complots, des révoltes prouveront qu'au niveau d'une région il existe un catalyseur capable de lui donner un minimum de cohésion. Le Bey Ahmed de Constantine

(1) cf. A. ABDEL-MALEK : *Idéologie et renaissance nationale*. op. cit., pp. 257-258.

(2) Pour garder l'Égypte comme terme de comparaison, voir A. ABDEL-MALEK, *id.*, p. 419.

(3) P. BOYER suggère que les « provinces » ont un régime juridique et une organisation qui les fait beaucoup plus ressembler à des protectorats, art. cit. p. 313. Il écrit : « Ils (les Beys) aboutirent ainsi à un système administratif plus proche de celui des États indépendants du XV^e siècle que de celui de Dar es Soltan ». *Ibid.* (« Introduction à une histoire intérieure de la Régence »).

A. LAROUÏ confirme ce point de vue, dans une optique différente, lorsqu'il écrit : « Le fait essentiel au XVI^e siècle est l'appauvrissement continu de la ville d'Alger, le renforcement concomitant des pouvoirs locaux dans l'arrière pays, et rien ne le montre mieux que l'importance de plus en plus grande prise par les beys de Constantine et de l'Ouest par rapport au dey ». *L'Histoire du Maghreb*, op. cit., p. 248.

(4) cf. L'extrait du rapport cité par P. BOYER, pp. 314-315, particulièrement révélateur.

est sans doute la figure la plus étonnante parmi les Beys de l'Est et de l'Ouest. Kouloughli, allié d'une grande famille - sa mère n'est-elle pas une Ben Gana ? par la manière dont il a su transformer sa province, par son ascendant sur les populations, le Bey Ahmed prouva, s'il en était besoin, qu'un début de mouvement capable d'entraîner une prise de conscience nationale pouvait naître dans un *beylik*. Les Français virent bien lors des deux sièges de Constantine et pendant dix ans encore qu'ils n'avaient plus affaire à des « occupants turcs » mais bien à des Algériens (1).

Peut-être convient-il de ne pas conférer une dimension nationale à une entreprise régionale. Il serait tout aussi erroné d'en diminuer la portée. Nous ne partageons point l'interprétation de P. BOYER, à partir d'éléments rassemblés récemment par A. TEMIMI (2). Selon ces deux auteurs, si le Bey de Constantine « s'efforça de créer un Etat dans le Constantinois, ce ne fut pas en tant qu'Algérien mais comme fidèle représentant du Sultan, auprès de qui il sollicita le titre de Pacha » (3). N'est-ce pas donner à des lettres officielles, une signification qui les dépasse ? Le Bey Ahmed, Alger occupé par les Français, lui-même menacé directement par eux, au courant des manœuvres politiques d'anciens et de nouveaux adversaires, seul défenseur d'un ordre qui partout ailleurs vient d'être renversé, n'a plus comme ultime recours que le lointain suzerain turc. Son appel est à replacer et dans un contexte particulier, celui de l'isolement politique progressif du Constantinois, et par rapport à un homme qui a besoin de subsides et d'armes et qui peut chercher à tirer profit de la situation pour se faire reconnaître, sous l'ancien titre de Pacha, le droit de succéder au Dey pour l'ensemble de l'Algérie. Son appel se situe aussi dans la tradition historique. Le Dey Omar, une quinzaine d'années auparavant, avait lui-même tenté de renouer avec la Turquie, sans succès d'ailleurs, des liens que le temps s'était chargé de distendre.

Le Constantinois, devenu la seule région où une autorité supérieure de l'ancien régime turc se soit maintenue, le doit à la personnalité de son chef administratif et politique, à ses efforts pour s'appuyer sur l'aristocratie locale, et pour se ménager les confréries. Cet exemple ne suffit pas pour affirmer que l'unification nationale aurait dû en surgir. Les conflits n'ont pas manqué en effet entre les éventuels

(1) Sur le Bey Ahmed de Constantine, consulter : M. EMERIT : « Les mémoires d'Ahmed, dernier Bey de Constantine », *Revue Africaine* XCIII, 1949, pp. 47 et ss. Et, du même auteur « Une région de grandes seigneuries » in *l'Algérie à l'époque d'Abd El Kader*, Paris, Larose, 1951, pp. 235-242, où figurent en annexe la traduction de quatre lettres adressées par le Bey au dernier Dey d'Alger, Hussein (pp. 243-252) ainsi que différents documents sur la région de Constantine (pp. 252-262).

(2) A. TEMIMI : « Trois lettres de Hadj Ahmed Bey de Constantine à la Sublime Porte », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1^{er} sem, 1967, pp. 131-152 (les deux premières lettres sont de 1833 et la troisième de 1838).

(3) P. BOYER, art. cit., p. 93.

candidats à la résistance (1). Mais vouloir le limiter à une tentative purement autonomiste ne convaint pas davantage. La province de Constantine n'a d'ailleurs point le privilège de la contestation. Alger a eu maints affrontements avec l'Ouest. Les Beys d'Oran se sont montrés forts remuants, et plus spécialement depuis le début du siècle, sans doute en relation directe avec les efforts du Dey pour concentrer le pouvoir entre ses mains. En 1808, le Bey EL MEKALLECK est destitué. Quelques temps plus tard, le Bey BOU KABBOUS - s'appuyant sûrement sur le Sultan du Maroc voisin et sans doute sur la confrérie des Derquaoua pourchassée jusqu'alors (2) - exploite le sentiment anti-turc et antigouvernemental des populations.

Il est vrai que les Beys suivants, en s'aliénant les confréries qu'ils persécutent à nouveau, et les groupes *raïa* qu'ils pressurent d'impôts, ne peuvent prétendre jouer le même rôle. Leur seule chance d'action d'envergure ne saurait souffrir l'ambiguïté. Il faut être turc avec Alger ou oublier ses appartenances et se dresser contre Alger, procéder alors à une « déturquisation » et chercher d'autres supports dans les milieux proprement algériens. Le Bey ne saurait devenir un chef régional, ayant un minimum de soutien et de popularité, qu'en s'opposant au Dey. L'expérience oranaise, si elle n'a servi qu'à cela en apporte la confirmation.

3° *Les éléments autochtones*

Avant de situer les différents groupements indigènes capables de favoriser une possible intégration, il en est un qu'il convient de placer à la charnière des communautés : les Kouloughli.

L'exemple du Bey Ahmed donne à penser que la Régence détenait une minorité capable de servir de ferment à une unité sociale, ethnique et religieuse. Autrefois confondus avec l'oligarchie turque, ces éléments métissés s'en étaient peu à peu séparés, au point de créer un ensemble homogène et plus attaché au pays où ils étaient nés que les membres de l'*Odjak*. Ils pouvaient dès lors fournir le creuset d'une nouvelle population et représenter le nouvel idéal de l'assimilation des Turcs au milieu algérien.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, un effort, sans doute prématuré, les amena au seuil du pouvoir. Leur échec favorisa une alliance avec une autre minorité, les Kabyles, mais qui ne pouvait être que défensive. Une seconde tentative manquée, à Tlemcen, leur ôta

(1) cf. la Charte d'Alger : (« ... le Bey Ahmed de Constantine (qui) malgré une résistance acharnée n'accède pas à la conscience de la nécessité d'une action unifiée contre l'envahisseur » p. 12) donne à la résistance constantinoise son véritable sens, nous semble-t-il, et en montre les limites. Il serait intéressant, à ce propos, de comparer les thèmes qui ont favorisé cette résistance, avec ceux développés par ABD EL KADER. Diffèrent-ils de degré ou de nature ? De quelle idéologie sont-ils porteurs ? Qui s'y rallie ? etc...

(2) cf. P. BOYER « Contribution à l'étude de la politique religieuse des Turcs », art. cit., p. 43.

toute chance de prétendre au statut auquel ils aspiraient. Dès lors, « les Deys resteront intransigeants sur le principe : la prééminence de la race turque, qui conduit à maintenir les Kouloughli dans une situation inférieure » (1). Limités à certains grades, interdits dans certaines fonctions et charges, ils resteront éloignés des postes importants, au niveau du gouvernement central en tout cas. Pour éviter que peu à peu leur nombre ne s'accroisse et n'en vienne à dépasser celui des Turcs, les mesures se multiplient pour les regrouper en corps séparés, rendre plus difficile le mariage des janissaires avec des Algériennes. Finalement, la solution la plus efficace pour leur interdire toute extension, paraît bien résider dans l'exclusion de la catégorie des Kouloughli de la deuxième génération. Aussi, bien qu'au premier plan dans les villes telles que Constantine, Bône, Mascara, Tlemcen, et se rattrapant dans les beyliks des interdits du *Dar es Soltan*, la minorité Kouloughli ne retrouvera que dans les toutes dernières années du régime la puissance politique tant espérée.

P. BOYER estime à 15.000 le nombre des Kouloughli en 1830. C'est-à-dire un chiffre équivalent, à peu de choses près, à celui des Turcs. Mais un chiffre insuffisant pour faire de cette « masse de métis, intermédiaires entre les maîtres du pays, les Turcs, et les sujets, les Algériens » (2) le point de jonction entre les extrêmes puis la source d'un nouveau pouvoir, algérianisé parce que totalement intégré. En fait, indéterminés dans leur majorité, ils restent à la lisière des communautés prépondérantes, que ce soit au plan politique ou du point de vue sociologique.

D'ailleurs, entre le moment où les janissaires sont éliminés du pouvoir parce que physiquement vaincus et réduits, et celui où les troupes du général de BOURMONT débarquent à Staouéli, ils ne tentent aucune action contre l'Etat. Le mouvement légèrement teinté de nationalisme, qui les avait conduits deux siècles auparavant à vouloir chasser les Turcs n'était, après tout, qu'une action d'une caste contre une autre. Il a fait place ensuite à des revendications plus concrètes, plus intéressées de leur part : être associés au gouvernement, c'est-à-dire au partage des privilèges et des avantages qui en découlent. Trop proches du pouvoir central pour s'y opposer, assimilés le plus souvent dans l'esprit des populations à l'administration et à ses contraintes, ils ne pouvaient servir ni de modèle ni de cadre à une Algérie d'un nouveau type. L'Etat national, ne pouvant se construire grâce à eux, se construira donc sans eux.

Le troisième mouvement intégrateur pouvait aussi être purement algérien, du départ à l'arrivée. Et il le sera avec l'Emir ABD-EL-KADER, après 1830. Des chefs indigènes, des grandes familles ou tribus de l'intérieur, auraient pu en prendre la tête.

(1) P. BOYER : « Le problème Kouloughli dans la Régence d'Alger », art. cit., p. 85, sur cette question, voir l'ensemble de l'article.

(2) Id. p. 92.

Peut-être les familles contrôlant des tribus importantes ou une tribu bénéficiant d'une situation dominante, capables de jouer un rôle clé, et monnayant en même temps leur appui aux Beys, étaient-elles les mieux placées. Certaines, les Ben Gana dans le sud Constantinois, les Moqrani de la Medjana, qui avaient transformé un pouvoir antérieurement électif en pouvoir héréditaire, une « démocratie gentilice en chefferie », régnaient sur de vastes ensembles et pouvaient mobiliser des masses importantes de clients, vassaux, parents et alliés. L'union de quelques unes d'entre elles aurait pu leur permettre et de s'imposer au pouvoir turc et d'entraîner à leur suite une majorité nationale. Leurs dissensions, le souci qu'elles avaient de conserver ou agrandir leur fief, leurs droits et privilèges, s'y sont opposés. De plus ces familles dirigeantes détenaient une situation privilégiée entre le pouvoir et les individus, mais qui n'allait pas sans ambiguïté. Tantôt leur puissance politique leur permettait en même temps d'être les intermédiaires de l'Etat dans la collecte de l'impôt ; aussi pouvaient-elles apparaître comme plus liées à l'Etat que capables de s'opposer à lui. Tantôt, elles se devaient de refuser l'impôt et prenaient « la tête des révoltes populaires pour ne pas se déconsidérer tout à fait aux yeux de leurs clients » (1).

Les confréries, de leur côté jouaient leur rôle (2). Elles maniaient le meilleur instrument de toute action collective, la religion. L'aventure de la confrérie des Derquaoua, qui sut exploiter une situation favorable et rallier les populations est significative. Elle parvint à embraser l'Algérie d'Est en Ouest (3), et n'échoua que faute d'avoir su coordonner toutes les actions qu'elle avait fait naître, directement ou non et de s'être alliée étroitement avec les autres confréries. Le cloisonnement géographique entre ces dernières, que renforcent des rivalités toujours renouvelées ne leur permettent pas d'accéder, sauf exception, à la dimension nationale.

(1) A. LAROUÏ, op. cit., p. 250. D. CHEVALLIER définit fort bien ce double aspect, à propos du Liban, lorsqu'il écrit : « Les relations socio-économiques font, en effet, des familles dirigeantes les intermédiaires obligés de l'Etat, parce que la fonction fiscale qu'elles sont aptes à remplir est fondée sur leur emprise sociale, économique et politique. Ce point fixe exactement la nature des intérêts réciproques. L'Etat ne peut se passer de ces familles pour se faire reconnaître, et, en même temps, elles ont besoin de lui pour garantir leur supériorité par la parcelle de pouvoir qu'il leur délègue pour être responsable du fisc sur un territoire ». Cf. « Les cadres sociaux de l'économie agraire dans le Proche-Orient : le cas du Mont Liban », art. cit., p. 97.

(2) cf. O. DEPONT et COPPOLANI : *Les confréries religieuses musulmanes* Alger, 1897.

(3) « Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, de l'Est à l'Ouest, la vieille alliance turco-maraboutique semble avoir vécu », et « L'opposition sourde qui s'accumule contre la politique des Turcs d'Alger depuis la fin du XVIII^e siècle va brusquement éclater dans les années du XIX^e et embraser successivement le nord du Constantinois, l'Algérie occidentale et la totalité de l'Oranie. Les animateurs ne seront pas les chefs des tribus mais les affiliés des différentes confréries » P. BOYER : « Contribution à l'étude de la politique religieuse des Turcs de la Régence d'Alger », art. cit. p. 39, et p. 41.

L'exemple des Derquaoua n'est pas le seul. Les Ouled Sidi Chikh, de l'Oranais avaient la réputation d'être plus puissants que le Bey, auquel ils promettaient souvent leur appui et ne l'accordaient que rarement et non sans contrepartie.

L'opposition visait bel et bien le pouvoir central et ses détenteurs. Les Derquaoua ne font pas mystère de leurs sentiments anti-turcs et s'en servent habilement l'augmentation des charges fiscales suffisant à envenimer un mécontentement et à désigner les responsables. Les Derquaoua vaincus, d'autres prennent la relève, et les mobiles et les raisons avancées ne changent pas. La célèbre Tidjanya s'opposa par exemple constamment au Dey et en une trentaine d'années s'affirma comme un adversaire des plus dangereux. Les Tidjani viendront même mettre le siège devant Mascara, ancienne résidence du pouvoir turc à l'Ouest, peu avant l'occupation d'Alger par les Français. Mais ici encore l'union entre les différentes communautés ne fut qu'exceptionnelle, épisodique et de courte durée.

Cet effort national antérieur à 1830 n'est donc pas sorti tout armé des cerveaux nationalistes au moment de la guerre de libération. Il est contenu en filigrane dans les dernières années du régime. Peut-être n'aurait-il pas abouti. En tout cas les trois tendances que nous avons relevées ne pouvaient se manifester ensemble, sous peine de s'annuler. Un seul moteur devait tout entraîner à sa suite ; trois auraient conduit à un éclatement, ou au maintien du *statu quo* (1). Il aurait fallu, en tout cas, renverser tout un ensemble de barrières, de freins et de contrepoids, sur lesquels reposait tout le système turc et qui formaient le plus sûr des écrans à tout tentative d'unité de caractère vraiment national. L'Algérie, Etat c'est-à-dire puissance internationale au plein sens du terme, ne formait pas encore une Nation (2).

*
**

(1) On le verra bien lors de l'occupation française. ABD EL KADER et le Bey Ahmed s'opposent les grandes familles feront pièce au premier et soutiendront le second. De même les confréries, plus dynamiques et puissantes dans l'Ouest que dans l'Est. L'Emir rencontrera d'autres oppositions minoritaires, chez les Kouloughli de Tlemcen, comme dans la tribu des Zouathna en Kabylie. Son échec tient en partie à cela.

Sur Abd El Kader, cf notamment M. EMERIT : « L'Algérie à l'époque d'Abd El Kader, op. cit., R. GALLISSOT ; « Abd El Kader ou la nationalité algérienne : interprétation de la chute de la Régence d'Alger et des premières résistances à la conquête française (1830-1839) », *Revue Historique*, 2^e tr. 1965, pp. 339-368 et « La guerre d'Abd El Kader ou la ruine de la nationalité algérienne (1839-1847), *Hespéris-Tamuda*, 1964, pp. 119-141 ; A. BENA-CHENHOU : *L'Etat Algérien en 1830. Ses institutions sous l'Emir Abdelkader*. op. cit.,

(2) « Puissance internationale et inachèvement national de l'Algérie des Deys », tel est le titre d'une section de l'ouvrage de Y. LACOSTE, A. NOUSCHI et A. PRENANT, op. cit., p. 180.

III. LA NATION

Des courants centrifuges s'opposent à l'intégration de l'Algérie précoloniale, en tout cas la retardent. Ils ont des générateurs de diverses origines.

En matière administrative, ou plus largement institutionnelle, le mauvais fonctionnement de l'appareil d'Etat constitue un handicap majeur. D'un point de vue plus politique, les divisions internes, provoquées ou entretenues, maintiennent debout l'édifice construit par les Turcs mais gênent et le plus souvent interdisent toute transformation. Courants et contre-courants s'annulent dans un jeu, qui pour paraître savant aujourd'hui, n'en était pas moins improvisé. Dans le domaine économique, un système fiscal défectueux, une commercialisation insuffisante, une restriction des échanges tant intérieurs qu'extérieurs ne peuvent qu'ajouter aux difficultés de regroupement et d'unification nationale.

A) Les limites d'ordre institutionnel

Ces limites tiennent aux faiblesses de l'appareil d'Etat et aux possibilités d'action du pouvoir d'Etat, c'est à dire essentiellement au système administratif proprement dit et à la faible étendue de l'autorité du Dey.

1° Une administration disparate.

Le système d'administration, déjà évoqué, n'est pas uniforme. Il engendre la disparité non l'unité. Une partie du territoire seulement est contrôlée par les Turcs, avons-nous précisé. Mais cette partie n'obéit pas aux mêmes règles, ne partage pas le même statut. Au fur et à mesure que le voyageur s'éloigne d'Alger, il rencontre un réseau de plus en plus lâche d'agents du pouvoir central. Les villes sont contrôlées de près, parce qu'aisément contrôlables. Autour d'elles, une série de cercles, de zones, sous tutelle plus ou moins indirecte, selon la distance entre la ville et elles. Au-delà, des *maghzen*, des *smala* ayant partie liée avec le pouvoir, appliquent leurs règles, imposent leur droit. Plus loin encore, des confédérations, des tribus semi-indépendantes. Enfin un *no man's land* qui aboutit aux espaces libres de la moindre influence du Dey ou des Beys.

Sur la carte, la région où s'exerce sans difficulté l'autorité turque ne couvre qu'une faible partie du territoire. (1) Pour qui suivait la côte, de Cherchell à Dellys, le joug turc ne devait cesser de se faire sentir avec ses règles strictes et connues. Partir d'Alger, pour descendre vers le grand Sud jusqu'au grand caïdat des ouled Mokhtar amenait à apprécier en même temps tous les types d'administration possible. Diversités géographique, ethnique, politique ne se complétaient pas, elles se surajoutaient, donnant à l'Algérie l'aspect d'un manteau d'Arle-

(1) cf. L'exemple de l'Algérois, Planche III, in P. BOYER « L'évolution de l'Algérie médiane » op. cit., p. 18.

quin. Les lois, les règlements les coutumes et l'habitude, évoluaient avec le temps, avec les alliances des groupes entre eux et de certains d'entre eux avec la puissance turque.

Administration centrale, administration régionale, administration locale répondaient au même besoin mais ni aux mêmes canons, ni aux mêmes normes. La levée de l'impôt, le maintien de la sécurité publique ne s'opéraient pas selon un modèle uniforme. Les travaux publics, la réglementation des transports des biens et des personnes s'effectuaient selon des critères variables et essentiellement en fonction du lieu. On chercherait en vain dans ce tableau la trace d'une volonté délibérée de tout coordonner, de tout couler en un même moule. Les termes de centralisation ou déconcentration par exemple ne peuvent être pris dans leur sens le plus strict. Ils indiquent, assez mal d'ailleurs, des tendances plutôt que des techniques d'administration ou de gouvernement.

2° Un pouvoir restreint

Ainsi l'Etat ne forme pas une entité homogène. S'il est le détenteur du « monopole de la contrainte organisée », ou, pour parler en termes wébériens de la « violence légitime », il n'est pas reconnu comme tel par tous. Si l'Etat est encore « l'institutionnalisation du pouvoir », tout le pouvoir est loin d'être institutionnalisé. De grands pans de population y échappent. Et les différentes délégations d'autorité ne sont pas le produit de décisions mais bien des faiblesses de l'administration centrale. La souplesse de la forme de gouvernement n'est qu'apparence. Elle est impuissance concrète à dominer et contrôler un territoire trop divers, où des tribus bien que physiquement présentes demeurent politiquement absentes du cadre étatique.

Aussi s'avère-t-il nécessaire de nuancer les affirmations antérieures concernant l'unité du pouvoir d'Etat. Tout en évitant d'appliquer à l'Algérie d'autrefois les normes de l'Etat et de la nation, que nous connaissons et avons pris l'habitude d'appliquer aux entités internationales contemporaines.

Ici encore, l'exemple de la Kabylie peut aider à la démonstration.

Les Kabyles, nous l'avons déjà noté, dépendent économiquement du reste du pays et essentiellement de sa partie nord sous contrôle direct du Dey. Aussi doivent-ils composer avec le souverain, ses ministres et fonctionnaires, ses édits et règlements. Sans eux, point de permis d'émigration ou de circulation à l'intérieur du territoire, pas d'autorisation de commerce, pas d'échanges avec villes et campagnes, sans lesquels ces montagnards ne peuvent subsister.

Les contacts entre les deux parties, kabyle et turque, s'imposent donc, au nom de leur double intérêt. Les Turcs, cherchant à maintenir les communications entre l'Algérois et le Constantinois, ont besoin de se concilier des populations qui se trouvent à mi-chemin, ou, au moins, d'obtenir leur accord ou neutralité. Jouer sur les oppositions entre

groupes ne peut suffire et il se peut que tous les *çofs* se retrouvent un beau jour d'accord contre le pouvoir central. Les Kabyles, de leur côté, risquent l'étouffement sans une libre circulation des hommes et des marchandises, sans le visa favorable d'Alger.

Le recrutement d'alliés et de mercenaires kabyles dans les armées de la Régence pourrait laisser supposer, par ailleurs, qu'entre ces deux communautés l'entente doit l'emporter sur le conflit (1). Mais ce *modus vivendi* ne peut cacher la réalité. En fait, la Kabylie ne cesse de s'administrer selon ses propres normes, de s'organiser en communautés structurées de type permanent, opposées au besoin. Elle n'accepte aucun pouvoir extérieur, qu'elle considère comme un joug. Elle s'entend tacitement avec la puissance étatique mais refuse le plus souvent de lui verser tribut, de payer l'impôt, de reconnaître les agents du souverain. Les tentatives de blocus, l'encouragement prodigué aux oppositions internes n'y peuvent rien. Ce sont des régions où l'Etat conserve « l'apparence du pouvoir » (2), non des étendues sur lesquelles s'exerce son autorité.

Un autre fait, déjà cité aussi, concerne la très grande autonomie dont ont réussi à jouir les Beys, en général. Si le Dey règne et gouverne dans le *Dar es Soltan*, eux n'agissent point autrement aux deux ailes de la Régence. A condition, une fois encore, de verser au Trésor ce qui lui est dû. Comment dès lors, imaginer une éventuelle uniformisation d'un système, qui aussi souple soit-il ne peut que renforcer les particularismes ?

Le pouvoir n'a donc plus le même contenu ni la même expression à Alger, Constantine, Médéa ou Oran. Il n'a pas la même forme, non plus, dans les diverses tribus éparpillées à travers le territoire (3). De l'extérieur, il est aisé de constater qu'elles ne jouissent pas du même statut, à l'image des fonctions que le pouvoir prétend leur faire assumer. Nous avons dit que certaines étaient sous la dépendance directe des Turcs. Ces tribus *raïa* assuraient à la Régence une grande partie de ses revenus, par le biais des impôts exigés d'elles. D'autres, tout en restant sous le contrôle étatique se gouvernaient seules.

Un troisième type de tribus, dites *maghzen*, achetaient en quelque sorte au Dey le droit de ne pas verser d'impôts en l'aidant à les recouvrer chez les autres (4). Tribus de grandes familles ou des confrères

(1) Cf. J. MORIZOT : *L'Algérie kabylisée*, op. cit., p. 46 : « On s'entendit semble-t-il beaucoup plus longtemps qu'on ne se battit, les Turcs n'étant pas plus capables de dominer les Kabyles que les Kabyles les Turcs. Les Kabyles, quant à ceux, ne pouvaient vivre coupés trop longtemps de l'extérieur dont leur économie était complètement tributaire ».

(2) Ibid.

(3) cf., carte des tribus in P. BOYER, Ibid. (concerne l'Algérois seul), ainsi que « la carte du royaume d'Alger en 1830 sous le dernier Dey », dans l'ouvrage de L. RINN, op. cit., *in fine*.

(4) M. EMERIT les définit d'une autre manière comme les « usufructiers de terre de l'Etat moyennant service militaire ». « les tribus privilégiées en Algérie dans la 1ère moitié du 19^e siècle », art. cit., p. 49.

ries, tribus sédentaires, nomades ou semi-nomades, tribus soumises, alliées, semi-indépendantes ou indépendantes, tribus unies ou fractionnées, homogènes ou composites, formaient un monde bigarré, où l'observateur aurait quelque difficulté à déceler beaucoup de dénominateurs communs.

En réalité, la tribu n'est que le terme administratif dont Alger se sert pour une multiplicité de situations et d'origines et non un univers ethniquement cohérent, dont les anthropologues auraient pu, mieux que quiconque nous livrer des clés. Elle est un tout conçu *a priori*, pour les besoins d'une structuration et d'une domination. Aussi les Turcs se contentent-ils d'exploiter, contrôler ou limiter les tribus, mais toujours de l'extérieur (1). Ils ignorent souvent tout de leur organisation interne, complexe et finalement peu évidente.

Qu'est-ce, en fait qu'une tribu ? Une unité économique de vie pastorale, « pouvant aboutir à l'appropriation privée du produit du travail », menant à la limite à la propriété privée ; « une sorte de féodalité primitive » foncièrement inégalitaire et hiérarchisée » (2). Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? IBN KHALDOUN, pour le passé, et J. BERQUE, pour le présent, pourraient répondre à une telle question (3).

Mais qu'est-ce qu'une tribu algérienne en 1830 ? Dans une partie du territoire ce n'est plus qu'une cellule artificiellement constituée, qui ne correspond guère aux groupes ethniques d'origine. Un élément multifonctionnel, servant de support commode à un processus d'enca-drement et de rentabilisation du pays. Une entité réduite à la longue à ne plus représenter qu'un milieu administrativement conçu (4).

(1) Les ensembles gouvernés directement par des caïds turcs sont depuis trop longtemps affaiblis - ou le produit de regroupements autoritaires pour pouvoir être qualifiés de tribus, ethniquement parlant.

(2) R. GALLISSOT « Essai de définition du mode de production de l'Algérie précoloniale ». Art. cit. pp. 399-400. —

(3) Voir Y. LACOSTE : *Ibn Khaldoun*, op. cit. pp. 31-34 et p. 41 notamment et J. BERQUE « Qu'est ce qu'une tribu nord-africaine ? » « Hommage à Lucien FEBVRE ». *L'éventail de l'histoire vivante*, tome I. Paris, A. Colin, 1953. pp. 261-271.

Précisons une nouvelle fois que tribal n'est pas synonyme de nomade, ni de pastoral. Le véritable nomade, dans l'Algérie précoloniale est déjà l'exception.

(4) Sous cette aspect, le pouvoir d'Etat turc a des vertus unificatrices, par nivèlement. Mais ce n'est valable, naturellement, que pour les seules tribus qu'il contrôle de près.

Dans une autre partie du pays, c'est un faux cadre, qui cache mal les véritables puissances, familles, clans ou fractions (1). Ailleurs, les structures traditionnelles persistent, se renforcent même sous l'effet des pressions, si bien que l'érosion n'est qu'apparente.

Le mot tribu devient une appellation, qui abrite trop de réalités diverses et changeantes pour garder un sens : « le nom du groupe est probablement plus stable que ce qu'il désigne » écrit J. BERQUE. Il ne doit donc pas faire illusion. Non seulement les collectivités qu'il recouvre ne jouissent pas des mêmes privilèges, ni ne participent de la même manière au fonctionnement du système politique, mais elles n'ont ni la même nature, ni la même forme de vie, ni la même structuration institutionnelle.

Comment concevoir, dès lors, un modèle de changement valable pour tous, et une intégration généralisable ? L'ensemble, du sommet à la base, demeure trop disparate, quelque soit l'angle sous lequel on le prenne (2).

B) Les freins d'ordre politique

A cette trop grande variété naturelle, que le pouvoir a réussi à administrer tant bien que mal, s'ajoutent les différences inhérentes à toute société et celles savamment entretenues par ce même pouvoir. Trop faible de par ses seules forces, il vit des divergences qui existent et survit grâce à celles qu'il crée.

1° Les divisions artificielles.

Naturellement, les tribus elles-mêmes, déjà légalement diversifiées, représentent le terrain d'élection des rivalités provoquées ou maintenues. Au besoin, les classifications administratives favorisent les oppositions politiques le régime a besoin de tribus sur lesquelles s'appuyer pour pressurer les unes et endiguer les autres. Toute tribu, si elle devient trop puissante, crée un danger. Il convient de jouer alors de ses rivalités internes, de soutenir une famille d'une fraction dominée contre les chefs de la fraction dominante du moment.

(1) La phrase de P. BOYER, in « L'évolution de l'Algérie Médiane, op. cit. (p. 17) : « la fraction était la véritable cellule sociale que la société indigène. » fait écho à celle de P. BOURDIEU concernant les structures sociales des chaouïas : « Ainsi, la fraction apparaît comme l'unité sociale la plus large qui se puisse concevoir dans un système où tous les groupes sont conçus sur le modèle du groupe familial », *Sociologie de l'Algérie*, op. cit., p. 33. Il reste à définir le terme et son contenu. Par exemple, pour J. BERQUE « La fraction est une appellation qui veut exactement tout dire ». (les Arabes, Paris, Despire, 1959, p. 23).

(2) On pourra confronter les opinions concernant les tribus, leur situation et leur rôle, en consultant ce qui en est dit à soixante-dix ans de distance. cf. par exemple L. RINN : *Le Royaume d'Alger sous le dernier Dey*, op. cit., et A. SAINTE-MARIE *L'application du Sénatus Consulte du 22 avril 1863 dans la province d'Alger (1863-1870)*, mémoire de D.E.S. d'histoire, 1969. op. cit., (« histoire des tribus à l'époque turque », pp. 23-26).

Le système des clans, qui partage en deux tous les groupements arabo-berbères, connu sous le nom de *çof*, permet de telles interventions. Mais tout n'est pas si banalement balancé de façon binaire. La segmentarité, propre au mode d'organisation tribal, sous-entend une gamme plus complexe de rapports (1).

Les membres des tribus se sentent à la fois semblables et différents, donc sont en même temps solidaires et opposés. D'où des alliances non permanentes. Un groupement se ressent comme tel face à un autre, selon une relation dialectique entre identité et altérité, mais les deux s'allieront contre un troisième plus puissant que chacun d'entre eux pris séparément. Un dicton relevé en Syrie mais applicable à d'autres lieux illustre fort bien, tout en le simplifiant à l'excès, ce jeu subtil de rapports : « Moi et mon frère contre le fils de mon oncle paternel, moi et le fils de mon oncle paternel contre l'étranger ». Il faudrait dresser tout un tableau des chances d'associations en fonction de l'origine, de l'éventualité et du niveau des conflits, et ceci pour chaque ethnie (2). On obtiendrait ainsi une grille des articulations successives depuis le groupuscule jusqu'aux larges alliances intertribales, voire jusqu'à l'alliance de l'ensemble des tribus contre le pouvoir central.

(1) La notion de segmentarité est empruntée à DURKHEIM : *De la division du travail social*. Etude sur l'organisation des sociétés supérieures. Paris Alcan, 1893, CH. VI. Sur son utilisation en anthropologie ; cf. G. BALANDIER : *Anthropologie politique*, Paris, P.U.F., 1967, chap. 6 et plus particulièrement pp. 86-91.

Pour son application au milieu tribal nord-africain, on consultera E. GELLNER : *The role and organization of a Berber Zawya*, Ph. D. Thesis, London (version dactylographiée) ; on en trouvera un compte-rendu sommaire, sous la forme d'un article publié dans *L'Homme*, n° d'avril-juin 1966, pp. 105-111, par J. FAVRET (« la segmentarité au Maghreb »). A. ZGHAL : « La construction nationale au Maghreb », version dactylographiée, pp. 32-33. A paraître dans la *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, sous le titre « La participation de la paysannerie maghrébine à la construction nationale ». Sur la segmentarité en milieu kabyle cf. J. SERVIER : « Un exemple d'organisation politique traditionnelle, une tribu Kabyle, les Iflissen Lebhar ». *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 2^e sem. 1966 pp. 169-187 ; J. FAVRET : « Relations de dépendance et manipulation de la violence en Kabylie », *L'Homme*, oct.-Déc. 1968 art. cit. ainsi que le roman de Malek OUARY : *Le grain dans la meule*. op. cit. et P. BOURDIEU : « The sentiment of Honour in Kabyle society », in PERISTIANY (ed) : *Honour and shame, the values of Mediterranean society*. London, Weidenfeld and Nicholson, 1965. Cette notion de segmentarité repose sur deux principes :

a) « chaque individu et chaque groupe doit être situé dans l'ensemble de façon ambiguë » et

b) « l'ordre doit être maintenu à tous les échelons sans aucun recours à des institutions politiques spécialisées ». *L'Homme*, art. cit., pp. 107 et 109.

Voir aussi le compte-rendu de la conférence prononcée par E. GELLNER à l'université de Rabat sur « la notion de segmentarité », cf *Annales marocaines et sociologie*, 1968, pp. 191-195.

(2) Ce qu'a révisé de si brillante façon E. E. EVANS PRITCHARD pour les Nuer, cf. la traduction française : *Les Nuer*, Paris Gallimard, 1968. Mais aussi : J. MIDDLETON et D. TAIT : *Tribes without rulers*. Studies in African segmentary systems. Routledge and Kegan Paul, London, 1958 ; S. M. SALIM : *Marsh Dwellers of the Euphrates Delta*, The Athlone Press, London, 1962.

Fonctionnant selon le principe généalogique (chaque groupe a son propre ancêtre mais deux groupes ont aussi un ancêtre commun, trois groupes de même, et ainsi de suite), et sur des territoires délimités, tous ces groupements segmentaires de poids différents se caractérisent encore par une absence d'institutions politiques.

Le pouvoir, en effet, y est diffus et s'exerce dans des cadres fluctuants, rendant le système assez mobile, donc difficile à cerner.

D'autant plus malaisé à observer que lorsqu'un grand segment est érodé et disparaît, les segments inférieurs n'en demeurent pas moins. GELLNER cite l'exemple de la Kabylie, où la segmentarité jouera à tous les niveaux jusqu'en 1830, parce que le pouvoir central n'aura pas réussi à pénétrer donc à en entamer aucun (1).

Mais il n'est point que la Kabylie à résister à l'entreprise de désagrégation. Tant et si bien que le concept d'Etat appliqué à la Régence demande examen. La souveraineté de l'Etat s'applique bien sur l'ensemble du territoire, mais elle s'amenuise à mesure où l'on va vers ses confins. Nous constatons bien une spécialisation des tâches entre administrations centrale et locales mais aussi l'autonomie quasi complète de certains secteurs. Des foyers de pouvoir indépendants, donc échappant à l'Etat, demeurent au cœur des frontières ; et se modifient au gré des changements d'allégeance ou d'alliance. D'autre part, l'autorité centrale n'a pas de source unique. Elle partage, au fur et à mesure que l'on s'éloigne du *Dar es Soltan*, ses prérogatives avec des puissances que le Dey reconnaît plutôt qu'il n'est reconnu par elles. Le pouvoir n'a donc pas qu'une seule source pour l'essentiel du territoire. Une structure pyramidale concurrence une structure de type hiérarchique. Des fidélités, relations de parenté, ou dépendances de clientèles le disputent à la domination étatique. Des systèmes d'équilibre (alliances et conflits) de type segmentaire interfèrent avec le monopole théorique de la contrainte exercé par le Dey et les Puissances. Aussi aurait-on pu appliquer à l'Algérie la notion d'*Etat segmentaire* définie par SOUTHALL (2), si la subordination d'ordre hiérarchique ne tendait à s'imposer de plus en plus aux subordinations pyramidales. Car l'autorité s'étend progressivement.

Dans les tribus où l'Etat a réussi à s'immiscer en prenant appui sur un groupe, puis un autre plus grand, les différents niveaux segmentaires ont été désintégrés les uns après les autres et les tribus avec eux. Les derniers subsistent au niveau des villages ou des familles réduites à leurs principaux membres. L'Etat est devenu désormais trop puissant, pour eux.

(1) Voir aussi les analyses de C.H. MOORE : *Politics in North Africa* The Little Brown series in comparative politics, Boston, 1970, pp. 6-8 et 31.

(2) Cf. A. SOUTHALL : *Alur society*. A study in process and types of domination. Cambridge, Heffner, 1956 (enquête portant sur un groupe ethnique africain, au Nord du Lac Albert dont la majorité se trouve dans l'Ouganda et le reste au Congo).

L'oligarchie turque cherche ainsi à réduire les oppositions et modifier les statuts en fonction des oscillations et des moments. Des tribus alliées, après une révolte, sont fractionnées et chaque fraction est intégrée à des entités de statut différent. Une grande mobilité dans le statut même des tribus ne fait que multiplier les chances du gouvernement d'Alger de se maintenir contre vents et marées (1).

L'idéal serait que toutes les tribus viennent s'ajouter aux ensembles *raïa* atomisés, assagis, encadrés et exploités. Cet espoir, dans l'état actuel des choses reste assez chimérique. En attendant, le maximum est fait pour qu'aucune alliance de mécontents ne vienne rééditer l'entreprise lancée par les confréries religieuses, au début du 19^e siècle.

Les forces religieuses se voient appliquer la même tactique (2). L'Islam mystique est un ferment capable de soulever des masses de fidèles, auxquels risquent de se joindre les opposants du moment. Les familles maraboutiques et les confréries sont surveillées, d'autant que certaines d'entre elles dénoncent un peu facilement, mais non à la légère car le rite hanéfite des Turcs apparaît comme moins rigoureux que le rite malékite auquel appartiennent les Algériens le peu d'orthodoxie dont les « Bœufs d'Anatolie » (terme dont on qualifie les Janissaires), font montre dans leur vie de tous les jours. Le plus grand danger vient des grandes confréries dont l'implantation et l'influence s'étendent à l'ensemble de l'Algérie, ou à la plus grande partie de son territoire à tout le moins. Le cloisonnement géographique ne jouant pas toujours, leurs chefs se laissant peu aisément acheter ou convaincre, le gouvernement cherche à favoriser les rivalités, à tenter d'isoler un mouvement lancé par une confrérie, en accordant des concessions aux autres. Une grande partie de l'énergie des congrégations s'est consumée en des luttes intestines, favorisant ainsi le pouvoir central.

Nous avons noté que toute une série de mouvements particulièrement violents avaient failli jeter à bas le régime avant 1830. Des années durant, à partir de 1804, l'Algérie à l'Est comme à l'Ouest, au Sud et au Nord, fut secouée sous la poussée des plus importantes confréries et des marabouts. A un moment donné, tout le monde sembla prendre les armes en même temps. Mais chaque entité poursuivit le combat de son côté, au nom de son propre saint, privant les forces religieuses d'une spectaculaire victoire. En 1827, l'ordre fut enfin rétabli. Les confréries vinrent à recipsence les unes après les autres. Une fois de plus la technique turque portait ses fruits. En réalité l'Islam de combat avait réussi à dresser les campagnes contre le système

(1) Cette modalité encore et toujours, ne vise qu'un nombre relatif de tribus, d'une part. Elle représente aussi une fluidité à l'intérieur du cadre mais non du cadre lui-même.

(2) En fait, il entre une bonne part d'improvisation dans la politique suivie par la Régence. Le but reste, bien entendu le même. Mais des termes comme stratégie et tactique qualifient mal un ensemble d'actions plus axées sur la défense et la préservation que sur l'offensive et la rénovation.

et c'est bien à lui que l'on peut attribuer « l'effondrement de l'autorité turque dans les deux tiers du pays, sitôt la prise d'Alger » (1).

2° *Les oppositions naturelles.*

A ces divisions attisées par le pouvoir, il convient d'en ajouter d'autres moins visibles parce que moins brutales et sans les effets politiques habituels aux premières. Le conflit villes - campagnes en représente le type-même.

Sans retenir la vision manichéenne d'IBN KHALDOUN opposant les citadins dépravés aux nomades valeureux (2) qui paraîtrait d'autant plus mal venue que les premiers ne représentent que 5 % seulement de la population, il faut réapprécier sous un nouveau jour ce que nous affirmions, au début.

Nous avons parlé de société équilibrée et de complémentarité entre villes et campagnes. Ces deux faits n'excluent pas les antagonismes. Equilibre des besoins, complémentarité économique, n'empêchent point les perturbations d'ordre politique. D'autant que, et nous insistons, l'un et l'autre favorisent soit une stagnation généralisée soit un déclin progressif. Et c'est finalement le conflit villes campagnes qui peut rendre à l'ensemble la dynamique qu'il a perdue et sans laquelle l'Algérie semble piétiner dans l'histoire.

Tantôt, les hommes du *bled* se sont emparés des villes et s'y sont fixés, entamant un processus de perpétuel recommencement, parce que sans effets cumulatifs, déjà décrit par IBN KHALDOUN. Tantôt, ce sont les citadins qui cherchent à tirer le meilleur bénéfice des campagnes et commencent à les exploiter ou à les faire exploiter (*Khammès* ou métayers au cinquième, fermiers, domestiques, serfs), à leur profit. Les villes dominent alors les campagnes. Mais jamais assez, en valeur, pour que la couche exploitatrice urbaine n'arrive à rendre progressif

(1) P. BOYER « Contribution à l'étude de la politique religieuse des Turcs dans la Régence d'Alger (XVI^e-XIX^e siècles) » *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1966, 1^{er} sem. pp. 11-49 ; voir aussi Ch.-A. JULIEN : *Histoire de l'Algérie Contemporaine*. op. cit., pp. 15-17.

(2) Voir G. H. BOUSQUET : *IBN KHALDOUN : les textes sociologiques et économiques de la Mouqaddima 1375-1379*. Paris, Marcel Rivière, 1965, pp. 109 et suivantes ;

Y. LACOSTE : *Ibn Khaldoun*, 1^{ère} partie, chapitre 7 « la mise en accusation des citadins », pp. 158-176.

On ne peut réduire IBN KHALDOUN à cette conception simpliste. S'il se rapproche aux citadins leur faiblesse, c'est quelle empêche toute évolution. Le souverain peut s'appuyer sur eux, pour en imposer aux tribus et réaliser un Etat puissant. Peut-être est-ce aller un peu loin que de prêter à IBN KHALDOUN la préséance du rôle économique que la bourgeoisie était appelée à jouer dans toute transformation. Mais il est clair qu'en assignant aux villes une fonction déterminante dans le renforcement du pouvoir d'Etat, il met l'accent sur le rouage essentiel, capable d'opérer le déblocage du système.

un processus d'accumulation privative du capital et à créer une classe à part. Jamais assez, en étendue non plus, pour que la zone appropriée dépasse les alentours des grandes villes.

En 1830, le phénomène est en voie d'extension. La Mitidja dans sa quasi intégralité est aux mains des Turcs, Maures ou Kouloughli d'Alger. Près d'autres villes, la part de la propriété foncière détenue par les citadins tend à croître comme il a déjà été précisé. Ici s'amorce un mouvement qui ne s'arrêtera pas jusqu'à nos jours. Sans pour autant que cet embryon de bourgeoisie accepte de réinvestir les profits qu'elle titre de la terre dans l'activité marchande ou financière. Il se crée entre citadins et ruraux des rapports de domination, voire d'exploitation. Mais ceux-ci ne font qu'aviver les antagonismes, sans aboutir à un véritable changement du mode de production.

Cette subordination des campagnes aux villes ne conduit pas uniquement à attiser un conflit citadins paysans. Elle sous-entend un échec de relations plus difficile à démêler. Un troisième élément déjà nommé, les tribus, intervient ; le terme de tribus recouvrant ici les ensembles ethniquement homogènes, non réduits par la puissance turque.

Si, au départ, il y a occupation des villes par les tribus victorieuses, durant la période qui suit, une alliance se noue entre villes et tribus. Et ce sont les paysans des plaines qui en font les frais. Lorsqu'un nouveau mouvement entraîne ensuite d'autres nomades à s'emparer de l'Etat, le conflit principal oppose une nouvelle fois agresseurs tribaux et défenseurs urbains. Et le cycle recommence (1).

La Régence a mis fin à ce ballet, mais les tensions, les inimitiés, les divisions, dont certaines auraient pu avoir un aspect positif en provoquant un déblocage de l'économie, demeurent. Elles représentent autant d'entraves à l'unité déjà largement compromise par ailleurs (2).

(1) On peut trouver des illustrations de cette alternance dans deux citations, qui ne sont contradictoires qu'en apparence cf. J. DESPOIS, *L'Afrique du Nord*. 3ème ed., Paris, PUF, 1964, pp. 157-158, « Les Etats nord-africains sont nés de l'association des villes et des tribus..., Jamais ils n'ont été formés avec l'appui des paysans des plaines » ;

et CH.-R. AGERON : *Histoire de l'Algérie contemporaine*. op. cit., p. 7, « les citadins, peu nombreux... vivaient coupés des masses rurales et se considéraient comme appartenant à une autre race que les *Bedoui*. Ils étaient détestés par les gens des tribus. »

(2) L'incompatibilité des cités et des tribus, des villes et campagnes, n'est-elle pas une constante, due à l'existence mêmes des villes ? Celles-ci créent des pôles de dissemblance, avivent les contrastes et pas seulement parce qu'elles abritent le pouvoir. L'image qu'elles proposent au reste du pays prend l'allure de modèle pourtant non généralisable, par essence, mais aussi de provocation puisque 5 % seulement de la population peut y résider. Ce n'est donc plus un moindre paradoxe que de voir Alger tenter d'imposer une certaine cohésion sociale, alors qu'elle est elle-même facteur de différenciation. Les villes algériennes comme d'autres illustrent bien ce que E. GELLNER nomme « la tragique antithèse entre civilisation et société ».

La multiplicité des forces centrifuges, alliée paradoxalement au maintien du système économico-politique tendant à la concentration, ne manque pas d'étonner, à cent cinquante ans de distance. Les constatations des historiens semblent buter sur une interprétation globale, où tous les phénomènes et leurs variables entreraient en ligne de compte. Ils expliquent des situations sans résoudre toute l'équation. Peut-être ont-ils sous-estimé une dimension d'ordre religieux, qui mérite examen.

3° *Les contradictions religieuses.*

Une tentative d'interprétation a été esquissée, par le biais, cette fois, de la sociologie et plus précisément de la sociologie religieuse.

Le conflit tribus-cités, ruraux urbains, confréries-Etat, peut se comprendre en faisant intervenir deux conceptions de l'Islam suffisamment discernables pour leur donner chacune un effet politique différent.

D'un côté, un Islam orthodoxe, pieux sans ostentation, plus contemplatif que mystique, appuyé sur la lecture du Coran et les commentaires des érudits, établit entre l'individu et Dieu un lieu naturel et direct. Une telle conception serait l'apanage des milieux urbains, notamment des éléments les plus évolués. La néo-bourgeoisie algérienne du début du 19^e siècle, par sa religiosité, se différencie des couches rurales, dont l'Islam est volontiers plus mystique et moins puritain à la fois (1).

De l'autre côté, un Islam qui ne se satisfait pas d'un lien immatériel et abstrait et ne peut engager de dialogue avec la divinité que par l'intermédiaire concret des hommes ou mieux de certains hommes. La religion doit s'incarner dans des symboles palpables et être entourée d'un rituel. Les tribus représentent le milieu favorable au développement d'une telle tendance.

Cette dualité de forme et d'expression entre ce que J. BERQUE nomme « l'institution coranique, que guette le pharisaïsme » et le « messianisme réformateur que guette l'imposture », se transcrit sur le plan politique en toute logique.

C'est même lorsque « le mahdi s'oppose de la sorte au cadî » (2), que les contradictions trouvent leur meilleur terrain d'épanouissement. Déjà, le fait de concevoir différemment la religion islamique a pu renforcer des différenciations sociales entre nomades et sédentaires. Mais il se pourrait que s'opposent bel et bien deux types d'organisation politique. Le premier favoriserait ce que E. GELLNER appelle joliment

(1) Notons, par souci des nuances, que le milieu urbain précolonial est aussi celui qui est le plus attaché au pouvoir en place, quel qu'il soit. La part du religieux, dans cette attitude, n'est guère discernable aisément.

(2) J. BERQUE : *Les Arabes*, op. cit., p. 86.

« le culte de la personnalité » (1). En effet, l'homme des tribus requérant des intermédiaires en matière religieuse, conçoit aisément un mode d'organisation et d'exercice du pouvoir hiérarchisé. Une couche religieuse socialement différenciée, à fonctions précises, lui est nécessaire, ne serait-ce que pour trancher les litiges et servir d'arbitre. Entre cette minorité et lui s'établissent des relations de loyauté de type quasi vassalique donc de dépendance. Cette personnalisation du sacré, entraîne une fragmentation des groupes, tous ne choisissant pas le même médium (2).

Le pouvoir tribal est donc hiérarchisé et fragmentaire. Il ne cesse de l'être provisoirement que lorsqu'un leader, homme ou congrégation, au nom de la religion toujours, réussit à surimposer un thème unificateur aux forces que leurs propres divisions équilibrent. L'Islam sert alors de lien puissant et regroupe des tribus par le biais d'un marabout, d'une confrérie, d'un *mahdi*. Il les entraîne vers un but qui pourrait bien être la destruction du pouvoir central, lié au monde des villes, où règne une conception politique d'un autre genre.

Le second mode d'organisation politique est lié d'abord à l'unicité du pouvoir, qui découle de la vision monothéiste. Il sous-entend aussi une société égalitaire, sans hiérarchie prononcée, à l'image d'une religion qui relie le croyant à Dieu, sans l'intermédiaire de médiums et de prophètes, avec la seule aide, secondaire, des *oulémas*.

L'opposition entre un Islam du livre et un Islam des saints débouche sur un Etat centralisé et égalitaire d'une part et un Etat fragmenté et hiérarchisé, d'autre part.

Bien que trop schématique et ne tenant pas assez compte d'une réalité beaucoup moins tranchée, une telle hypothèse est vérifiable plus aisément pour l'époque d'IBN KHALDOUN que pour l'Algérie du 19^e siècle. Il est cependant tentant de la faire jouer pour cette période là aussi. N'a-t-on pas noté en effet que le moment où le régime fut en réel péril est justement celui où des forces religieuses ont réussi à entraîner derrière elles un ensemble de tribus, s'arrachant aux effets d'une segmentarité séculaire ?

(1) E. GELLNER : « A pendulum swing theory of Islam » *Annales marocaines de sociologie*, 1968, pp. 5-14. Nous ne pouvons que résumer à grands traits cette très intéressante étude.

(2) On constate par là en quoi ce phénomène est nettement lié à la segmentarité. La confrérie remplit alors une fonction compensatoire ou de transposition. Elle représente la version idéaliste de l'organisation communautaire.

De plus cette conception quasi dialectique des rapports gouvernants-gouvernés par le biais de la religion ne contredit pas les conclusions d'historiens tirées de l'étude économique des modes de production (1).

C) Les difficultés économiques

Les chances d'unification progressive dépendaient avant tout des données matérielles, état des forces productives, techniques et modes de production, niveau des rapports de production. Or, l'économie en général conserve un retard bien difficile à combler, en raison de sa faible plasticité. Elle ne peut se transformer sans heurts, en raison de trop grandes disparités. Elle est donc à la fois mal adaptée et peu cohérente.

1° Une économie mal adaptée.

Ni les techniques de production, ni la fiscalité, ni le mécanisme des échanges ne favorisent une possible homogénéisation. Les techniques de mise en valeur des terres et les formes d'exploitation permettent difficilement une augmentation du rendement.

Les ruraux la plus grande partie de la population emploient des instruments et des méthodes rudimentaires qui n'ont guère changé depuis des siècles. Un assemblage de pièces de bois, dont quelquefois le soc est en métal, et qui ne comporte pas d'avant-train, reste l'instrument de culture par excellence. Certains sols s'en accommodent et la couche légère de terre arable est ainsi préservée par l'airaire d'un labour à l'autre. D'autres terrains plus riches, par contre, fournissent des produits en qualité trop faible, par rapport à leur capacité (2).

Le bras humain demeure le moteur essentiel, malgré l'existence de moulins à eau. La meule pour écraser les grains, quelque soit la quantité à broyer, est un instrument de pierre que l'on tourne à la main. Les moissons, elles se font à la faucille.

L'élevage dépend des hasard des précipitations et des terrains de pâture. Et les techniques ne s'améliorent guère en ce qui concerne la production de laine et viande. L'irrigation elle-même, bien que rationalisée dans quelques lieux du sud, demeure l'exception (3).

(1) Elle a aussi le mérite d'illustrer le paradoxe-boutade de Luc de HEUTSCH, lorsqu'il affirme que « la science politique relève de l'histoire comparée des religions ». Cité par G. BALANDIER *Anthropologie politique*, op. cit., p. 118.

(2) Notons toutefois, que la Régence a produit certaines denrées suffisamment pour en exporter. Le conflit avec la France n'a-t-il pas comme motif apparent le non paiement de chargements de blé acquis par le Directoire ?

(3) Voir L. VALENSI ; *Le Maghreb avant la prise d'Alger*. op. cit., pp. 43-46.

A ces techniques liées au contexte socio-économique, s'ajoutent des modes d'exploitation peu favorables à une plus grande rentabilité, en raison de la répartition des terres, de l'aspect irrégulier des sols et des climats (1).

Les méthodes d'imposition, quant à elles, n'ont jamais permis l'établissement de budgets nationaux importants. La fiscalité, directe ou indirecte, rapporte en effet plus aux intermédiaires qu'à l'Etat.

L'établissement de toute une série d'impôts directs, coraniques ou non visait pourtant moins à égaliser les revenus qu'à augmenter les ressources de la Régence. Les dîmes, par exemple, de plus grand rapport, touchaient les agriculteurs, par le biais des denrées et quantités produites. En fait, tout l'appareillage des tributs, prélèvements en nature et affermages de privilèges s'avérait de rendement insuffisant. Un véritable cercle vicieux avait même fini par s'établir : les impôts ne rapportant pas assez, l'Etat les augmentait ou en inventait de nouveaux, pressurant davantage une population, dont les revenus, diminuant d'autant, ne leur permettaient plus de verser les sommes escomptées. D'où de nombreux recours à des modes de taxations indirectes et à la vente des charges, offices et bénéfices de toutes sortes.

Le commerce, et notamment le commerce extérieur, pouvait devenir une source importante de revenus. Des relations, aussi discontinues fussent-elles avec la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, fruits de convention et de traités, permettaient de taxer marchandises et marchands (2). L'exportation de produits bruts et semi-bruts, de grains, cuirs, laines, huile et autres, comme l'importation de produits de luxe, tissus par exemple, et de denrées de première nécessité, café, sucre, fer, etc., fournissaient autant d'occasions d'alimenter le trésor public.

En réalité, l'Etat, trop décentralisé, laissait toute une gamme d'officiers, de fonctionnaires et féodaux de tous ordres, voire d'étrangers, retirer les principaux bénéfices des mécanismes mis en place.

C'est ainsi que la Régence avait peu à peu affermé l'essentiel des instruments et canaux d'imposition traditionnels. Les Beys, caïds et cheikhs (*chioukh*) levaient l'impôt à leur niveau et rétrocédaient une somme fixe au niveau directement supérieur, non sans tirer au passage un bénéfice maximum. Les charges, achetées d'autant plus cher que les avantages apportés s'élevaient, remboursaient largement leurs titulaires. Cet aspect vénal des offices avait pour effet principal d'enrichir plus vite les individus que l'Etat. Les droits de douane et d'octroi faisaient l'objet des mêmes pratiques. Les monopoles d'importation et

(1) Cf. R. GALLISSOT « Essai de définition du mode de production de l'Algérie précoloniale », art. cit., et Y. LACOSTE, A. NOUSCHI et A. PRENANT : *L'Algérie passé et présent*, op. cit., pp. 199-210. Sur les modes de culture et d'élevage, cf. YACONO : « La Régence d'Alger d'après l'enquête des commissions de 1833-34 », art. cit., *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 2^o tr. 1966, pp. 232-236.

(2) Cf. *L'Algérie passé et présent*, op. cit., les chiffres cités par A. PRENANT, pp. 169-172 et X. YACONO, art. cit., Id., pp. 236-240.

d'exportation, que les Deys tendaient à étendre à leur profit, n'y changeaient que peu. Car ils étaient, eux aussi, rapidement concédés à des groupes, individus ou compagnies, qui se hâtaient d'en tirer la quintessence.

Des sociétés étrangères, françaises surtout et presque uniquement marseillaises, s'ajoutaient aux entreprises indigènes, maures et juives, pour se faire attribuer l'exclusivité d'achat et de vente de tel ou tel produit. Aussi « les méthodes employées pour alimenter les finances publiques n'avaient pas peu contribué à *appauvrir l'économie du pays, à accentuer la structure féodale de la société, à affaiblir la position internationale de la Régence* » (1).

En ce qui concerne le mécanisme des échanges intérieurs, certains traits démontrent que la commercialisation rencontrait d'importantes difficultés. Malgré la variété des ressources et quantités produites en matière de céréales et troupeaux principalement régions riches et pauvres, campagnes et villes, montagnes, plateaux et plaines, ne mettaient guère en place que des réseaux commerciaux de faible qualité. Les meilleurs artisans eux-mêmes ne trouvaient pas toujours les acheteurs qu'ils méritaient, en dehors du cercle restreint de la ville ou du secteur où ils travaillaient. La vente était souvent moins le fait d'une demande insuffisante que de circuits établis de façon trop empirique ou trop fragile. Alger, Constantine, Tlemcen restaient des marchés importants mais qui tendaient à devenir les seuls marchés dignes de ce nom. L'ensemble du pays, replié sur lui-même, vivait en quasi autarcie, au prix d'échanges fondés sur des procédés où le troc dominait. Le blocus imposé par la France de Charles X, les trois dernières années du régime, n'aboutira qu'à aggraver la situation.

Peu préparée à se transformer, reposant sur la production agricole seule, profitant peu à l'Etat, l'économie algérienne est donc inadaptée. Les conséquences d'une telle situation pourraient être résorbées, s'il ne venait s'y ajouter les effets d'un manque évident d'harmonisation et de cohérence.

2° Une économie peu cohérente.

Tant que la guerre de course dura, la fortune des corsaires fit celle de la Régence. Les frères KHEIR-ED-DIN montrèrent la voie, que les Turcs ne devaient cesser de suivre. L'essentiel des ressources vint longtemps de l'extérieur, et ces ressources furent telles à certaines époques que les taxes levées à l'intérieur purent faire figure d'appoint ou de surplus. Deux siècles et demi durant, avec des hauts et des bas, Alger sut asseoir sa richesse et sa réputation sur ce que les puissances étrangères nommèrent la piraterie. Ainsi, l'effort axé sur une activité de type militaire, la course, substituée à une activité maritime commer-

(1) Id., p. 155. souligné par l'auteur, qui précise, p. 172 : « Alors que les producteurs se voyaient mal rémunérés, l'aristocratie militaire profitait des richesses qu'elle accumulait rapidement pour affermir et étendre le mode de propriété féodal ». A. PRENANT in Y. LACOSTE, A. NOUSCHI et A. PRENANT : *L'Algérie passé et présent*, op. cit.

ciale, suffit-elle presque à remplir les caisses du Dey, et à subvenir aux besoins de la cité Etat, que rien n'obligeait alors à se tourner vers l'intérieur du pays.

Lorsque, la situation internationale aidant, la Méditerranée ne représenta plus ce terrain de chasse rémunérateur, la Régence s'avéra incapable d'opérer la reconversion souhaitable. Elle ne put se résoudre à modifier ni ses conceptions ni ses techniques d'exploitation, et se borna à tenter d'obtenir du pays tout ce que la mer ne fournissait plus, selon les méthodes qui avaient fait leurs preuves mais qui ne purent produire plus qu'il n'était possible. Sans concevoir en même temps que cette modification d'ordre économique devait s'accompagner d'une restructuration politique. La baisse du commerce rendait Alger prisonnière du reste du pays, dont elle était jadis indépendante. Elle liait le pouvoir central aux bonnes volontés des pouvoirs régionaux et locaux, bailleurs d'impôts, favorisant ainsi les affrontements. D'où pouvait surgir soit l'intégration soit l'éclatement.

En 1830, les Turcs attendent que le vent tourne, qu'à nouveau les autres puissances méditerranéennes s'entre-déchirent, que le commerce maritime reprenne de lui-même, que la course, encore une fois, aide au renflouement des caisses et à la survie de l'Etat. Une reconversion impliquait d'ailleurs une mentalité différente, une compréhension des conditions politiques et économiques, particulièrement aiguë, que ni la forme d'administration, ni les habitudes ne favorisaient (1).

Le paradoxe veut que la course, parce qu'elle fut longtemps une réussite, resta dans l'esprit des dirigeants la source essentielle des revenus ; ce qu'elle n'était plus en fait depuis des années (2). Le nombre réduit des navires en rade, comme celui des captifs chrétiens sur les chantiers du Dey prouvèrent largement que le temps des *raïs* d'Alger était révolu. Et ce sont un peu les succès d'une époque qui firent illusion, au point d'handicaper l'avenir. L'Espagne et le Portugal, appauvris après avoir regorgé de l'or colonial, peuvent servir de terme de comparaison, toute relative, avec l'aventure algérienne.

(1) M. COLOMBE illustre fort bien ce défaut de prise de conscience, lorsqu'il écrit « Ainsi à aucun moment de leur longue histoire, les Turcs d'Alger n'ont songé à mettre l'Algérie en valeur et à exploiter méthodiquement ses richesses, encore moins pensèrent-ils au bien-être de ses habitants. Ainsi bien, à leurs yeux, l'avenir d'Alger ne pouvait être à l'intérieur de ce pays insalubre, de population encore peu nombreuse, où les cultures n'étaient possibles qu'en de rares endroits, quand elles n'étaient pas détruites par la sécheresse. Venus par mer, ils continuèrent de regarder vers la mer. Tout d'ailleurs les y poussait, l'intérêt du gouvernement ottoman, comme le leur propre ». Si l'on fait la part d'un vocabulaire qui tend à donner une image des Turcs aussi négative que possible, la description rend bien compte des contradictions du système.

L'auteur reprend ce thème sous forme plus ramassée (« les Turcs ne songèrent jamais à mettre en valeur les territoires soumis à leur domination ») dans *L'Encyclopédie de l'Islam* (nouvelle édition) Tome I, A-B, Leyde, Brill ; Paris, Maisonneuve, 1969, p. 379.

(2) Cf. J. MONLAU *Les Etats barbaresques. Que sais-je ?* ; Paris, P.U.F. 1964, pp. 117-123.

Le plus curieux tient au fait que ces hommes de mer aient été des guerriers, des corsaires, beaucoup plus que des commerçants. Un navire, pour eux, sert à s'emparer d'une cargaison, d'un bateau adverse, d'individus dont on pourra tirer rançon, non à transporter quoi que ce soit. L. VALENSI explique fort bien cette situation (1). On oublie en effet trop souvent l'existence de corsaires européens, prêts à tirer vengeance des avanies subies par les bateaux de commerce de leur pavillon et à prévenir les « Barbaresques » de commercer pour leur compte. Longtemps Malte a joué le rôle déterminant pour empêcher les Tunisiens, mais aussi les Algériens d'effectuer les transports nécessaires. Le Dey d'Alger ne devait-il pas recourir aux armateurs européens pour assurer la liaison avec la Turquie ?

La Régence, en général, et les bourgeoisies marchandes de Tlemcen et de Constantine en particulier, dépendent donc des flottes étrangères pour leur ravitaillement et l'écoulement de leurs produits ; leur liberté d'action d'en trouve limitée d'autant. Et les marchands algériens qui tentent de transgresser cette règle non écrite, et de s'installer à Marseille ou Livourne, ou d'y établir des correspondants, savent ce qu'il en coûte de vouloir agir pour leur propre compte. Et lorsque les puissances riveraines de la Méditerranée entrent en guerre les unes contre les autres, la régularité, la sécurité et le coût des approvisionnements et transports des excédents s'en ressentent aussitôt. Les marchands européens se trouvent en position de force et derrière eux se profilent les ombres du grand négoce, de l'industrie et d'une économie de traite qui ne feront qu'aggraver la paupérisation des éléments les plus défavorisés de l'ensemble social algérien, les paysans (2).

En pratique, toute l'économie de la Régence est en porte-à-faux. Le déséquilibre grandit entre certaines formes d'économie de marché de quelques lieux privilégiés (cités) et une économie de subsistance, qui est la caractéristique essentielle de la majorité des populations.

L'écart s'accroît aussi entre les régions. Le nord procède à des échanges avec l'Europe ; en tout cas, sa zone naturelle est la Méditerranée. Le sud continue à s'orienter au contraire non pas vers le reste de l'Algérie mais vers l'est, l'ouest, le grand sud, c'est à dire vers la Tunisie, le Maroc, l'Afrique. C'est ainsi que les nomades des secteurs sahariens, steppes et déserts, augmentent leurs échanges avec leurs

(1) Op. cit., p. 62.

(2) Le jeu des grandes puissances, après 1815 ne vise qu'à affaiblir la Régence. Le déclin du commerce particulièrement net durant les quinze années qui suivirent, la réduction du volume des échanges et la détérioration des termes de ces échanges (produits bruts exportés à faible prix et produits fabriqués importés à taux élevés) devaient désagréger plus encore un système économique peu stable. La porte était ouverte à une influence grandissante de l'étranger. Le tout devait déboucher sur un contrôle par la puissance, dont les intérêts se trouvaient le plus directement engagés, la France.

homologues, de part et d'autre des frontières, poussent des pointes jusqu'en Tripolitaine, descendent en direction du Niger. Le trafic n'atteindra jamais une intensité suffisante au niveau national ; il s'agira surtout de troc et portant sur des quantités restreintes. Mais il est caractéristique d'une part que ces courants n'aient pas cessé en un siècle et d'autre part qu'ils aient tendance à se perpétuer d'autant plus naturellement qu'aucun autre circuit de remplacement ne vient leur servir de relais, enfin que le blocus français des toutes dernières années les impose comme une nécessité. Ce commerce, limité, où caravanes et colporteurs s'aventurent jusqu'à La Mekke ou au Soudan, n'en demeure pas moins l'élément de survie de secteurs entiers.

Une partie de l'Algérie est tournée vers le continent africain, alors que l'autre s'en éloigne. « Si la Méditerranée est symbole des liens avec l'Empire ottoman, le Sahara septentrional (qui, en ce temps, commence très vite au sud de Constantine) illustre la continuité d'un Islam continental... » note A. MARTEL (1). Cette disparité ne fait qu'accroître les autres facteurs d'atomisation déjà relevés et contre-balance les éléments complémentaires, positifs, mis en relief au début de cette enquête.

Mais pareille description du milieu et des conditions économiques ne doit pas entretenir plus d'illusion que celle des structures politiques. L'Algérie économiquement, pas plus que politiquement, ne doit être rangée dans une catégorie particulière, sous prétexte de retard ou d'arriération. L'Etat des forces productives donne à penser, *a posteriori*, que nous sommes en présence d'un Etat « voué au sous-développement ». L'Algérie est sans doute attardée par rapport aux puissances qui ont pris le tournant de la révolution industrielle et dont l'une mettra à profit sa supériorité pour l'occuper. Mais elle l'est beaucoup moins au regard de l'ensemble du bassin méditerranéen.

M. EMERIT a tenté de replacer à leur juste valeur les descriptions des théoriciens coloniaux et redresser les affirmations fantaisistes de quelques historiens pressés (2). Insistant sur le double aspect d'équilibre et de fragilité de l'économie algérienne, il a procédé à des comparaisons chiffrées soit avec d'autres pays, sous mouvance turque ou indépendants, soit avec des régions d'Etats techniquement plus avancés. Il en tire un certain nombre de constatations démythifiantes. La première cherche à nuancer la responsabilité turque comme élément explicatif des disparités constatées. Ainsi, la Grèce dit-il — mais nous pouvons ajouter le Liban, où la domination turque, les régimes sociaux, fiscaux et politiques sont assez comparables — présente des caractéristiques semblables à d'autres pays du bassin méditerranéen, régions sud de l'Italie, Espagne,

(1) A. MARTEL : « A propos de deux livres sur le Maghreb », art. cit., p. 129.

(2) M. EMERIT : « La situation économique de la Régence d'Alger en 1830 », *l'Information historique*, nov.-déc. 1952 et : « L'Algérie de 1830 comparée aux autres pays méditerranéens », *l'Information historique*, nov.-déc. 1963, pp. 194-196.

par exemple. Par contre l'Egypte sous l'influence de Méhemet Ali, paraît un modèle de dynamisme, comparée à beaucoup de régions françaises, la Provence tout particulièrement.

La seconde remarque tend à situer l'Algérie par rapport aux normes de production et d'échanges propres à l'époque et à la situation géographique. Ainsi la Sicile est-elle « cette île plus barbare et plus misérable que les pays barbaresques » et la péninsule ibérique présente un tableau « qui ne donnerait pas une impression plus flatteuse que l'Algérie à l'époque de Hussein » (1).

La supériorité des techniques agricoles des européens semble aussi un leurre. Par exemple, la suprématie du paysan français sur le paysan algérien reste à démontrer. Et les échecs des premières tentatives de colonisation prouveraient que l'introduction de la charrue Dombasle, tout comme la plantation de blé et d'orge ici et de vignes là, n'étaient pas des recettes infaillibles. Quant à la supériorité culturelle « il ne faut pas croire qu'il y ait une grande distance entre les paysans et les ouvriers français qui ont formé la presque totalité des colons officiels à l'époque de la conquête, et les paysans arabes » (2) ; la proportion d'illettrés en France semble dépasser celle de l'Algérie et le système d'éducation de la Régence permet d'acquérir un niveau d'instruction moyen supérieur à celui des sujets du roi Charles X (3).

Enfin, les traits qui caractérisent la fin du régime — désorganisation du commerce, réduction du volume des échanges avec l'extérieur, rupture accentuée de l'équilibre économique, diminution de la production céréalière et augmentation des prix — ne permettent pas de porter des jugements de valeur sur l'ensemble du système économique algérien. Ni de voir en ce dernier l'exemple type d'un phénomène de déficience, sinon de décadence. A partir de 1850, l'écart se creusera en Méditerranée entre les Etats industrialisés et non industrialisés. Le développement par les premiers de la marine à vapeur leur permettra d'assurer un quasi monopole des transports et d'établir une domination économique qui subiront les seconds. En 1830, la rupture n'est pas si nette et l'Algérie, bien que zone de moindre résistance, ne soit pas la plus défavorisée.

**

(1) M. EMERIT : « L'Algérie de 1830, comparée aux autres pays méditerranéens », art. cit., p. 195.

(2) Id., p. 196.

(3) Cf. LACOSTE, A. NOUSCHI et A. PRENANT : *L'Algérie, passé et présent* op. cit., p. 228-231 ; M. EMERIT : « L'Etat intellectuel et moral de l'Algérie en 1830 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juil.-sept. 1954.

CONCLUSION

1° *Bilan provisoire*

L'Algérie en 1830 est un Etat au sens plein du terme, tel que le droit international l'entend. Mais un Etat qui se donne l'illusion de la puissance et qui prend sa stabilité pour de la force.

L'Algérie n'est pas une nation, selon la définition que l'on donne aujourd'hui de ce mot. Mais les signes effectifs d'un patriotisme naissant ne manquent pas.

Cette forme balancée que prend tout jugement n'est pas artificielle, ni le fruit d'une trop grande prudence. Elle résulte simplement des faits, de la réalité politique et des conditions économiques qui la soutendent. Elle tient à ces « facteurs extrêmes d'unité et de dissociation [qui] caractérisent l'Algérie de l'intérieur » (1), et qui expliquent pourquoi Etat et nation ne correspondent pas encore.

Parler d'Etat indépendant à propos de l'Algérie précoloniale n'est donc point excessif. Les interventions des puissances auprès du Sultan turc, afin qu'il fasse pression sur le Dey d'Alger, ne peuvent être interprétées comme preuve d'une vassalité entraînant totale dépendance. Ce n'est point avec Istanbul que Français, Anglais et autres, traitent lorsqu'il le faut. Et les bombardements d'Alger s'opèrent sans qu'avis soit toujours demandé à la Sublime Porte. C'est au Dey que les Européens s'en prennent, c'est avec lui qu'ils s'entendent. Les accords ont valeur de traités, même si les partenaires les respectent d'autant moins volontiers qu'ils sont le fruit de rapports de force à un instant donné.

Le pouvoir et son exercice semblent posséder un caractère algérien évident. Les organes de l'Etat ont beau être contrôlés par une oligarchie étrangère, le type de gouvernement et les fonctions exercées semblent peu à peu avoir été assimilées ou digérées par le milieu. Le contenu du pouvoir est tel qu'on ne peut parler, ni de colonie ni de protectorat, donc que toute domination ou exploitation étrangère n'existe plus.

Certes, entre l'aristocratie militaire et le reste de la population les solidarités sont fort lâches. Pas de solidarité ethnique, d'autant plus ressentie qu'elle provoque et renforce les inégalités socio-économiques. Peu de solidarité politique. La venue des frères KHEIR-ED-DIN a privé toute chance de s'établir à un pouvoir dynastique autochtone. Et le souverain est resté longtemps l'élu de la même minorité qui a détenu comme un monopole l'appareil d'Etat. Les quelques chefs indigènes et tribus associés au pouvoir ne forment qu'une couche peu représentative et bien mouvante. La division reste le plus répandu ; l'association fait encore exception. Une solidarité religieuse, à

(1) A. MARTEL « A propos de deux livres sur le Maghreb », *Revue française d'histoire d'outre mer*, art. cit., p. 129.

laquelle les chroniqueurs ont peut-être attaché trop de prix joue de moins en moins. Les confréries, en tout cas, au nom d'un islamisme mystique, se chargent de la contester. >

Mais absence de véritables liens ne veut pas dire conflits permanents et lutte devant mener à une rupture inéluctable.

Les Turcs ont le mérite d'avoir donné à l'Algérie son cadre territorial, limites, qui lui ont permis de se différencier de bonne heure de ses voisins à l'Etat et à l'Ouest. S'ils se sont avérés par la suite incapables de conférer à ce cadre une unité autre qu'administrative, leur politique ne les a jamais conduits à l'affrontement direct. Ils étaient peut-être détestés, comme l'on déteste toute caste, mais acceptés ou, au pire, subis. D'ailleurs toutes les régions de l'Algérie n'avaient point à se plaindre d'eux de la même manière. Et puis l'Algérie de 1830 n'est plus celle du début du siècle, si complaisamment décrite par les voyageurs et les consuls. Des signes, que nous avons relevés, prouvent qu'une intégration de l'élément turc est en voie de réalisation et que le pouvoir cherche une minorité de rechange, sur laquelle s'appuyer. Par l'exemple du Dey d'abord, par celui ensuite de Janissaires — qui, enfin réduits à un rôle extra-politique, auraient pu en venir à une assimilation progressive — le mouvement de déturquisation se précise, et avec lui celui d'une nationalisation progressive du pouvoir. Un patriotisme alimenté par les multiples interventions étrangères ressenties comme autant d'affronts à l'Algérie tout entière, pouvait déboucher sur une prise de conscience nationale, que révélera la résistance d'ABD EL KADER (1). Les signes d'un processus de formation nationale sont donc certains. Première étape d'un mouvement qui sous sa forme nationalitaire puis nationaliste aboutira à la suprême affirmation du 1^{er} Novembre 1954.

La véritable *responsabilité* (2) des Turcs est ailleurs. Ils n'ont pas su transformer cet Etat qu'ils avaient contribué à créer, faute d'avoir modifié leur conception originelle. Tournés vers l'exploitation financière, et ne s'en dégageant à aucun instant, ils ont maintenu tout l'appareil politico-administratif dans cette seule finalité, après n'avoir longtemps vu du pouvoir que le seul aspect militaire. Ils ont créé à Alger un centre hégémonique certes, mais n'ont jamais vraiment tenté d'unifier

(1) A. LAROUÏ note que la permanence du pouvoir Turc et la longue durée d'un système apparemment instable sont dues à la constante menace « d'un danger étranger, surtout espagnol ... cela a permis aux Turcs de gagner le soutien des chefs religieux qui ne bénissaient pas, tous, loin de là, les révoltes rurales » op. cit., p. 251.

(2) Le mot est employé ici à dessein. Il correspond à une opinion populaire largement répandue et dont la trace demeure. Cf., par exemple, la phrase que Ali BOUMHADI place dans la bouche d'un de ses personnages : « Hadj Hamdi a parfaitement raison. Vous ne pouvez renier vos ancêtres. Ah ! Si les bœufs d'Anatolie (les Turcs) s'étaient contentés de labourer la terre au lieu de piller et de couper les têtes, l'Algérie aurait eu certainement une histoire différente ». *Le village des Asphodèles*. Paris, Laffont, 1970, p. 231.

l'Algérie. De plus, la gamme des procédés et des techniques employés pour remplir les caisses qui, bien que des Turcs en aient les clés, n'en furent pas moins celles de l'Etat, n'aboutit qu'à dessécher un système déjà menacé de sclérose. Toute l'imagination gouvernementale eut plus d'effet passivistes, que de conséquences modernisantes (1).

Le jeu consiste à diviser, à jouer les groupes les uns contre les autres, qu'ils fussent ethniques, politiques ou religieux. La suprême habileté — à moins que ce ne soit encore le manque d'imagination — permet de déployer tout un éventail de formules d'administration directe ou indirecte, de contrôler de fort près tout ce qui fut possible, de laisser à d'autres le soin de le faire en son nom où le terrain s'avéra plus mouvant et d'abandonner le reste, par trop inaccessible (2). Lorsque, enfin, le contenu du pouvoir change et que le régime prend une nouvelle orientation, le cadre ancien, inadapté, interdit toute transformation. (*Dialectique structurel (Lantier)*).

Une telle vision limitée du monde a permis longtemps de maintenir un équilibre, de donner l'apparence de la stabilité. Mais ce système demeura trop disparate pour réussir indéfiniment. Le jour où les conditions économiques changèrent, il ne répondit plus du tout aux besoins et commença à tourner à vide. La modification de la situation économique que l'on observe dans les premières années du siècle, et dont les effets se perçoivent nettement avant l'occupation française n'a guère été perçue par les intéressés. Ils n'ont donc pu tenter d'y porter remède.

La détérioration du système économique et l'incapacité d'y mettre un terme n'ont pas permis à un effort de réorganisation politique, entrepris par ailleurs, de se matérialiser. La solution qui consistait à reconvertir la production aurait sans doute permis de dégager les ressources nécessaires. Une telle appréciation implique toutefois une prise de conscience exacte de la situation et surtout une décision délibérée de la couche dirigeante, qui relèvent d'une vision à la fois simpliste et volontariste des choses, fort peu en accord avec l'analyse historique. Le trop lent développement des forces productives - d'aucuns parlent même de véritable déclin - n'a en tout cas pas permis à la couche possédante de jouer le rôle d'une bourgeoisie dans le cadre de nouveaux rapports de production. Disons que le déclin économique a été plus fort ici que les réformes politiques.

(1) Par exemple l'augmentation de l'impôt aboutit à une déthésaurisation d'origine fiscale et aboutit à un appauvrissement des campagnes (noté par D. CHEVALIER à propos du Liban au début du XIX^e siècle, valable pour l'Algérie à la même époque, sans que le mécanisme ait été encore suffisamment analysé. cf. D. CHEVALLIER : « Les cadres sociaux de l'économie agraire dans le Proche Orient au début du XIX^e siècle : le cas du Mont Liban », art. cit., p. 98).

(2) « La structure administrative très sommaire de la Régence s'accommodait en effet parfaitement de vases zones de rébellion » note très justement P. BOYER (« Contribution à l'étude de la politique religieuse des Turcs dans la Régence d'Alger », art. cit., p. 48), qui semble pencher plutôt pour l'absence d'imagination.

L'Algérie semble perdre ainsi « ses chances » de transformation. Elle ne voit guère se concrétiser non plus ses chances d'unification. La première eut été que les Turcs, ou leurs plus brillants représentants, prennent la tête d'un mouvement dans lequel ils se seraient fondus ensuite, créant au besoin une nouvelle dynastie qui ait ses véritables racines dans l'ensemble du territoire. Par le nivellement des tribus, par le renforcement du pouvoir central et son extension jusqu'aux limites les plus reculées, par l'intégration des communautés restées en marge, l'élite politique permettait ainsi de résoudre la fameuse contradiction khaldounienne entre Etat et tribus. Elle réduisait la société segmentaire pyramidale au profit de la société étatique hiérarchique. Le gouvernement se devait ensuite de retrocéder aux individus sous forme de biens collectifs (protection, sécurité mais aussi travaux publics, marchés par exemple) la part prélevée sous forme d'impôts. Une sorte de consensus pouvait dès lors se dégager et les bases d'un Etat national étaient pratiquement jetées. En attendant, le pouvoir trouvait les appuis dont il avait besoin contre la féodalité — en réalité caste militaire turque —, et contre la mosaïque des tribus, auprès d'une bourgeoisie naissante.]

La seconde chance appartenait aux Algériens eux-mêmes. Une confrérie, une tribu, un ensemble de l'un ou de l'autre, ou une coalition de l'un et de l'autre, pouvait exploiter un sentiment confus de frustration et d'autres, plus directs, de mécontentement. Les tendances patriotiques, pour peu qu'elles aient rencontré une solide opposition leur permettant de se renforcer, auraient pu donner naissance à une idéologie nationale cohérente, déjà alimentée des souvenirs de la puissance passée, des victoires obtenues, des assiégeants repoussés au long des siècles, de la glorification des vertus, usages et traditions.

Pour conclure, parmi les contradictions du système politique algérien, la contradiction majeure, dont les séquelles se font encore sentir aujourd'hui, reste celle déjà relevée par IBN KHALDOUN entre pouvoir politique et ensemble social, c'est-à-dire entre Etat et société (1), entre une minorité au pouvoir, dont la légitimité n'apparaît pas du tout comme évidente pour les populations, et ces mêmes populations. Le pouvoir est partagé entre société étatique et société segmentaire, qui se disputent le droit à l'organisation mais se contentent, faute de victoire possible, de dominer des aires juxtaposées. Elle ne se combattent vraiment qu'à leurs frontières, dans ces zones, glacis ou tampons, entre territoires *siba* et *maghzen*, domaine élastique de la dissidence et de l'obédience tout à la fois. Alger et ses environs, ville Etat, se trouve en fait en concurrence et en conflit avec d'une part les villes-régions qui sont les beyliks et avec d'autre part, les pouvoirs féodaux et communautaires des groupes tantôt dominés ou associés, tantôt ennemis. Alors que le Sultan marocain et le Bey tunisien ont, chacun de leur côté, réussi à réduire ou à repousser aux confins désertiques

(1) Cf. LAROUÏ, op. cit., p. 252 : « ... le pouvoir des deys (est) l'exemple le plus accompli de la dichotomie entre Etat et société ».

confréries et tribus contestataires, Alger ne peut s'imposer comme capitale en raison des nombreux particularismes. Il lui aurait fallu s'affirmer comme le seul centre de la décision, comme la tête d'un ensemble remodelé, au besoin grâce à une armée d'un nouveau style. Pour retrouver en même temps une situation économique dominante, non plus fondée sur le seul commerce avec l'étranger, qui en profite pour étendre son influence, mais sur un réseau d'échanges constants avec le reste du pays.

L'alliance du pouvoir turc avec l'élite urbaine aurait dû, par ailleurs, remplacer les alliances tournantes et contradictoires. Les Turcs alliés des populations musulmanes contre chrétiens, juifs et étrangers en général, ne pouvaient être à la fois les alliés objectifs de ceux-ci contre les premiers, en matière commerciale. Alliés des Kouloughli pour des raisons administratives, ils s'opposaient à eux sur d'autres terrains. Jouant de certaines grandes familles de commandement contre d'autres, en matière politique, ils ne forgèrent jamais cette unité d'intérêts avec la minorité citadine, sans laquelle le pouvoir ne put vaincre les puissances et sous-puissances qui le contestaient, donc ne réussit pas à se stabiliser de manière dynamique, pour se légitimer, s'étendre à l'ensemble du système social et en venir à ne plus être entamé que marginalement.

L'absence de conditions objectives, économiques, sociales et politiques permettant à un Etat centralisé de s'imposer sur l'ensemble du territoire n'ont pas permis à l'appareil d'Etat de se faire accepter ni au pouvoir d'Etat de se faire reconnaître, ni à Alger de devenir le centre d'un milieu national unifié. La recherche, la poursuite pourrait-on dire, d'un équilibre permanent mais précaire à force de touches et de retouches, au gré des circonstances, ont usé le pouvoir, faute de réformes de structures.

Telle est la tendance essentielle, mais 1830 n'est pas une date importante seulement parce que les Français s'emparèrent d'Alger. L'époque retient l'attention parce que déjà le régime politique, est en *instance de mutation*. Le blocage des institutions dû en partie du décalage d'une économie attardée ou déclinante fait sentir ses premiers effets. La machine peut commencer à réagir et à se dégripper. Les signes avant-coureurs sont nettement perceptibles : effort de restructuration administrative et politique, suprématie du Dey, élimination du clan politique de l'Odjak. Mais à l'opposé, se manifestent d'autres facteurs de division : autonomie des Beys, mouvements insurrectionnels d'ampleur croissante. A quelques années d'intervalles, les différents choix restent possibles.

Les Français, en débarquant à Sidi-Ferruch, vont trancher. D'abord, en éliminant les Turcs sans grand mal, le Dey le premier (1). Ensuite, en créant les conditions d'un regroupement entre les différents éléments de la population.

(1) Notons qu'Alger est justement la ville turque, par excellence, ou la ville la plus turque de la Régence.

A partir du moment où la prise d'Alger ne suffit pas et que la conquête est décidée, les conditions d'une union par réactions et solidarité sont réunies : les premiers mouvements oppositionnels, après 1830, montrent que la volonté de résistance est commune à beaucoup. L'occupation progressive, puis la colonisation et avec elle les dépossession des terres (ce bien suprême), provoquent des réactions en chaîne. Elles aboutissent aussi à altérer plus encore la société segmentaire.

La conquête et l'occupation françaises, et ce n'est pas un moindre paradoxe, réussirent à provoquer cette fusion qui ne s'était jamais faite du temps des Turcs (1). L'Emir ABD EL KADER fut le premier à avoir su utiliser ce mouvement collectif. Il aurait pu réussir, si les conflits internes — sur lesquels les Français ont joué très vite — trop puissants encore, ne l'en avaient empêché.

2° *Axes de recherches*

Une image moins floue et plus nuancée, à la fois, transparait. Elle demeure cependant partielle donc provisoire.

Nous n'avons pas mentionné, par exemple, les effets de la conjoncture économique, internationale, nord-africaine ou proprement algérienne sur les structures politiques. Une étude détaillée des faits économiques, depuis le début du 19^e siècle, permettrait d'envisager les types de rapports possibles entre économie et politique, dans l'Algérie précoloniale. Il faudrait aussi procéder à des analyses touchant les types de production, agricole, artisanale et semi-industrielle, en fonction des structures et des zones de production.

Une étude comparée des prix, des revenus et salaires et des formes de consommation nous permettrait de connaître la société algérienne par le menu. Un tableau des budgets et des échanges intérieurs et extérieurs (2), au fil des années, mettrait sans doute en relief les rapports directs entre les situations de crise d'ordre économique et leurs expressions politiques à plus ou moins brève échéance.

(1) Ceci ne sous entend bien sûr, pas du tout que les Français succèdent aux Turcs comme occupants, après les Romains et les Arabes... Le seul fait que la nation se soit réalisée contre les Français prouve suffisamment la différence de nature entre eux.

(2) Le montant des ressources de la Régence est connu, pour l'essentiel, grâce au relevé chiffré des impôts et aux différents budgets. Les affermage et concessions des monopoles d'importation et d'exportation à des hauts dignitaires du régime, à des commerçants juifs ou maures à des puissances étrangères (France et Angleterre surtout) permettent de chiffrer le « manque à gagner » dont souffrait le système, qui par ailleurs pressurait les campagnes. Mais il ne semble pas que l'on ait encore poussé assez loin les recherches.

Le caractère exemplaire du travail effectué par A. NOUSCHI pour les zones rurales du Constantinois de 1830 à 1919 ne saurait être trop souligné. Il suffit de consulter les graphiques comptabilisant les variables d'un maximum de données économiques, pour comprendre ce que de telles études d'histoire économique et sociale peuvent apporter à la compréhension d'un système politique donné.

C'est sans doute, au niveau des anciens *outhans* qu'il faudra tenter de plonger. Pour y retrouver les formes d'organisation et les modalités d'acquisition, d'exercice et de transmission du pouvoir d'une part, et de l'autorité d'autre part. Pour saisir aussi l'importance de ce que WEBER nomme *le prestige* et de ses fondements, religieux, politiques, économique. Pour mettre en relief les différences fondamentales ou les simples nuances entre régions, entre ethnies. Pour relever les influences dominantes a) des groupements les uns par rapport aux autres, b) des groupements par rapport au système social, c) à l'intérieur de chaque groupement. Pour situer les similitudes et les débuts de différenciation, au plan des structures de base, entre l'Algérie d'une part et le Maroc et la Tunisie, d'autre part, dont A. LAROUÏ a déjà esquissé les grandes lignes (1). Pour peser les effets du « commerce étranger sur la structure du pouvoir central et la formation d'une élite urbaine », envisager « les liens exacts entre cette élite et les gouvernants : le rôle du maraboutisme au service des souverains et des chefs locaux, et enfin la relation de l'idéologie de l'élite urbaine entre formation juridique et mysticisme maraboutique » (2).

De nouvelles recherches d'histoire rurale, urbaine, de démographie historique, de nouveaux sondages concernant les mentalités, les croyances, les attitudes, les coutumes et les lois, les techniques, les échanges, les conflits sociaux, aideront à mieux appréhender le pourquoi de la situation algérienne avant l'occupation française. Le passé algérien ne ressurgira qu'à travers une multiplication d'études ponctuelles, seules à même de dégager les traits dominants et d'envisager une éventuelle synthèse. Les historiens plus préoccupés des phénomènes sociaux et économiques (on n'ose écrire « historiens économistes » et « historiens sociaux », sachant que cette classification trop tranchée n'est pas pour plaire aux intéressés, pour qui la spécialisation n'est qu'une forme d'accès à la totalité) ont beaucoup à ramener de leurs quêtes et recherches. La science politique trouvera ainsi le « champ conceptuel historique » dont parle A. ABDEL MALEK. Et le politicologue saisira mieux les fondements des forces politiques, de l'évolution des régimes, des fluctuations de l'opinion.

La collecte des données quantitatives, leur traitement et leur analyse au niveau d'une Algérie précoloniale et préindustrielle prise dans son ensemble, devront être complétées d'études particulières, soit régionales, soit spécialisées.

La compréhension des influences extérieures ne viendra qu'après avoir relevé tout ce qui peut aider à la compréhension des phénomènes internes. Sous ce terme d'influences extérieures nous rangeons aussi bien des phénomènes tels qu'épidémies, famines dues à la sécheresse, par exemple, ou que les guerres auxquelles se livrent les puissances étrangères, et dont les effets sur l'Algérie n'ont pas tous été relevés.

(1) A. LAROUÏ, op. cit., Ch. 12, « Dans l'attente », pp. 244-267.

(2) Id. p. 262.

On s'est surtout attaché jusqu'ici au ralentissement du commerce en Méditerranée entre 1800 et 1825. L'économie de la Régence dépendait des unes comme des autres. Un seul exemple : les profits de la Course n'ont cessé de varier en fonction de l'état des relations entre les puissances européennes.

De nouveaux travaux, présentant de plus en plus de garanties scientifiques, apporteront les précisions nécessaires, comblant des lacunes, redressant des erreurs. Les chercheurs et plus précisément les chercheurs algériens ont encore beaucoup à nous révéler sur ce « milieu historique » précolonial, dont dépend en partie l'évolution ultérieure (1).

La science politique, en perfectionnant ses outils, peut sans doute les aider à réviser des jugements et affiner des épures. La connaissance du passé algérien ne pourrait qu'en être améliorée. Après tout, le domaine du politique n'est plus le lieu du « superficiel ». On le savait avant Marc BLOCH, mais il a fallu qu'il le dise pour que l'on daigne s'en apercevoir. Aux analystes des différents systèmes politiques, nationaux et internationaux de lui donner raison, le plus souvent possible.

Les historiens n'ont pas terminé leur tâche. Il reste des documents à exploiter, de archives à dépouiller, des statistiques à comptabiliser (2). A eux de rapprocher les « éléments », de la réalité « des valeurs universelles de civilisation » et de choisir « les connexions qui ont pour nous une signification ». A eux de découper « un segment infini dans l'infinité absolue pour en faire l'objet d'examen qui seul (leur) importe » (3). L'histoire peut avoir perdu de sa belle continuité, ne plus pouvoir livrer les clés des filiations, ne plus pouvoir se réfugier à travers cycles, continuum et progrès, simplification et idéalizations, repousser l'explication au nom des « lois générales du devenir » (FOUCAULT), elle n'en demeure pas moins « le nerf de la science sociale » (ABDEL MALEK), le grand domaine du repérage puis de

(1) Sur le concept de « milieu historique » cf. J. J. GOBLOT : « Pour une approche théorique des faits de civilisation », art. cit., *La Pensée*, juin 1967, p. 22. et août 1967, p. 19.

(2) Parmi les recherches en cours :

— Béchir MOJRABA : *La province de Constantine de la veille de l'expédition française de 1830 à la chute d'Ahmed Bey, d'après les documents arabes, turcs et européens*. Paris, thèse de Doctorat d'Etat en préparation sous la direction de M. CAHEN, op. cit.

— Viviane AUMEUNIER : *Le commerce de Marseille avec l'Afrique du Nord de 1815 à 1830*. Aix en Provence, thèse de 3^e cycle en préparation, sous la direction de P. GUIRAL.

(3) M. WEBER : *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965, p. 168.

l'explication des phénomènes humains, économiques et politiques. Ainsi l'homme algérien de 1830 vit peut être « un temps différent » dont la succession forme « un nœud inextricable » (1). Il n'en est pas moins à la fois le produit de conditions de production, de vie et d'échanges particuliers et le principal agent de leur modification. La compréhension de l'Algérie d'alors passe et par son étude et par celle multipliée des formes de son environnement. L'image de l'Algérie et la conception que le monde s'en fait en seront modifiées d'autant (2).

(1) M. FOUCAULT : *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard. 1966. p. 380.

(2) Il serait intéressant d'étudier le temps qui s'écoule entre les recherches historiques et leur vulgarisation. Les quelques paragraphes que les encyclopédies et dictionnaires, parus récemment, consacrent à la Régence d'Alger et aux mobiles de l'occupation française mériteraient quelque attention, à cet égard ; les clichés, simplifications et raccourcis continuent d'y fleurir.

Cf. par ex. : M. MOURE : *Dictionnaire de l'histoire universelle*, Paris, Ed. Universitaires, 1968, tome I, p. 69 ; *Le Grand Larousse Encyclopédique*, 1960, vol. I, p. 242 ; *L'Encyclopaedia Britannica*, ed. 1968, vol I, p. 622 ; *Encyclopedia Americana*, ed. 1967, vol. I, p. 568 ; *COLLIER'S Encyclopedia*, ed. 1967, vol. I, p. 553. Ces ouvrages ne consacrent que quelques lignes au système turc conçu globalement et passent immédiatement à l'occupation française. Seule *L'Encyclopédie de l'Islam*, (nouvelle édition, 1960, pp. 378-380), sous la plume de M. COLOMBE tente une appréciation à la fois plus poussée et nuancée. Elle a le mérite de conclure sur une évidence « En fait l'histoire de l'Algérie turque est encore très mal connue et n'a suscité que peu d'intérêt ». Evidence que d'aucuns préfèrent ignorer.

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

1°/ *Ouvrages*

- AGERON, Ch.-R. : *Histoire de l'Algérie Contemporaine*. « Que sais-je ? », 2^e ed., Paris, P.U.F. 1966 (Introduction).
- BENACHENHOU, A. : *L'Etat algérien en 1830 ; Ses institutions sous l'Emir Abdelkader*. Alger, impr. E.P.A., s.d. (1969).
- BOYER, P. : *L'évolution de l'Algérie médiane*, (ancien département d'Alger) de 1830 à 1956. Paris, Adrien Maisonneuve, 1960, (pp. 9 à 79).
- *La vie quotidienne à Alger à la veille de l'intervention française*. Paris, Hachette, 1963.
- FRONT DE LIBERATION NATIONALE : *L'Etat Algérien avant 1830*. Ed. de la Résistance Algérienne, Tétouan, s.d.
- JULIEN, Ch.-A. : *Histoire de l'Afrique du Nord - Algérie, Tunisie, Maroc, De la conquête arabe à 1830*. 2^e ed., revue par R. LE TOURNEAU, Paris, Payot, 1964.
- *Histoire de l'Algérie contemporaine*. Vol. 1 : Conquête et colonisation (1827-1871), P.U.F., 1964 (pp. 1-21).
- LACOSTE, Y., NOUSCHI, A. et PRENANT, A. : *Algérie passé et présent*. Le cadre et les étapes de la constitution de l'Algérie actuelle. Préface de J. Dresch, Paris, Ed. Sociales, 1960, (pp. 137-232).
- LAROUÏ, A. : *Histoire du Maghreb*. Un essai de synthèse. Paris, Maspéro, 1970.
- LESPEDES, R. : *Alger, étude de géographie et d'histoire urbaines*. Paris, Alcan, 1930 (pp. 56-70).
- *Oran, étude de géographie et d'histoire urbaines*. Paris, Alcan, 1938.
- MANTRAN, R. : *Inventaire des documents d'archives turcs du Dar El Bey (Tunis)*. Paris, P.U.F., 1961.
- NOUSCHI, A. : *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales Constantinoises, de la conquête jusqu'à 1919 : Essai d'histoire économique et sociale*. Paris, P.U.F., 1961.
- SARI, D. : *Trois villes précoloniales de l'Algérie occidentale, Kalaa, Mazouna, Nedroma*. 2 vol., Alger, thèse de doctorat 3^e cycle (lettres), Institut de Géographie, 1969.
- VALENSI, L. : *Le Maghreb avant la prise d'Alger*. Paris, Flammarion, 1969.

2°/ Articles

- BARBOUR, N. : « Algeria before the French », *Middle East Forum*, 1959, May, pp. 15-18.
- BOYER, P. : « Introduction à l'histoire intérieure de la Régence d'Alger », *Revue Historique*, 1966, n° 2.
- « L'Evolution démographique des populations musulmanes du département d'Alger (1830-1948) », *Revue Africaine*, 3° - 4° trim. 1954, pp. 308-353.
- « Contribution à l'étude de la politique religieuse des Turcs dans la Régence d'Alger, XVI° - XIX° siècles », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1^{er} tr. 1966, pp. 11-50.
- « Le problème kouloughli dans la Régence d'Alger », « Actes du II° congrès international d'études nord-africaines », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, numéro spécial, 1970, pp. 97-94.
- « Des pachas triennaux à la révolution d'Ali Khodja Dey » (1571-1817) *Revue Historique*, juil.-Sept. 1970, pp. 99-124.
- COLOMBE, M. : « L'Algérie turque » in *Initiation à l'Algérie*, Paris, Maisonneuve, 1957, pp. 97-123.
- DHOQUOIS, G. : « Les étapes de la formation algérienne : propositions pour une recherche » *Revue Algérienne*, juin 1968, pp. 373-383.
- ✕ EMERIT, M. : « La situation économique de la Régence en 1830 », *L'Information historique*, nov.-déc. 1959, pp. 162-172.
- « L'Etat intellectuel et moral de l'Algérie en 1830 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juil.-sept. 1954, pp. 201-212.
- « Les tribus privilégiés en Algérie dans la première moitié du 19° siècle », *Annales*, 1966, n° 1 pp. 44-58.
- « Les liaisons terrestres entre le Soudan et l'Afrique du Nord au XVIII° siècle et au début du XIX° siècle », *Travaux de l'Institut de Recherches sahariennes*, 1954, pp. 29-47.
- « L'Algérie de 1830 comparée aux autres pays méditerranéens », *L'information historique*, nov.-déc. 1963, pp. 194-196.
- FAVRET, J. : « La segmentarité au Maghreb », *L'Homme*, avril-juin 1966, pp. 105-111.
- GALLISSOT, R. : Essai de définition du mode de production de l'Algérie précoloniale », *Revue Algérienne*, juin 1968, pp. 385-412.
- « L'Algérie précoloniale. Classes sociales en système précapitaliste ; mise en question du monde de production féodal », *Cahier du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes*, n° 60, 1968.
- « Abd-El-Kader et la nationalité, interprétation de la chute de la Régence d'Alger et des premières résistances à la conquête française (1830 - 1831) », *Revue Historique*, avril-juin 1965, pp. 357-364.

ISNARD, H. : « L'Etat économique et social de la Mitidja en 1830 », *Revue Africaine*, 1938, n° hors série, pp. 717-725.

— « Le Sahel d'Alger en 1830 », *Revue Africaine*, 1937, pp. 587-596.

LEONE, E. de. : « La reggenza di Algeri alla vigilia dell'occupazione francese secondo le fonti italiane ». « Actes du II° congrès international d'Etudes nord-Africaines », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, numéro spécial, 1970, pp. 143-152.

MANTRAN, R. : « Les données de l'histoire moderne et contemporaine de l'Algérie et la Tunisie ». *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1962, pp. 243-248.

NOUSCHI, A. « Constantine à la veille de la conquête », *Cahiers de Tunisie*, 1955 3° trim., pp. 370-387.

— « La vita rurale in Algeria prima del 1830 », *Studi storici*, luglio-settembre 1963, pp. 449-478.

PARET, R. : « Quand l'Algérie ne savait pas qu'elle était Algérienne », *Preuves*, octobre 1966, p. 68-78.

TEMIMI, A. : « Trois lettres de Hadj Ahmed Bey de Constantine à la Sublime Porte », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1^{er} sem. 1967, pp. 133-152.

— « Documents turcs inédits sur le bombardement d'Alger en 1816 », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1^{er}-2 sem. 1968, pp. 11-133.

VALENSI, L. et GALLISSOT, R. : « Le Maghreb précolonial : mode de production archaïque ou mode de production féodal ? ». *La Pensée*, déc. 1968, pp. 57-93.

YACONO, X. : « Peut-on évaluer la population de l'Algérie vers 1830 ? », *Revue Africaine*, 3° - 4^e trim. 1954, pp. 277-307.

— « La Régence d'Alger en 1830, d'après l'enquête des commissions de 1833-1834 », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1^{er} sem. 1966.

N.B. Ch. - A. JULIEN dans son *Histoire de l'Algérie Contemporaine* (pp. 519-520) a publié une bibliographie critique des travaux intéressant l'Algérie turque. Le lecteur y trouvera l'essentiel des ouvrages et articles cités ci-dessus mais aussi tout ce que nous n'avons pas mentionné, nous limitant aux travaux les plus récents : cette liste analytique pourra servir de base à toute recherche ultérieure.